ECONOMIES ET SOCIETES

SÉRIE « HORS SÉRIE »

LA FRANCE VASSALE

REVUE PUBLIEE AVEC LE CONCOURS DU CNRS
N° 8 /1989

PUG

ÉCONOMIES ET SOCIÉTÉS

LA FRANCE VASSALE ?

Cahiers de l'ISMEA
Hors Série – HS n°32
1989

LISTE DES ADRESSES PROFESSIONNELLES DES AUTEURS

F. POULON	Université de Bordeaux I Faculté des Sciences Economiques Avenue Léon Duguit – 33604 PESSAC
B. RENOUVIN	« Royaliste » 17 rue des petits-champs 75001 PARIS
P. DURAN	Université de Bordeaux II Centre de Sociologie politique Domaine Universitaire Esplanade des Antilles — Bât J 33405 TALENCE
S. LATOUCHE	Institut d'Etudes du Développement Economique et Social (I.E.D.E.S. – Université de Paris I) 58 Boulevard Arago – 75013 PARIS
P. DELFAUD	Université de Bordeaux I Faculté des Sciences Economiques Avenue Léon Duguit 33604 PESSAC
B. SCHMITT	Université de Bourgogne Centre d'Etudes Monétaires et Financières (C.E.M.F.) 4 Boulevard Gabriel – 21000 DIJON
V. KOEN	17 Bartlett Crescent Brookline MA 02146 — U.S.A.
B. NOTIN	Université de Lyon III Institut d'Administration des Entreprises (I.A.E.) 15 Quai Claude Bernard – BP 638 69239 LYON CEDEX 2
Ph. de SAINT ROBERT	Ambassade de France en Belgique Service culturel 42 Boulevard du Régent

Introduction

Frédéric Poulon

Poser la question de la France vassale revient à poser la question des rapports de la France avec la puissance aujourd'hui dominante (les Etats-Unis d'Amérique) et, du même coup, avec les autres pays de la Communauté Economique Européenne, tant il est vrai que la CEE est liée aux Etats-Unis. Les rivalités commerciales entre les Etats-Unis et la CEE n'empêchent pas celle-ci de faire acte d'allégeance envers le suzerain qui lui garantit sa sécurité, en clair d'accepter l'hégémonie américaine.

La France est sans doute le pays de la Communauté où cette subordination est le moins unanimement acceptée. Certes, il y a en France beaucoup de personnes, en particulier parmi les dirigeants et dans les rangs de l'intelligentsia, qui ont « une stratégie de soumission », mais il y a aussi, et apparemment plus qu'ailleurs, de nombreux insoumis. C'est cette division de l'opinion qui rend le débat sur la vassalité nationale si intéressant à étudier dans le cas de la France.

Parler de la « France vassale » ne pouvait donc être fait qu'avec un point d'interrogation. Tout n'est pas encore joué. Entre les triomphateurs et les défaitistes, entre ceux qui se félicitent en croyant avoir amarré la France au grand vaisseau américain et ceux qui se résignent au rôle de vassal, il y a le grand nombre de ceux qui ne croient pas à la fatalité de la sujétion. Parmi eux, il est vrai, seule une petite phalange a compris qu'il était urgent d'entamer la lutte pour sauver l'autonomie. En somme, tout n'est pas perdu, mais il faut se battre. La difficulté de l'entreprise est qu'il faut être sur plusieurs fronts à la fois.

En posant le problème de la vassalité de la France sur les plans politique, économique, culturel, nous couvrons, semble-t-il, les trois domaines où se manifestent, avec une égale gravité, les menaces. Les textes ci-après sont regroupés en trois parties, correspondant chacune à l'un de ces trois domaines. Que le lecteur ne s'attende pas à trouver une parfaite unité de pensée. Chaque auteur, dans le domaine qui lui est propre, a une appréciation personnelle des menaces de vassalisation qui pèsent sur la France, et les conclusions ne sont pas toujours à l'unisson. Ainsi, s'agissant du domaine politique et social (Ière partie), on constatera la différence de sensibilité de B. Renouvin (incrédule quant aux

In Economies et Sociétés, Hors Série n°32, août 1989, pp. 1 - 3

chances du modèle américain de pouvoir être adapté en France) et de S. Latouche (qui se révèle un adepte des thèses du déclin américain et ne craint pas, de ce fait, le risque de vassalisation de la France par les Etats-Unis). De même, dans le domaine économique (IIème partie), on trouvera une opposition assez tranchée entre la préférence de P. Delfaud pour le libéralisme et la prédilection de B. Schmitt pour le protectionnisme. Il n'y a guère, finalement, que dans le domaine de la langue et de la culture (IIIème partie) que les auteurs se trouvent en communion de pensée, unis pour dénoncer le danger de submersion de notre culture par la culture anglo-saxonne.

S'il est un domaine où peut encore se réaliser, en France, l'union sacrée, c'est celui de la culture, peut-être parce que nous estimons avoir là, en dépôt, un bien plus précieux que toutes nos institutions et toutes nos entreprises. La levée de boucliers que l'on a vue après la fâcheuse décision de l'Institut Pasteur de faire paraître ses *Annales* en anglais témoigne bien de l'existence d'un réflexe profond, chez les Français, en faveur de leur langue et de leur culture. Le réflexe, hélas, ne suffit pas, on l'a constaté. Il faut, en ces domaines, une vigilance de tous les instants, un protectionnisme permanent, que nos préjugés libéraux nous empêchent de mettre en œuvre. Nous avons, comme le montre Ph. de Saint Robert, des lois, des règlements, des commissions de terminologie, mais il nous manque encore de la conviction pour faire de tout cela le meilleur usage.

Ce n'est pas fortuitement que ce cahier s'achève par la question linguistique et culturelle. Si vassalisation il y a, elle est, en effet, surtout culturelle. Quel que soit le domaine considéré, on ne rejettera la sujétion que du jour où l'on aura rejeté le savoir qui nous commande d'aimer cette sujétion. Le savoir économique constitue, à cet égard, un enjeu considérable. La science économique dominante, de nos jours, est fondée sur le paradigme ricardien, dans le cadre duquel on démontre que *toutes* les nations ont intérêt à instaurer entre elles un régime de libre-échange. Ainsi, sauf à sortir du paradigme ricardien, toute politique protectionniste est irrémédiablement condamnée. Keynes, qui avait comparé l'influence de Ricardo sur l'Angleterre du XIXème siècle à celle de la Sainte Inquisition sur l'Espagne du XVIème siècle, savait à quoi s'en tenir en fait de paradigme. Le sien donne tous les éléments pour établir *scientifiquement* le bien-fondé du protectionnisme. Il nous revient, à nous économistes qui voulons combattre la vassalisation de notre pays, de recueillir l'héritage keynésien, de le faire fructifier et de le transmettre aux générations nouvelles.

Dans cette affaire, la langue, pourrait-on croire, n'a pas grand-chose à voir. Une langue, entend-on dire, est un instrument de communication tout à fait neutre ; autant donc se servir d'une seule et même langue : cela améliorera l'efficacité des échanges, spécialement scientifiques. Et nos savants économistes, convaincus par l'argument, de rêver colloques, publications, etc., uniquement en anglais. Point n'est besoin, pourtant, d'être grand observateur pour constater que l'imitation de la langue s'accompagne presque toujours d'une imitation de la pensée : ceux qui rêvent d'écrire en américain, et qui parfois le font, commencent par ne lire que de l'américain, ne penser qu'en américain, au point que, lorsqu'ils ont obtenu leur brevet de bonne conformité, très peu d'Américains jugent utile de se référer à un si parfait reflet de leur propre pensée. En réalité, il en va de la neutralité de la langue comme de celle de la monnaie : elles sont aussi fausses l'une que l'autre. La langue, comme la monnaie, est un véhicule qui charrie des signes pour le plus grand profit non de celui qui les transmet, mais de celui qui les émet.

Ce parallèle entre la langue et la monnaie illustre le caractère au fond très économique de notre réflexion sur la France vassale. Du reste, deux des trois auteurs de la partie « langue et culture » sont d'authentiques économistes, et la partie proprement économique occupe le centre du recueil. C'est en outre dans un séminaire d'économie, le Séminaire DECTA III*, que l'ensemble du travail fut d'abord présenté, en 1986-1987, à l'université de Bordeaux I. Le travail initial a fait l'objet d'une publication restreinte, constituant le tome VIII de la *Collection des Travaux du Séminaire DECTA III*. La parution de ce tome, à l'automne 1987, a été suivie d'une longue phase de révision des textes. C'est l'ensemble entièrement refondu que nous présentons aujourd'hui au lecteur d'*Economies et Sociétés*, comme nous lui avons déjà présenté (dans le numéro 6/7 de Juin-Juillet 1988) le tome VII révisé de la *Collection des Travaux du Séminaire DECTA III*, sur « la capacité d'endettement international ». Comme pour ce numéro précédent, la réalisation de ce numéro d'*Economies et Sociétés* doit beaucoup aux encouragements de la direction de l'ISMEA, que nous remercions vivement.

* DECTA signifie : Dynamique Economique et Techniques Avancées. DECTA III a été fondé en 1979, à l'Université de Bordeaux I, à la suite de DECTA II fondé en 1978 à l'Université de Franche-Comté par A. Parguez, et de DECTA I fondé en 1970 à l'Université de Paris I par B. Ducros. En outre, en 1988, un Séminaire DECTA IV a été lancé à l'Université de Lyon III par B. Notin.

Partie I

POLITIQUE ET SOCIÉTÉ

Le modèle américain et les institutions politiques françaises

Bertrand Renouvin

Directeur politique du bi-mensuel *Royaliste*
Membre du Conseil Economique et Social

Le modèle américain n'est pas exportable en France. A cela il y a des raisons constitutionnelles *(la Constitution américaine doit sa solidité moins au texte qu'à l'application qui en est faite),* sociales *(la société française n'est guère compatible avec le bipartisme) et surtout* philosophiques *(le fondement du système politique américain est religieux).*

The American political model is not exportable to France. There are several reasons : constitutional reasons (the strength of the American Constitution is based less on the text itself than on its application) ; social reasons (French society is not made for the two-party system) ; and, at least, philosophical reasons (the American political foundations are religious).

MIMESIS

Depuis que les Etats-Unis existent, ils ne cessent d'attirer, de séduire, de fasciner. Le constat est banal, et son explication ne l'est pas moins. Que cherche-t-on à imiter ?

– une réussite démocratique, qui contraste avec nos approximations successives. Ici, en France, des révolutions manquées, des crises endémiques, un étatisme paralysant, une citoyenneté inconfortable. Là-bas, dans le Nouveau Monde, une stabilité institutionnelle bi-séculaire, une constitution respectée, une participation paisible des citoyens à la vie politique, une relation équilibrée entre les pouvoirs et une coexistence non moins équilibrée entre la société civile et les institutions qu'elle s'est données.

– mais aussi une puissance souveraine, raison d'être et critère de la modernité, dont nous cherchons à reproduire les signes jusque dans le

In Economies et Sociétés, Hors Série n°32, août 1989, pp. 7-16

choix de nos cigarettes et de nos boissons. Puissance virile (Marlboro) et dynamisme juvénile (Coca Cola) du libre Américain. Puissance politique, militaire, économique, culturelle, d'une Amérique qui serait, partout dans le monde, au service du droit et de la liberté. Mieux encore : l'homme américain, la terre américaine, le rôle mondial des Etats-Unis constitueraient une figure positive de l'universel face à l'internationalisme totalitaire — et finalement la seule figure possible maintenant que le modèle rival a perdu sa capacité de séduire, du moins dans le domaine de l'idéologie.

Dès lors, comment ne pas reproduire, dans la vieille Europe, les principes et les méthodes qui permettent d'accéder au règne du Bien ? Il n'y aurait pas vassalité, mais adhésion au projet démocratique de l'humanité, participation réfléchie à la civilisation de l'avenir, construction commune du monde libre... Les Etats-Unis ont créé un grand marché continental ? Réalisons à notre tour les Etats-Unis d'Europe. Ils ont atteint un degré avancé de prospérité économique ? Posons des règles libérales face à la tyrannie étatique. Ils représentent un modèle de démocratie paisible et stable ? Instituons dans notre pays un véritable régime présidentiel...

Comme toute passion, celle qui se porte sur les Etats-Unis ne va pas sans oublis ni aveuglement. On oublie que Tocqueville écrivit sa *Démocratie en Amérique* « sous l'impression d'une sorte de terreur religieuse » produite dans l'âme de l'auteur par l'irrésistible marche de l'égalité. On confond le désir d'universalité et la logique impériale d'une République qui aspire au gouvernement des affaires du monde pour satisfaire ses propres intérêts. On néglige le fonctionnement singulier du système institutionnel américain, les modalités distinctes de sa vie politique, le rôle déterminant de l'Etat. On s'aveugle enfin sur la nature du pouvoir politique américain, réputé auto-référentiel et auto-institué.

Comme souvent, l'objet du désir, source du comportement mimétique, n'est pas celui qu'on croit. Le modèle américain est une construction de notre imaginaire, un rêve qui relève plus de la mythologie politique que de l'expérience transmissible.

I.— LE RÉGIME PRÉSIDENTIEL

L'institution du régime présidentiel « à l'américaine » est une tentation récurrente chez nombre d'hommes politiques français à droite, au centre surtout, parfois même à gauche.Pourtant, l'expérience d'un système de séparation des pouvoirs a été faite deux fois dans notre pays, et par deux fois elle fut catastrophique pour la démocratie :

– la Constitution de l'An III établissait une séparation rigide des pouvoirs : le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents ne pouvaient influencer le Directoire ni le renverser ; le Directoire n'était pas responsable devant le pouvoir législatif, qu'il ne pouvait dissoudre. Parce que cette Constitution ne prévoyait aucun mode de résolution des conflits, ceux-ci ne pouvaient être tranchés que par la force. De coup d'Etat en coup d'Etat, on s'achemina rapidement vers celui qui devait, le 18 Brumaire, emporter l'édifice.

– la Constitution de 1848 reprit les mêmes principes et reproduisit la même logique : un président de la République élu au suffrage universel, mais qui ne peut dissoudre l'Assemblée. Des ministres nommés et révoqués par le Président, mais point responsables devant la Chambre. Un coup d'Etat pour conclure cette seconde et très brève expérience.

En dépit de ces précédents aussi fâcheux que significatifs, l'instauration d'un régime présidentiel a été suggérée ou proposée à de nombreuses reprises sous la 5ème République. En avril 1974, M. Giscard d'Estaing se déclare « favorable à une évolution des institutions dans le sens d'un régime qui soit plus clairement présidentiel ». M. Bernard Pons reprend le même thème en 1979 et suggère de « diminuer la durée du mandat du président de la République, supprimer la fonction de Premier ministre et prévoir un poste de vice-président ainsi que des pouvoirs plus importants pour le contrôle législatif ». Surtout, douze propositions de loi « présidentialistes » ont été déposées depuis 1958, dont l'une émanait de l'ensemble du groupe réformateur à l'Assemblée, et le sujet a de nouveau été évoqué lors des débats sur la réduction de la durée du mandat présidentiel.

Pourquoi une telle faveur ? Les raisons en sont simples et toujours identiques. Par référence à la Constitution des Etats-Unis, il s'agit de mieux garantir la continuité du pouvoir par la désignation d'un vice-président, d'éviter les conflits entre le législatif et l'exécutif en renonçant symétriquement au droit de dissolution et à la responsabilité ministérielle, et de parvenir à un meilleur équilibre des pouvoirs en renforçant les droits du Parlement sans faire du président de la République un inaugurateur de chrysanthèmes. Continuité, stabilité, équilibre, seraient les trois avantages du régime présidentiel — les institutions américaines venant apporter une confirmation éclatante de ses mérites.

Il est vrai que les Etats-Unis n'ont pas changé de constitution depuis deux siècles, ce qui peut faire rêver un pays qui, dans la même période, en a épuisé plus d'une douzaine. Mais il serait abusif de fabriquer, à partir de ce point positif, l'image d'un système politique pacifique et stable.

Pacifique ? Il suffit de rappeler la longue et sanglante guerre de Sécession, la gravité du problème noir, l'assassinat de quatre présidents en un siècle pour constater que l'Europe n'a rien à envier aux Etats-Unis en matière de violence politique.

Stable ? De toute évidence, les Etats-Unis se sont considérablement éloignés de la doctrine et des aspirations de leurs Pères fondateurs. Sous une forme inchangée, nombre de règles ont été instituées qui dessinent un paysage politique nouveau. Ainsi, les pouvoirs des Etats ont été limités en matière législative afin que les droits des citoyens soient mieux respectés et les interventions du pouvoir fédéral se sont largement accrues en matière fiscale, commerciale et économique (voir 2ème partie).

Quant à l'équilibre dont on crédite le régime présidentiel américain, il mérite d'être regardé dans une perspective historique[1]. Sans doute le système de séparation des pouvoirs a-t-il réussi à fonctionner de manière durable aux Etats-Unis. Mais s'agit-il essentiellement d'un régime présidentiel ? On a su parler d'une « Présidence impériale » et c'est l'aspect qui est le plus facilement retenu en Europe. Mais on peut aussi, à certains moments de l'histoire des Etats-Unis, décrire son régime politique comme un « Congressional government ». De fait, les relations entre l'exécutif et le législatif n'ont jamais été statiques. Tantôt la Présidence s'affirme avec force (avec Washington, Théodore Roosevelt, Lyndon B. Johnson...), tantôt elle s'efface au profit du Congrès (à la fin du 19ème siècle, sous la présidence de Jimmy Carter). Point de mouvement linéaire vers une présidentialisation, mais des inflexions longues ou brèves qui tiennent moins aux rapports de force entre démocrates et républicains au sein du Congrès qu'au prestige personnel du Président, à sa capacité de négociation, à ses résultats dans le domaine de la politique extérieure.

La réussite du régime américain de séparation des pouvoirs – la collaboration souple qu'il permet, la liberté démocratique qu'il garantit – n'autorise pas à le présenter comme un modèle susceptible d'être importé dans notre pays. C'est que la solidité de la Constitution des Etats-Unis dépend beaucoup moins de l'application rigoureuse d'un schéma juridique que de facteurs extérieurs à la règle institutionnelle :

– d'une part, la capacité de dialogue avec la nation manifestée par le Président et la légitimité qu'il retire du consentement des citoyens à la politique qu'il mène (ainsi F.D. Roosevelt, ou encore R. Reagan dans les premières années de son mandat) ;

– d'autre part, l'extrême souplesse du régime bi-partisan, qui repose sur des organisations non-hiérarchisées, indisciplinées et dépourvues de tout contenu idéologique cohérent. Les questions de majorité parlemen-

taire, de coexistence, et le mode de résolution des conflits s'inscrivent par conséquent dans un contexte général très différent de celui que nous connaissons.

Dans l'ordre institutionnel, le modèle américain est un leurre, et toute tentative d'implantation dans la société politique française provoquerait des réactions de rejet analogues à celles que nous avons déjà connues:

– L'instauration d'une vice-présidence, avec suppression du poste de Premier ministre, ne créerait qu'un élément formel de stabilité au sommet de l'Etat puisque, dans la 5ème République, les périodes d'intérim de 1969 et de 1974 se sont déroulées sans drame. Surtout, cette vice-présidence aurait l'inconvénient de maintenir sous une autre forme la situation de rivalité ouverte ou latente qui existe dans la 5ème République entre le Président de la République et le Premier ministre — même lorsqu'ils se réclament de la même tradition politique.

– Un régime de stricte séparation des pouvoirs qui n'est pas le fruit d'une longue pratique coutumière ne fait qu'éviter les conflits entre l'exécutif et le législatif par simple suppression juridique d'une confrontation qui risque de se produire sur le plan politique. Cette confrontation aurait toutes chances de survenir dans notre pays puisque nos institutions fonctionnent selon une double légitimité démocratique (celle du Président élu au suffrage universel, celle de l'Assemblée nationale également élue au suffrage universel). Aussi un conflit entre les pouvoirs prendrait-il rapidement un tour critique : démission du Président, ou blocage complet du système.

– Tels qu'ils sont conçus et organisés, les partis politiques français empêcheraient le fonctionnement souple que l'on observe dans les institutions américaines où, dans moins de la moitié des votes au Congrès, les démocrates et les républicains se prononcent de manière homogène. En France, la pluralité des familles politiques empêche la constitution d'un système bi-partisan. Le poids de la mémoire historique, la préférence marquée pour les critères idéologiques, et des oppositions sociologiques moins négligeables qu'on le prétend aujourd'hui, ont créé et maintiennent des solidarités partisanes réelles et, malgré les situations de consensus partiel ou provisoire, des affrontements qui ne sont pas de pure forme.

Ajoutées à une expérience historique négative, ces différentes objections ont jusqu'à présent découragé les projets inspirés par le faux exemple de la constitution des Etats-Unis. Mais, dans l'ordre politique, le modèle américain n'a pas seulement inspiré le révisionnisme constitutionnel. Il est aussi présenté comme une heureuse réponse au lancinant problème des relations entre l'Etat et la « société civile ».

II.— UN MODÈLE D'AUTO-RÉGULATION ?

A la France paralysée par un Etat centralisateur et bureaucratique, omnipotent et omniscient, opposer la libre Amérique vivant et prospérant grâce aux principes de l'économie de marché garantis par un Etat minimum... A reprendre cette opposition classique, on se taille à coup sûr un beau succès et, en cultivant ainsi le complexe national, on favorise des relations de vassalité. Résistances et dénégations semblent constituer une preuve supplémentaire de l'archaïsme dénoncé. Défendre l'Etat, le pouvoir politique en tant que tel ? Mille faits, d'ailleurs incontestables, sont avancés pour démontrer la gravité du « mal français ». Plutôt que de sauver ce qui peut l'être par rapport à l'idéal présenté, plutôt que de chercher des excuses à tant de retards sur la voie de la modernité, il est plus utile d'interroger le modèle américain lui-même, dans sa cohérence et sa réalité.

Réalité et bienfaisance du modèle ? Laurent Cohen-Tanugi, son admirateur le plus récent, n'en doute pas. Sa « lecture », « délibérément partielle et subjective », est « l'histoire d'une séduction, avec la part d'artifice que toute séduction comporte ». Ces réserves faites, l'auteur du *Droit sans l'Etat*[2] affirme avoir trouvé outre-Atlantique « le meilleur terrain d'analyse du modèle de société auto-régulée ». « Les Etats-Unis, poursuit-il, possèdent en effet le système juridique le plus avancé du monde et offrent le spectacle d'une société et d'un Etat entièrement immergés dans le droit ». La France, au contraire, paraît frappée d'infantilisme, dans la mesure où elle n'a ni l'intelligence ni même la conscience de la mutation qu'il lui faudrait accomplir. « Ne possédant pas, solidement enracinée dans le corps social, cette tradition juridique et civile, la France ne peut se représenter la conciliation du libéralisme économique et du libéralisme politique, de la liberté et de la morale, sans le secours de l'Etat, grand ordonnateur de la solidarité et de la justice sociale, c'est-à-dire sans une dénaturation du libéralisme. Le terme qui fait défaut à une telle équation en France est une certaine idée du droit ». Tout en introduisant dans la suite de son propos des nuances qui atténuent sérieusement et parfois contredisent son propos initial, Laurent Cohen-Tanugi n'en demeure pas moins fidèle au titre de son livre, qui exprime l'idéal d'une société auto-régulée. Existe-t-elle ?

– Il faut d'abord souligner l'insoutenable paradoxe d'un droit sans Etat dans le monde moderne puisque l'Etat est, dans la société, l'institution qui est chargée d'organiser le droit. S'il y a des Etats qui ne sont pas « de droit » (dictatoriaux ou totalitaires), il n'y a pas de droit sans Etat, qu'il s'agisse de la France ou des Etats-Unis.

– **Le prétendu modèle américain d'auto-régulation est en effet** contredit par l'analyse historique et par l'observation quotidienne. L'intervention de l'Etat fédéral n'a cessé de croître depuis le 19ème siècle (et pas seulement depuis le *New Deal*) au détriment des collectivités locales. En 1902, les dépenses de l'Etat fédéral représentaient 35 % des dépenses publiques, et 61 % en 1981 — tandis que le pourcentage des collectivités locales tombait de 59 à 17 % du total des dépenses publiques. Cette intervention étatique est, comme dans les autres pays développés, multiforme et indispensable à l'activité économique. Comme le montre Marie-France Toinet[3], l'Etat américain est propriétaire d'une part importante du territoire national (32 %, contre 4 % en France) ; il protège son marché intérieur par des droits de douane et par des mesures non-tarifaires, et ses marchés extérieurs par des pressions de toute nature ; il intervient massivement sur le marché, théoriquement auto-régulé, dans le domaine agricole (soutien des prix, aides à l'exportation, forte capacité de négociation internationale) comme dans le domaine industriel (subventions, prêts, crédits d'impôt) et joue un rôle moteur par sa politique militaire et spatiale. Ceci sans oublier le rôle du dollar, l'incidence du déficit budgétaire et les mesures fiscales. Se manifeste donc un Etat fort, qui produit un droit d'une infinie complexité. Marie-France Toinet souligne en effet que « l'Etat est tentaculaire, mais il demeure plus fragmenté qu'en Europe : une superposition et un enchevêtrement de bureaucraties aux tutelles multiples, aux compétences qui se chevauchent et aux logiques contradictoires, qui toutes produisent de la réglementation. La conséquence est une complexité inimaginable et presque kafkaïenne de la moindre démarche administrative (essayez donc, tout simplement, de rentrer dans ce pays) et une inefficacité surprenante qui, du moins, empêche l'autoritarisme »[4].

Confronté à la réalité américaine, le modèle d'auto-régulation demeure introuvable. Il est par ailleurs impossible d'en établir la pertinence sur le plan théorique, malgré les affirmations répétées de Laurent Cohen-Tanugi et des autres thuriféraires du libéralisme américain : « règle de droit et marché : telles sont, à nos yeux, les deux matrices de la civilisation américaine ». Tout en reconnaissant « les interventions massives et multiples de l'Etat fédéral dans le jeu économique et social », l'auteur du *Droit sans l'Etat* précise que « la valeur de la référence au marché est normative » : « la loi du marché et de la concurrence est, dans l'idéologie publique américaine, un article de foi, où l'économique, le politique, le social et l'idéologique sont intimement liés ».

Du modèle effectif d'auto-régulation, Laurent Cohen-Tanugi s'élève à une forme idéale, nourrissant l'imaginaire collectif et inspirant le droit. Il est possible que l'idéologie américaine soit intacte. Mais sa valeur normative est très discutable. Du point de vue logique, la doctrine libérale ne tient pas ses promesses puisqu'elle réintroduit, par l'artifice de la *main invisible*, un principe extérieur au marché[5]. Sur le plan théorique, il apparaît clairement que l'Etat est indispensable au marché, soit qu'il crée les conditions de sa formation, soit que le marché engendre lui-même les mécanismes de protection et d'organisation sans lesquels il ne pourrait fonctionner. Aux Etats-Unis comme en France, en théorie comme en pratique, il n'y a pas d'économie sans puissance publique.

III.— LES RÉVOLUTIONS DE FRANCE ET D'AMÉRIQUE

La France et les Etats-Unis sont deux démocraties occidentales, deux formes de l'Etat de droit. Qu'est-ce qui les distingue, les sépare et parfois les oppose ? Qu'est-ce qui empêche la libre Amérique d'être un modèle universellement imitable, mais seulement une forme particulière du gouvernement démocratique ?

La réponse ne peut être complètement trouvée dans le comparatisme juridique, ni dans une recherche, aussi intéressante soit-elle, sur le statut de l'Etat dans et par rapport à la « société civile ». Ce qui rend incomparables les deux démocraties, ce qui devrait décourager les conduites mimétiques, c'est l'origine des deux formes de pouvoir et, en définitive, la texture du lien social — très différente en France et aux Etats-Unis malgré la référence commune à un système politique et social issu d'événements révolutionnaires presque simultanés.

Entre la France et les Etats-Unis, la distinction est d'ordre religieux, aux deux sens du mot : la nature de ce qui relie, le rapport que la société entretient, ou n'entretient pas, avec un principe transcendant. Précisons qu'en soulignant cette dimension religieuse, il ne s'agit pas de céder à une nostalgie théocratique, de réintroduire en contrebande une réflexion sur le « droit divin » ou de se livrer à une apologétique chrétienne :

– Le fait est que la France a accompli, au 18ème siècle, une révolution à la fois politique et métaphysique qui avait pour objectif de recréer la société, de l'auto-instituer par un pacte librement consenti entre des égaux. Le système politique français, sous les formes successives qu'il a prises depuis deux siècles, n'a pas d'autre référence que lui-même, pas d'autre garantie que ce qu'il déclare garantir. D'où la menace qui pèse sur lui, et qui tient au paradoxe entre l'absolu de la Volonté générale et l'imprescriptibilité des droits.

– Le fait est que les Etats-Unis ont accompli une révolution politique dans un cadre religieux inchangé qui demeure au fondement de leur système politique et qui constitue une référence essentielle, extérieure à celui-ci. Telle est l'originalité de la société américaine par rapport à la nôtre, que Tocqueville met en lumière dans le premier chapitre de la *Démocratie en Amérique* : « Elle est le produit (...) de deux éléments parfaitement distincts, qui ailleurs se sont fait souvent la guerre, mais qu'on est parvenu, en Amérique, à incorporer en quelque sorte l'un dans l'autre, et à combiner merveilleusement. Je veux parler de l'esprit de religion et de l'esprit de liberté ». Ainsi, la fondation puritaine des Etats-Unis est pour l'auteur de la *Démocratie*... la « clef de voûte de presque tout l'ouvrage » et, partant, le principe premier de la société américaine, toujours fondamental et agissant. Cette référence religieuse est en effet manifeste dans la Déclaration américaine des Droits, dans les déclarations des Pères fondateurs, dans les discours des présidents successifs des Etats-Unis, dans la symbolique du pouvoir (le nouvel élu jure fidélité à la Constitution sur la Bible) et dans la conviction intime que la nation américaine est l'instrument de la Providence. Autant d'exemples d'une référence religieuse constitutive. Loin d'être auto-référentielle et auto-régulée, la société américaine trouve son lien dans un principe extérieur à elle-même qui garantit, de façon imprescriptible, les Droits de l'homme, le respect de la Constitution et la relation sociale dans son ensemble.

La France, quant à elle, a suivi d'autres chemins[6]. Dans notre pays, l'histoire du pouvoir politique sous sa forme moderne est celle d'une rupture qui, en 1792, s'est voulue radicale. Contre la transcendance religieuse, la Révolution française et nos premières républiques ont affirmé une conception militante de la laïcité de l'Etat (moins contraire à la tradition capétienne qu'elles ne l'ont cru) et conçu le pouvoir comme l'exécutif, au sens strict, de la volonté populaire. C'est ainsi que la France a fait l'expérience des inconvénients majeurs du régime d'Assemblée, où se trouvent fâcheusement mêlées les tâches de gouvernement et de représentation... La constitution gaullienne a mis fin à cette confusion, source de faiblesses bien connues, en réalisant une synthèse inattendue et longtemps contestée entre la tradition capétienne de l'Etat (le souci de l'arbitrage et de la continuité, l'indépendance relative du chef de l'Etat) et la tradition républicaine tardive (le suffrage universel) sans oublier les acquis du monarchisme libéral (le système représentatif) tandis que s'affirmait un droit supérieur à la loi-expression de la volonté générale qui renoue avec le principe des lois fondamentales de l'ancienne monarchie. Plus empirique que doctrinale, la synthèse gaullienne n'exclut certes pas

les ambiguïtés — le chef de l'Etat juge et partie — et les déséquilibres entre les pouvoirs. Mais elle constitue un modèle évolutif, aujourd'hui très largement consenti, qui exclut l'importation partielle ou complète d'une conception différente de la démocratie[7].

Au terme de cette rapide analyse, le « modèle américain » apparaît comme une création de l'imaginaire européen, comme un mythe politique né du désir de découvrir, enfin, une société auto-référentielle, une institution auto-proclamée, un grand marché fonctionnant de manière autonome. Les institutions américaines représentent assurément une modalité intéressante du politique. Mais elles n'ont de valeur que pour les Etats-Unis eux-mêmes. Inimitable, inexportable, incompréhensible en dehors de sa référence religieuse, le prétendu modèle américain est à étudier en tant que tel, sans qu'il nous empêche de penser la question institutionnelle selon nos expériences et nos traditions historiques.

NOTES

1.– Cf. Stéphane Rials : Le face à face Président-Congrès, in revue *Pouvoirs* n° 29, 1984.

2.– Laurent Cohen-Tanugi, *Le Droit sans l'Etat*, P.U.F., 1985.

3.– Cf. revue *Le Débat* n° 36, septembre 1986 : « L'Etat américain ».

4.– Cf. sur tous les points l'ouvrage de Marie-France Toinet, *Le Système politique des Etats-Unis*, P.U.F., 1987.

5.– Cf. l'analyse de Jean-Pierre Dupuy : « La Main invisible », in revue *Cité* n° 12.

6.– Cf. Blandine Barret-Kriegel, *Les Chemins de l'Etat*, Calmann-Lévy, 1986.

7.– Pour une analyse plus détaillée, mes analyses dans *La République au roi dormant*, Hachette, 1986.

La volonté d'indépendance nationale aujourd'hui : sociogénèse d'un « nationalisme européen »

Patrice Duran

Centre de Sociologie Politique
Université de Bordeaux II

Aujourd'hui, la volonté d'indépendance nationale ne peut plus être appréhendée dans les mêmes termes que par le passé, car l'opinion publique française conjugue de plus en plus nation et Europe. Si la nation demeure le berceau des identités culturelles et sociales, l'Europe paraît mieux adaptée à la gestion des problèmes publics. L'attachement à l'Europe consacre ainsi la dissociation du couple Etat-nation, qui constituait jusque-là la base de notre culture politique. Cependant, le « nationalisme européen » qui s'affiche désormais dans l'opinion paraît moins alimenté par une anticipation dynamique de l'avenir, que par une perception critique du présent, liée surtout à l'affaiblissement de l'Etat et au déclin du politique.

Today, the desire of national independance cannot be grasped in the same terms as in the past, because the french public opinion combines more and more nation and Europe. If the nation remains the source of cultural and social identities, Europe appears to be better adapted to the management of public problems. So, the attachment to Europe sanctions the dissociation of the nation-state, which constituted up to now the basis of our political culture. However, the « european nationalism », which shows off in the opinion, seems to correspond less to a dynamic anticipation of the future than to a critical appraisal of the present essentially bound to the weakening of the state and the decline of politics.

In Economies et Sociétés, Hors Série n°32, août 1989, pp. 17-34

Ainsi que l'écrivait Raymond Aron, il n'est pas de présent historique sans souvenirs et sans préssentiments[1]. C'est bien là le dilemme des sociétés qui, comme la France, se sont longtemps crispées sur leurs frontières et répugnent maintenant à trop s'ouvrir alors même qu'elles en sentent la nécessité. Forts d'une expérience passée dans laquelle nations et nationalismes furent fatales à l'Europe, nous pouvons à bon droit nous demander si les nations peuvent encore lui être favorables, mais aussi s'il y a quelque légitimité et quelque validité à parler d'indépendance nationale dans une économie qui se mondialise.

Nous avons appris qu'il fallait user avec précautions du sentiment national, car la noblesse du cœur peut vite se dégrader en une funeste passion sous les traits condamnables d'une exaltation d'un quelconque génie national. Le sentiment national ne devient nationalisme que sous l'effet de la peur ou par l'affirmation d'une volonté collective de puissance. Nous ne sommes jamais à l'abri de tels errements, et les incertitudes de la période — la « crise » comme l'on dit — sont favorables à la résurgence de thèmes que nous aurions aimé oubliés enfin. Le vote Le Pen montre à quel point nous devons rester vigilants, même si nous pouvons espérer que de tels mouvements sont sans avenir véritable. Le monde occidental est sans conteste à la recherche de nouvelles régulations , et toute régulation à ses coûts que l'on ne saurait ignorer, parce qu'elle a toujours ses perdants. Face à un monde qui s'ouvre sous la pression d'interdépendances toujours plus manifestes entre les sociétés nationales, la France a eu ses propres inquiétudes que sont venus nourrir la présence de l'immigré, la délinquance, et le chômage[2]. Ce n'est pas par le chauvinisme ringard, le repli frileux sur l'hexagone, et le corporatisme que nous développerons les réflexes salvateurs. L'Europe, en particulier, ne doit pas devenir la nouvelle peur des bien-pensants.

Est-ce à dire qu'une société ouverte doit se construire sur l'abandon de ses particularismes ? Bien évidemment non, on ne peut raisonnablement aborder l'inconnu que déjà si l'on est sûr de sa propre identité. Les travaux classiques de sociologie de l'immigration sont de ce point de vue fort utiles, car ils nous rappellent opportunément que la confrontation de groupes immigrés avec une nouvelle culture ne peut se faire sur la base d'une négation pure et simple de leur culture traditionnelle, mais doit au contraire s'en nourrir. Malheureusement, cette évidence sociologique est trop souvent vécue sous le mode paradoxal, et le sentiment national comme un réflexe conservateur qui empêcherait de regarder vers l'avenir.

Une analyse, même rapide, des sondages d'opinion en notre possession montre pourtant une évolution complexe de l'opinion publique française qui reflète bien à notre sens la portée et l'ambiguïté d'une situation socio-politique qui doit se penser dans un double ancrage, national et européen. S'il est clair que désormais l'Europe constitue une référence obligée dans les discours de nos contemporains, la communauté nationale demeure la base de toute évolution. A l'évidence, on ne peut plus analyser le sentiment d'indépendance nationale dans le cadre unique de l'Etat-nation. L'affirmation d'un sentiment européen ne se construit donc pas sur la base de l'abandon nécessaire de toute idée nationale, pas plus que celle-ci ne semble constituer un réel obstacle à la construction de l'Europe. Nous assistons sans nul doute à une mutation non négligeable de notre culture politique qui prend sens dans l'émergence d'un espace public consacrant la dissociation du couple Etat-nation sur l'existence duquel s'était puissamment élaborée notre représentation de l'autorité politique. Cette nouvelle conscience historique, qui articule de manière non contradictoire la nation et l'Europe, autorise qu'en soit pensée différemment la représentation politique. Malheureusement son actuelle timidité et par là même sa faible capacité mobilisatrice ne font que renforcer les réticences d'élites politiques encore trop velléitaires.

Pourtant, face à ces évolutions significatives de l'opinion, et si, comme il est aisément constatable, et comme l'a affirmé avec véhémence Jacques Delors, le capitalisme a pris quelques longueurs d'avance sur l'action politique dans la construction de l'Europe, il serait bien regrettable que la classe politique demeure étrangère à la préparation d'un avenir qu'il lui revient pourtant, par vocation, de négocier.

I.— LE RÉALISME D'UNE OPINION PUBLIQUE TROP SAGE

L'enquête d'opinion réalisée dans les pays membres de la Communauté européenne à la veille du Sommet de Hanovre par le Consortium European Omnibus Survey révèle qu'une majorité de la population y est désormais favorable à la formation d'un gouvernement européen, à l'attribution de pouvoirs législatifs au parlement européen, et à la convocation d'un référendum sur la transformation éventuelle de la Communauté en une Union politique européenne[3]. Ainsi 62 % des Français interrogés se sont prononcés en faveur de la création d'un gouvernement européen responsable, à peine devancés par les Italiens (68 %) dont on connaît l'ancienneté du réflexe européen. L'évolution est particulièrement significative compte tenu de la campagne pour les élections

européennes de 1979 qui fut largement dominée par un refus net de la « supranationalité » communautaire. Certes l'engagement des différents partis politiques, à l'exception bien sûr du Parti Communiste, s'est affirmé, mais là ne peut être la seule raison.

L'interprétation d'un tel résultat n'est rien moins qu'évidente, et il serait évidemment hâtif d'en conclure un effritement significatif du sentiment de notre identité nationale, même si, dans vingt ans, 45 % des jeunes préfèreraient avoir la nationalité européenne (la proportion d'« Européens » atteignant 60 % chez les lycéens et les étudiants)[4]. En effet, 62 % des Français se déclarent encore prêts à défendre leur pays, et la Marseillaise conserve un fort impact émotionnel, 60 % des personnes interrogées se déclarant émues lorsqu'elles l'entendent[5].

Les enquêtes effectuées en 1987 attestent pour la plupart d'entre elles que les Français sont fiers de leur pays et du drapeau tricolore. Cependant, et de manière significative, leur chauvinisme s'exerce peu dans le domaine économique où leurs pratiques de consommation apparaissent davantage guidées par des considérations de coûts que par l'origine des produits[6].

Certes, le jugement selon lequel la France exerce dans le monde une influence importante — très forts sous la présidence du Général de Gaulle, 3 Français sur 4 — s'est considérablement effrité, mais il atteste une tendance de fond, que l'on ne peut imputer seulement à la période récente puisque le reflux apparaît dès la présidence de Georges Pompidou. Tout le monde s'accorde aujourd'hui pour dire que la France est devenue une puissance moyenne (70 %), ce qui va de pair avec un sentiment de déclin, puisque 56 % des Français (contre 31 %) pensent que le déclin de la France est une réalité, qu'ils en fassent remonter l'origine à la crise économique de 1973 (42 %) ou au départ du général de Gaulle[7]. Cependant, le sentiment d'un déclin est surtout ressenti dans trois domaines, sur le plan industriel (67 % contre 24 %), pour les valeurs morales (52 % contre 37 %), et pour le rayonnement international de la France (47 % contre 36 %). Par contre, le sentiment d'un déclin culturel (28 % contre 61 %) demeure largement minoritaire, ce qui va dans le sens d'un certain chauvinisme culturel, attesté en particulier par le fait que la France est classée en tête des pays d'Europe pour la qualité de son patrimoine artistique et culturel (54 % des réponses)[8].

Pour ce qui concerne leur défense, les Français ont longtemps fait confiance à la raison d'Etat et à l'équilibre nucléaire pour que leur soient garanties la paix et l'indépendance nationale, ce qui explique la méfiance persistante à l'ouverture de M. Gorbatchev, à l'entente soviéto-améri-

caine, et à la dénucléarisation de l'Europe[9]. Cependant, la faiblesse des mouvements pacifistes, et plus généralement l'absence de réelle contestation anti-nucléaire expliquent pour beaucoup la mollesse du consensus sur la défense, plus passif que réellement actif. L'opinion française n'en paraît pas pour autant figée face aux problèmes internationaux, mais manifeste au contraire des signes d'évolution appréciables.

Aujourd'hui un glissement important s'amorce avec le souhait de plus en plus manifeste d'une défense européenne. On peut d'ailleurs se demander si les Français ne sont pas en train de substituer un « neutralisme européen » à leur traditionnel « neutralisme national ». Ceci peut s'expliquer tout autant par la perte de crédibilité de la « logique atlantique » que par le fait que, sous la pression de l'« effet Gorbatchev », l'antisoviétisme de l'opinion française s'atténue de manière significative. L'« effet Gorbatchev» commence à l'emporter sur l'« effet Goulag », qui fut, avec l'expansionnisme soviétique, un élément important de la perception française de l'Union Soviétique. Ainsi, comme le souligne Pierre Hassner, « entre l'isolement nucléaire et l'unanimisme pacifiste, l'opinion française a-t-elle, et de plus en plus, choisi la voie de la défense européenne sans reculer devant la renonciation qu'elle implique à une souveraineté exclusive et à l'option de non-belligérance »[10].

La doctrine française de dissuasion, qui s'apparentait à un système clos, n'apparaît plus fondée dès lors que 69 % des personnes interrogées pensent que la France ne peut plus assurer seule sa défense[11]. Par ailleurs, le glissement vers l'intégration atlantique (moins crédible quand la protection américaine se fait déclinante) est d'autant plus évitable qu'on peut lui substituer une intégration européenne. Un tel changement est certainement la conséquence de la disparition des menaces intra-européennes, dont la dissolution rapide de l'antagonisme séculaire entre la France et l'Allemagne constitue une pièce importante, et d'un sentiment croissant d'une communauté de destin devant la montée d'éventuels périls. Au risque de l'écartèlement, l'opinion française essaie ainsi de combiner le national et le collectif, le nucléaire et le conventionnel, la défense et la détente[12].

Ainsi, à l'évidence, l'idéal européen cohabite bel et bien dans l'esprit des Français avec un sentiment national qui demeure vivace comme en témoigne la force de l'attachement aux symboles nationaux et le chauvinisme sportif. Mais, au-delà des symboles, il est clair que le nationalisme actuel est de nature plus culturelle que politique. Les diverses études menées sur cette question montrent en effet que les Français s'opposeraient à la construction de l'Europe lorsqu'elle paraît susceptible de

modifier leur univers quotidien, alors qu'à l'inverse leur souci de préserver leur originalité nationale est bien moins virulent sur les questions politiques et économiques qu'ils jugent certes importantes, mais dont ils saisissent aussi moins clairement les implications[13]. Le sentiment d'une interdépendance forte entre les différents pays européens sur le plan économique et politique explique que les Français adhèrent massivement au principe de la construction européenne, 85 % s'y montrant favorables et seulement 8 % défavorables. 71 % des interviewés considèrent d'ailleurs que la disparition de la Communauté constituerait une perte grave pour la France[14].

Mais au-delà des conceptions traditionnelles qui voient dans l'Europe un moyen pour assurer la paix et pour traiter d'égal à égal avec les grandes puissances, il est de plus en plus évident que les Français lui assignent un nouvel objectif qui est de lutter avec plus d'efficacité contre la crise (52 % des réponses). Ce souci de faire l'Europe à partir d'objectifs très concrets, de lui attribuer prioritairement une vocation instrumentale, consacre, pour l'instant du moins, le déclin des motivations idéologiques qui voyaient dans l'Europe un principe de rayonnement culturel (15 %)[15]. Dans beaucoup d'esprits, l'Europe pourrait constituer un substitut à l'impuissance des Etats, et il lui reviendrait ainsi de trouver les solutions satisfaisantes là où les politiques nationales ont échoué. La force du sentiment européen est donc liée à l'affaiblissement de la légitimité étatique, moins dans sa fonction d'incarnation de l'unité nationale que dans son rôle de metteur en œuvre de politiques publiques ; Europe et nation ne renvoient ni à la même réalité ni à la même vérité. Le sentiment des racines n'exclut pas qu'il faille agrandir le jardin si l'on veut en améliorer la productivité. Désormais, l'opinion française semble donc désireuse de conjuguer l'attachement national avec la raison européenne, même si ce n'est pas avec toute la passion que certains voudraient y voir.

Il est en effet particulièrement significatif que la perception de la place de la France dans le monde évolue parallèlement à la perception de la construction européenne, et dans le même sens. Plutôt que de voir là l'expression d'une mystérieuse contradiction seulement explicable par la psychologie des peuples et la complexité de l'âme française, il vaut mieux y voir, à notre avis, l'intelligence d'une situation qui marque en fait le profond réalisme d'une nouvelle conscience historique que pourrait fort bien incarner la belle formule de François Mitterrand selon laquelle « la France est notre pays, l'Europe est notre avenir ». Malheureusement, dans une période caractérisée par la grande faiblesse des mouvements sociaux et un net déclin de l'engagement politique, la vision manque in-

discutablement de souffle, car elle se limite essentiellement à un constat encore trop alimenté par une vision critique du présent pour constituer l'amorce d'un projet réellement mobilisable susceptible de fournir une représentation dynamique de l'avenir. Elle prend, selon nous, ses racines dans une double réalité qui est celle, d'une part, d'un déficit de légitimité de l'Etat dans sa fonction d'autorité et dans ses modalités d'intervention et, d'autre part, d'une perte de confiance dans la capacité de la classe politique à exercer le pouvoir.

II.— L'ÉPUISEMENT DE L'ETAT

Les changements de l'opinion aujourd'hui perceptibles attestent une double prise de conscience : tout d'abord, elle est celle d'un changement d'échelle des problèmes publics, qui apparaissent de moins en moins solubles au seul niveau national, dénotant à l'évidence une découverte tardive d'une contrainte extérieure trop longtemps ignorée, et une appréciation nouvelle de l'interdépendance des évolutions nationales; mais elle est aussi par contrecoup celle d'un affaiblissement de l'Etat comme échelon pertinent de gouvernement, ce qui ne va pas sans poser de redoutables problèmes quant à la légitimité de l'autorité politique.

Longtemps, en effet, la société française est restée prisonnière d'une approche largement « endogène » de ses propres problèmes, ce qui l'a entraînée à mésestimer son insertion dans un espace d'échange plus large. L'heure n'est plus aujourd'hui à la révolte des « pays » contre l'Etat, et il serait en fait réducteur de croire que l'approfondissement des difficultés économiques marquant la fin de la décennie 70 soit la seule raison de la faillite des luttes régionales[16]. Celles-ci participaient encore d'une vision inappropriée, trop « internaliste », des sociétés industrielles, centrée sur la toute puissance de l'Etat. Résistance des « territoires » contre des « appareils » technocratiques symbolisant le pouvoir d'Etat, ces mouvements manifestent à l'évidence la condamnation d'un mode de développement qu'on ressent comme d'autant moins justifié qu'il n'est en rien promoteur, ni même protecteur, des intérêts locaux. Mais ils posent encore les problèmes dans des termes qui sont bien souvent ceux des guerres coloniales, et du même coup ils ne parviendront jamais réellement à rentrer dans le système politique en l'absence d'élites suffisamment porteuses, et d'un discours suffisamment cohérent. Si l'Etat est vécu alors comme pure domination, c'est bien qu'il a perdu une part de sa légitimité ; mais le paradoxe veut que ce soit au moment où l'évolution marque son inéluctable affaiblissement qu'on lui demande de rendre des

comptes d'un pouvoir exorbitant. Le sentiment confus d'un « chaînon » manquant, le pouvoir régional, montre que la solution aux difficultés locales est le plus souvent associée à une redistribution interne des prérogatives étatiques qui ne tient guère compte de la situation de la France en Europe. Ceci explique qu'une revendication décentralisatrice visant au partage des pouvoirs d'Etat puisse parfois coexister avec une attitude protectionniste sur le plan national. Une telle dissociation de l'interne et de l'externe prouve que l'on n'avait pas encore pris toute la mesure des évolutions en cours en matière d'échanges économiques, et du degré de pénétration de notre économie. Alors que la « tyrannie » est celle de l'« extérieur », selon la formulation de Stanley Hoffmann, elle demeure vécue comme purement « intérieure »[17]. L'Etat est devenu la personnification de l'ennemi, bien souvent par incapacité à s'en représenter un autre. Or les originalités locales ont certainement été autant gommées par l'ouverture des frontières, qui impose des contraintes contribuant à évacuer ce qu'il y a de spécifique dans chaque nation, que par un Etat qui en serait encore à « défendre de parler breton et de cracher par terre ».

La résistance des identités provinciales participait en fait d'un mouvement de contestation plus large prenant son sens dans ce que l'on a appelé, de manière le plus souvent confuse et polémique, la « crise de l'Etat-providence », caractérisée comme la double faillite d'une stratégie d'intervention et d'une image symbolique. Mais la critique de l'Etat-providence n'est pas seulement la condamnation pour inefficacité d'un certain type de régulation sociale fondé sur un système fiscal et social de redistribution des ressources, elle marque aussi la fin d'un modèle de croissance purement endogène. La période précédente avait été de toute évidence à la gloire des Etats qui avaient su reconstruire avec efficacité les nations sur la base d'un consensus social dont l'Etat-providence fut le principal artisan. La guerre avait sans nul doute créé les conditions d'émergence d'un sentiment de solidarité nationale qui fut le fondement de nouvelles institutions et de réformes sociales d'autant plus nécessaires que la situation économique était catastrophique. Mais si l'Etat-providence a pu constituer historiquement un instrument relativement efficace d'intégration sociale par la réponse qu'il apportait à une exigence d'« égalité » socio-économique, son développement peut s'interpréter plus sûrement comme la réponse à une exigence de « sécurité » socio-économique.

Si l'on compare en effet l'évolution du droit de suffrage et le développement de la protection sociale, il est aisé de constater que si le

droit de vote a été étendu du haut vers le bas de la structure sociale, la redistribution sociale a tendu à s'opérer suivant une logique inverse. L'expression d'un jeu politique largement fondé sur la concurrence des promesses électorales explique la volonté des partis politiques d'élargir leur base sociale de recrutement au point de faire bénéficier des effets de la redistribution des catégories sociales toujours plus privilégiées. Les objectifs de départ furent peu à peu remplacés par une nouvelle raison d'être consistant dans la provision de services de sécurité sociale et de paiements de transferts de façon routinière et standardisée de moins en moins liée à des situations d'assistance définies par l'urgence. Ainsi le développement de l'Etat-providence a bien moins correspondu à l'affirmation d'une volonté d'égalisation des conditions de vie, qu'à l'expression d'une logique d'extension des bénéfices sociaux qui a pu se révéler partiellement contradictoire avec le maintien d'un impératif de solidarité et que l'on a critiqué dans le réflexe du « toujours plus ».

Or la croissance économique de l'après-guerre, inattendue dans son ampleur, a largement masqué le caractère inégalitaire de la redistribution sociale, et conduit à situer la protection sociale à un niveau qu'il lui sera par la suite difficile de conserver. Cependant, cette croissance rédemptrice, confortée par l'instauration d'une démocratie que l'on pensait stabilisée, reposant sur l'institutionnalisation des conflits, la fin des grands débats idéologiques, et des possibilités de promotion accrue pour les individus, avait fait oublier la « tyrannie de l'extérieur ». La période gaullienne avait été, en particulier, celle du prestige retrouvé par l'affirmation d'une indépendance nationale conquise sur le double plan de l'économie et du politique. Essentiellement tournée sur elle-même, la société française paraissait davantage préoccupée par sa propre consommation que l'on voulait «de masse», et mai 68 avait conforté un regard complaisamment introspectif, d'autant que la contrainte de compétitivité était demeurée assez largement inopérante jusqu'en 1968, grâce en particulier à un solde des échanges extérieurs très excédentaire. Les déséquilibres élevés des années 1968 et 1969 seront autant de rappels à l'ordre qui contribueront à fonder en légitimité la politique de l'« impératif industriel » qui s'ensuivit[18]. La contrainte de l'insertion dans l'économie mondiale deviendra alors effective, et se verra encore aggravée par la crise pétrolière. Celle-ci, dans sa brutalité, révélera de profonds déséquilibres internes liés au maintien d'inégalités flagrantes affectant les individus comme les régions, que l'optimisme de la décennie précédente avait mésestimés en même temps qu'elle conduira l'opinion à prendre conscience de l'impossibilité d'un développement autonome et indépen-

dant, au point que l'idée même d'indépendance nationale ne peut plus être pensée dans les mêmes termes.

La critique de l'Etat-providence, à laquelle ont largement adhéré les mouvements régionalistes, a trop souvent participé d'une logique du ressentiment pour ne pas décevoir. Ces « nouveaux mouvements sociaux », comme on les a appelés avec une sympathie évidente, étaient en fait moins porteurs de valeurs nouvelles que d'aspirations déçues liées à la représentation d'un mode de développement dépassé. S'ils sont restés désemparés, et souvent dominés par des réflexes de défense peu susceptibles de déboucher sur des projets réellement novateurs, c'est qu'il leur fut souvent malaisé de penser l'avenir dès lors qu'ils en saisissaient trop confusément les menaces. La crise économique est, de ce point de vue, tout autant une crise des représentations et des modes de raisonnement ; les revendications nationalitaires nous semblent correspondre davantage à la critique d'un ordre ancien marqué par la figure d'un Etat omnipotent qu'à l'invention sérieuse d'une nouvelle territorialité. En fait, l'Etat s'est trouvé pris en tenaille entre des aspirations infra-nationales fortes, et une aspiration supra-nationale encore assez faible, mais qui commence cependant à voir le jour[19]. On peut du reste envisager un renouveau des aspirations régionales avec l'affermissement de l'Europe ; il est à cet égard significatif de voir les Ecossais considérer l'Europe comme leur meilleure garantie d'autonomie au sein du Royaume-Uni. Si les frontières nationales constituent de moins en moins des barrières à l'interpénétration des économies, elles tombent aussi dans les têtes, et le décalage paraît net entre un débat politique national, et une réalité d'échanges qui l'est de moins en moins. Quel sens peut-il y avoir encore à se battre contre un Etat qui semble soumis lui-même à des logiques qui le dépassent ?

Les mutations de l'opinion publique sont à l'évidence la preuve d'un douloureux apprentissage, sous la contrainte, qu'il est bien possible que, comme le dit Stanley Hoffman, « la longue période des histoires largement nationales soit close, au moins pour les pays d'Europe occidentale »[20]. Il en serait donc désormais fini avec ce que le même auteur avait nommé naguère la « synthèse républicaine », qui reposait sur le credo patriotique qui voulait que l'Etat ne se séparât point de la nation. Si les réactions régionales se sont faites contre un processus d'homogénéisation qui niait leurs spécificités et leur était largement imposé, elles se sont faites, à dire vrai, plus contre l'Etat, qui en paraissait l'unique responsable, que contre la « nation ». Mais, dans un pays où l'Etat a construit la nation, il est parfois difficile d'opérer une claire distinction, d'autant que la nation a toujours constitué chez nous la première justification de l'Etat.

Le retour de plus en plus affirmé à un certain chauvinisme national montre que l'opinion a, semble-t-il, appris à faire la dissociation. Ainsi, l'Etat ne peut-il plus cristalliser avec la même force le nationalisme, et, dorénavant, « le nationalisme ne sert plus d'inspiration motrice à l'Etat »[21]. Le processus de constitution de l'Europe est du reste conçu à l'inverse du processus de construction étatique ; si ce dernier s'est fait sur la base d'une destruction des solidarités locales, l'Europe se fera inversement par l'institutionnalisation des différences nationales, car la conscience de l'Europe dans l'opinion, c'est avant tout la conscience d'une extraordinaire diversité culturelle, qui en constitue la première richesse.

Si l'opinion, découvrant la « tyrannie de l'extérieur », a compris que « l'enfer, c'est les autres », elle a cependant vite intégré que la coopération européenne devenait une nécessité, que, pour paraphraser Clausewitz, l'Europe était, au bout du compte, le moyen le plus sage de « continuer la guerre par d'autres moyens ». Même si l'on peut suspecter la vocation pédagogique de leurs discours, les hommes politiques, à force de brasser les comparaisons internationales et d'agiter le spectre de la dépendance économique, ont probablement largement contribué à faire prendre conscience aux Français des complémentarités nationales, et du poids des interdépendances que Jacques Delors et son ami grec se plaisent à souligner, et donc que, si les problèmes économiques propres à chaque pays européen sont bien nationaux, leur solution en revanche, comme l'écrivait Gaston Thorn, ne pourra être qu'européenne[22].

La question qui se pose, dès lors, est en fait celle de l'action, et de manière explicite, celle du niveau le plus pertinent de formulation et de mise en oeuvre des politiques publiques. L'Etat apparaît doublement fragilisé: non seulement son territoire propre n'est plus en rapport avec les problèmes auxquels il doit faire face, mais, débarrassé du manteau national, il paraît bien nu dans sa seule vocation instrumentale, d'autant qu'il se trouve victime d'une singulière convergence dans la critique de la protestation radicale et de l'opposition conservatrice. L'attaque est venue en effet aussi bien de ceux qui voyaient dans la situation présente l'indice d'une crise fiscale susceptible de déboucher sur une crise de légitimité révélatrice des contradictions propres au développement du capitalisme avancé, que de ceux qui rendaient les bureaucraties publiques responsables du poids excessif des budgets publics et voyaient dans le retour à un « Etat minimal » la solution vers laquelle s'orienter. Ainsi, il n'a su, ni protéger le territoire national des ingérences étrangères, ni être le pourvoyeur de bien-être qu'on attendait, et les années 70 ont vu se combiner, de manière unique, récession, inflation et chômage. Pour avoir

bâti sa légitimité sur ses réalisations, l'Etat s'est trouvé pris au piège de ses propres succès. Ayant associé une légitimité de contenu à une légitimité de forme, il était normal qu'il soit jugé en termes utilitaires. Victime d'une image trop belle forgée dans les années de croissance, postulant une grande capacité d'action, il a fini par offrir le visage paradoxal d'un Etat fortement interventionniste et largement inefficace. Habermas avait eu raison de lier l'effritement possible de la légitimité politique à l'affaiblissement des performances étatiques, même si, pour autant ; il est bien clair que l'on n'a pas assisté à un effondrement de l'Etat-providence[23]. Depuis peu, les commentaires se font plus prudents qui voient la plupart du temps que « ce qu'on appelle la crise de l'Etat-providence n'annonce pas sa mort prochaine, car elle n'est qu'une crise de croissance »[24]. On peut en effet gérer les institutions qui le constituent de manière différente sans pour autant que sa disparition soit à l'ordre du jour. L'intitulé des rapports de l'OCDE évolue lui-même de manière significative de *l'Etat-protecteur en crise* (1981) à *Dépenses sociales 1960-1990 : problèmes de croissance et de maîtrise* (1985). Ce dernier se situe d'ailleurs dans une perspective plus optimiste, puisqu'il montre de façon assez encourageante que les dépenses sociales globales pourront au moins augmenter au même rythme que la croissance économique réelle, ce qui contraste fortement avec le profond pessimisme du début des années 80. Après tout, comme l'écrit Heclo, « l'Etat-providence et ses valeurs sous-jacentes n'ont jamais dépendu de dépenses publiques incontrôlables, d'une large bureaucratie, ou de surenchères politiques toujours plus irréalistes »[25].

Cependant la secousse avait été trop rude pour que perdure l'image d'un Etat susceptible de maîtriser seul un devenir lui-même incertain, et disposant des capacités d'action suffisantes. Dernier grand mythe politique, l'Etat se trouvait lui aussi victime du « désenchantement du monde », et son affaiblissement ne pouvait manquer d'affecter une classe politique elle-même désemparée.

III.— MISÈRE DU POLITIQUE

James Alt a raison de dire que « l'histoire du milieu des années 70 est celle d'une politique de déclin des espérances.Il n'en résulte pas une politique de la protestation, mais une politique de la lente désillusion, qui se caractérise essentiellement par l'absence de participation à la vie des partis, voire l'indifférence à leur égard »[26]. A l'évidence, rarement jusqu'ici la politique n'avait suscité autant de réactions négatives.

Si la double alternance de 1981 et 1986 constitue une victoire pour notre constitution dans la mesure où, pour une fois, le changement politique n'a pas suscité de crise de régime, elle a été, à certains égards, fatale pour la crédibilité de ceux qui nous gouvernent, ou qui sont susceptibles de le faire. A deux reprises, les Français ont fait confiance à des majorités aux sensibilités différentes, ayant exprimé la volonté nette de mener des politiques très contrastées pour lutter contre le chômage, et retrouver les chemins de la croissance[27].

Cependant, toutes les solutions envisagées ont été également frappées du sceau de l'impuissance, et il est aisé de comprendre la déception d'une opinion qui, finalement, se prend à penser que l'issue des élections présidentielles n'aura que peu d'influence sur la situation présente[28]. Un tel jugement consacre non seulement une profonde défiance à l'égard de la classe politique, mais aussi un doute certain quant à ses possibilités réelles d'intervenir positivement sur le cours des choses. Ainsi que le note un observateur averti, si les socialistes n'effraient plus, ils n'enthousiasment guère, nous vivons à n'en pas douter des temps politiques bien ordinaires ![29]. Ceci dénote un scepticisme croissant à l'égard des possibilités de l'action politique, et il est frappant qu'un sondage Louis Harris récent fasse apparaître que 30 % seulement des personnes interrogées déclarent « faire confiance à l'action des hommes politiques pour sortir de la crise économique », alors que 40 % accordent leur confiance aux chefs d'entreprise.

Doit-on à nouveau évoquer la « fin des idéologies », non plus cette fois pour des raisons liées à une croissance exemplaire, mais par défaut d'imagination et excès de « réalisme » ?

Les hommes politiques se plaisent aujourd'hui à vanter leur réalisme et leurs qualités gestionnaires. Si l'on a pu leur reprocher de trop parler, on peut regretter maintenant leur silence ; l'honnêteté politique est de ne pas avoir de programme, et « parler vrai » s'apparente désormais à une forme supérieure de courage. Ceci n'est au fond que la conséquence d'un jeu politique antérieur fondé sur la concurrence des programmes, et donc des promesses, qui faisait reposer la légitimité politique sur une logique de réalisation. La gestion de la crise ne s'est accompagnée d'aucun effort sérieux de renouvellement du langage politique, qui se trouve de ce fait de plus en plus désuet, et en complet décalage avec la réalité.

Dahrendorf a eu raison de souligner que, dans les élections, il semblerait qu'il n'y ait plus de gagnants, mais seulement des perdants[30]. C'est probablement ce que la gauche a trop méconnu en se refusant à voir dans l'élection de 1981 de M. Mitterand à la présidence de la République

autre chose qu'un grand élan populaire issu de la mobilisation la plus large, alors même que son électorat mêlait très largement les espoirs de ceux que l'absence d'alternance politique, réelle depuis 1958, avait maintenus dans l'opposition, et les déceptions de ceux qui s'étaient identifiés au projet giscardien d'une France des classes moyennes. Il serait du reste possible de prolonger l'analyse pour expliquer les changements de majorité intervenus par la suite. Mais peut-on construire l'avenir sur la seule volonté de ne pas perdre, et les vertus de la fourmi sont-elles suffisantes à emporter l'enthousiasme ?

A l'évidence, l'évolution de notre démocratie a moins engendré une « nouvelle France électorale » qu'un « nouvel électeur ». Celui-ci, par déclin des passions politiques, est devenu une sorte d'« animal qui évite les gaffes ». L'érosion des identifications partisanes favorise certainement l'adoption d'un comportement stratégique, fondé sur une autonomisation croissante dans la prise de décision électorale. Une telle situation a accru l'incertitude de la lutte politique. Moins liés à des systèmes de croyances stables, les électeurs ont un comportement de plus en plus imprévisible, et l'élection, quant à elle, ne peut plus servir à créer, ou tout simplement à renforcer, des identités collectives. On rentre ainsi dans un cercle vicieux significatif, où la crainte des hommes politiques de prêter le flanc à la critique les conduit à une prudence qui ne peut que développer les réflexes utilitaires de l'électeur. Pierre Rosanvallon n'a peut-être pas tort de dire que, si Jean-Marie Le Pen a obtenu des succès électoraux retentissants, c'est peut-être au fond parce qu'il est le seul à avoir parlé un langage qui était plus celui des « tripes » que du « cerveau »[31]. La misère du débat politique actuel explique certainement pour partie la renaissance des extrêmes.

Au bout du compte, la « maturité » de l'électeur repose plus sur la « vacance » du politique que sur une argumentation serrée, et le « centrisme » politique est peut-être plus le degré zéro de la pensée politique que le signe de la montée en puissance d'une nouvelle idéologie.

Aujourd'hui, le « libéralisme politique » fait recette, et constitue le dénominateur commun de ceux qui se disent « ouverts ». Les droits de l'homme et la citoyenneté sont autant de thèmes à la mode ; un peu comme si, pour avoir trop insisté sur une démocratie de « contenu », on avait trop négligé la démocratie de « forme ». Un déficit de substance nous pousse ainsi vers un surcroît de forme, par une sorte de subtil mouvement compensatoire.

La critique de l'Etat-providence a nourri la redécouverte, souvent naïve, parfois suspecte, de l'Etat de droit, et plus largement des vertus des

mécanismes juridiques. Il paraît cependant difficile de demander aux citoyens, par les temps qui sont les nôtres, de se satisfaire de leur seule existence civile, de même qu'il serait probablement hasardeux de penser que le seul respect de la procédure peut fonder la légitimité politique.

Dans une période incontestablement délicate, le pouvoir politique a nécessairement besoin d'un soutien sans faille, et pourtant, c'est bien l'inverse qui se produit. Au moment où l'approfondissement de la démocratie est sans aucun doute la condition indispensable d'un gouvernement légitime, on voit les citoyens fuir les urnes. On pouvait espérer dans la décentralisation, mais celle-ci s'est davantage apparentée à une question relative à la direction de l'Etat qu'à la modification du rapport des citoyens à leur Etat. La preuve en est que la décentralisation, pourtant consacrée « grande affaire du septennat », n'a pas constitué un thème de mobilisation dans la campagne présidentielle de 1981 et la campagne législative qui l'a suivie, permettant ainsi sa confiscation par les élites politiques traditionnelles. La décentralisation s'est assez vite réduite à une logique de redistribution des pouvoirs au sein du système des décideurs, autorisant la technicisation du problème, et donc la transformation d'un débat public en une affaire d'experts. Il est d'ailleurs significatif que les textes visant à un renforcement de la démocratie locale n'ont jamais vu le jour. Les principaux acteurs de la pièce ont manifestement choisi le huis clos par opposition au théâtre populaire. Notre classe politique a toujours eu la faiblesse de penser que « l'efficacité de la démocratie dépend avant tout et surtout de l'efficacité et de l'habileté de ses dirigeants »[32].

Donner du pouvoir aux élus du peuple n'est pas obligatoirement en donner au peuple. La confiscation de la réforme explique en partie la faible mobilisation des citoyens lors des dernières élections cantonales. De plus, pour avoir refusé de donner aux régions tout le lustre qu'il leur était nécessaire pour s'imposer, on les voit désertées par les grands élus. Or ceci est grave, et procède d'une vision étroite et bornée de l'espace politique encore réduit au seul espace national, alors que la région constitue assurément un échelon de gestion des affaires publiques des plus appropriées au cadre européen. Bien des directeurs des services régionaux se plaignent aujourd'hui de ne pouvoir développer des politiques actives au niveau de l'Europe par un manque de crédibilité politique lié à la désertion des élus d'envergure, et au faible engagement des autres.

Au bout du compte, la classe politique a été prise à son propre piège. Pour avoir trop voulu se garder des citoyens, elle en a perdu le soutien. Désormais partagée entre la méfiance d'un électorat que l'on dit « vola-

tile » et la peur d'agir, elle s'interroge d'autant plus sur les politiques à mettre en œuvre qu'elle a aussi fait l'apprentissage de la complexité des problèmes. On sait aujourd'hui mieux raisonner sur les problèmes publics, car on en saisit mieux les possibles interconnexions, et les multiples effets. Mais la connaissance rend frileux, et la peur de ne pas maîtriser les conséquences de ses propres décisions pousse à l'évidence à une gestion incrémentale, le plus souvent sans imagination. Edgar Morin rappelle, citant Hamlet, que c'est « la conscience qui fait de nous des couards »[33]. Mais il est bien difficile d'être résolu sans véritable soutien, et l'éloge du pragmatisme résonne plus comme une auto-justification que comme l'affirmation d'un principe de bonne gestion.

Michel Crozier nous parle d'« Etat modeste », et il a certes raison d'attirer l'attention sur les problèmes de mise en œuvre des politiques publiques, et d'insister sur les pièges de l'idéologie, qui font que l'enfer est généralement pavé de bonnes intentions[34]. Mais la modestie, ce n'est pas seulement la « hausse du talent », selon l'expression d'Aurélien Scholl, ce peut être aussi le signe d'une excessive timidité. Il faut, à notre sens, éviter les confusions, et ne pas mettre sur le même plan l'intelligence des situations, qui nous donne la maîtrise de l'action, et l'affirmation d'un projet, qui nous en procure la volonté. Les incertitudes de la mise en œuvre seront d'autant plus grandes que l'on évitera d'en fixer clairement les enjeux.

On ne saurait se satisfaire d'un tel déclin du politique. Les pages de nos meilleurs journaux sont souvent le lieu d'appels plus ou moins pathétiques à la nécessaire revitalisation de notre tissu collectif, comme à la glorification d'une société civile, qui n'est que la contrepartie d'une image dépréciée du politique. Mais la santé d'une société ne peut s'édifier sur l'affaiblissement de son autorité politique. On peut certes concevoir d'autres articulations entre les différentes sphères d'une société, mais on ne saurait oublier à quel point la régulation politique est indispensable aux sociétés modernes. Rosanvallon rappelle cependant que c'est un rejet par défaut du politique, et non pas un déclin naturel que nous avons vécu ; dès lors, si nous héritons d'une histoire, rien ne nous oblige à la prolonger[35].

La « modernisation » de la politique ne pourra s'accomplir sans un sursaut de démocratie. Mais la démocratie a besoin de souffle, et la légitimité politique de force. Elles ne sauraient donc se satisfaire de la seule lecture périodique de sondages d'opinion qui ont manifestement tendance à devenir un substitut des élections. Un réel soutien politique ne peut se contenter de la seule existence d'une « opinion publique ». L'opi-

nion publique ne constitue ni l'affirmation d'une identité collective, ni l'indication d'un mouvement social. Ainsi l'émergence d'un « nationalisme européen » peut être plus une façon de vivre le présent qu'une manière d'affirmer l'avenir. S'il s'est formé, il ne faudrait pas que ce soit par dépit, car l'Europe est un trop grand dessein pour être seulement un alibi.

Après avoir connu l'empire et la cité, l'occident médiéval a été le berceau d'une figure politique appelée à un grand avenir, l'Etat ; il serait exaltant que l'occident d'aujourd'hui soit l'inventeur d'une nouvelle forme d'autorité politique, l'Europe, qui serait autant un fédéralisme des Etats que des nations. Il faut savoir penser la dépendance pour mieux sauvegarder son autonomie, même si cela « consiste, écrivait Popper, à établir pas à pas des institutions capables d'assurer notre liberté et, en premier lieu, de nous libérer de l'exploitation »[36].

On a généralement opposé trop simplement éthique de conviction et éthique de responsabilité, car, au fond, il faut avoir de la conviction pour être pleinement responsable. Il nous reste à espérer que ce qui n'est peut-être aujourd'hui qu'opinion soit demain conviction, afin que ceux qui nous gouvernent sachent en prendre la responsabilité. Le raisonnable n'est pas toujours la raison, et comme le formulait avec talent Baudelaire, « quelque habile que soit un éclectique, c'est un homme faible, car c'est un homme sans amour. Il n'a donc pas d'idéal, il n'a pas de parti pris, ni étoile, ni boussole »[37].

NOTES

1.– Raymond Aron, *Dimensions de la conscience historique*, Paris, Plon, 1961.

2.– Cf. Pascal Perrineau, « Front national : l'écho politique de l'anomie urbaine », in Esprit, *La France en politique, 1988*, Esprit, Fayard, Le Seuil, 1988.

3.– Sondage paru dans *Libération*, le 27 juin 1988.

4.– Cf. SOFRES, *L'état de l'opinion*, Editions du Seuil, 1988.

5.– Ibid.

6.– Ibid.

7.– «La France dans le monde», in SOFRES, *Opinion publique 1986*, Gallimard, 1986.

8.– SOFRES, *L'état de l'opinion*, op. cit.

9.– Ibid.

10.– Pierre Hassner, « Un chef d'œuvre en péril : le consensus français sur la défense », in Esprit, *La France en politique*, op. cit.

11.– Sondage Louis Harris paru dans l'*Express*, 17-23 avril 1987.

12.– Pierre Hassner, op. cit.

13.– « L'Europe », in SOFRES, *Opinion publique 1985*, Gallimard, 1985.

14.– Ibid.

15.– Ibid.

16.– Pour une bonne introduction à ce problème, on peut se reporter à la présentation ramassée qu'en font Alain Touraine et François Dubet, « Les "pays" contre l'Etat », in Jean-Daniel Reynaud et Yves Grafmeyer (sous la direction de), *Français, qui êtes-vous ?*, La Documentation Française, Paris, 1981.

17.– Stanley Hoffman, *Sur la France*, Seuil, 1976.

18.– Cf. pour une vue d'ensemble Christine André et Robert Delorme, *L'Etat et l'économie*, Seuil, 1983.

19.– Cf. Edgar Morin, *Penser l'Europe*, Gallimard, 1987.

20.– Stanley Hoffmann, op. cit.

21.– Ibid.

22.– Cf. Jacques Delors et Clisthène, *La France par l'Europe*, Grasset, 1988, et la préface de Gaston Thorn à Ralf Dahrendorf (sous la direction de), *La crise en Europe*, Fayard, 1982.

23.– Cf. Jurgen Habermas, *Raison et légitimité*, Payot, 1978, et Patrice Duran et Bruno Herault, « Decentralization and social policy-making in France », in Douglas Ashford (dir.), *Intergovernmental Politics and Social Policy-Making*, à paraître.

24.– François Ewald, *L'Etat-Providence*, Grasset, 1986.

25.– Hugh Heclo, « Toward a New Welfare State », in Peter Flora and Arnold Heidenheimer (ed.), *The Development of Welfare States in Europe and America*, Transaction Books, 1981.

26.– James Alt, *The Politics of Economic Decline*, Cambridge University Press, 1979.

27.– Cf. Elie Cohen, « Fatalité du déclin économique », in *La France en politique, 1988*, op. cit.

28.– Cf. le sondage SOFRES/Le Point, in *Le Point*, 28/10/1987.

29.– Olivier Duhamel, in *L'état de l'opinion*, op. cit.

30.– Ralf Dahrendorf, in *La crise en Europe*, op. cit.

31.– Pierre Rosanvallon, « Malaise dans la représentation », in François Furet, Jacques Julliard, Pierre Rosanvallon, *La république du centre*, Calmann-Lévy, 1988.

32.– Giovanni Sartori, *Théorie de la démocratie*, Armand Colin, 1974.

33.– Edgar Morin, op. cit.

34.– Michel Crozier, *Etat moderne, Etat modeste*, Fayard, 1987.

35.– Pierre Rosanvallon, op. cit.

36.– Karl Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, tome 1, Seuil, 1979.

37.– Charles Baudelaire, *Ecrits sur l'Art*, Gallimard, 1971.

Peut-on parler de nationalité économique pour la France ?

Serge Latouche

Professeur à l'Université de Lille II
Directeur de Recherches à l'I.E.D.E.S.
(Institut d'Etude du Développement Economique et Social, Université de Paris I)

La nationalité économique n'est pas la souveraineté de l'Etat sur son économie, mais la pure coïncidence entre un tissu économique, comme réseau dense d'interdépendance industrielle, et l'espace national. Cette rencontre exceptionnelle, la France l'a connue, en particulier dans les années cinquante ; aujourd'hui cette situation a disparu du fait de l'émergence de l'économie mondiale. Cette crise de la nationalité économique ne rend pas la France vassale pour autant, mais annonce une perspective plus dramatique qu'on peut appeler la fin de la société des nations.

Economic nationality is not the sovereignty of the State upon its economy ; it is rather a pure coincidence between an economic structure, caracterized by an intense industrial interdependence, and the national space. This exceptional meeting has existed in France in the fifties ; unfortunately it is disappearing today under the shock of the emergency of the world economy. This crisis of the economic nationality does not make France a vassal, but it is the beginning of a more dramatic phenomenon : the end of the national order.

In Economies et Sociétés, Hors Série n°32, août 1989, pp. 35-55

« Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation, nul corps, nul individu, ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. »

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Article 3.

L'angoisse de l'avenir[1], au moment où le monde aborde le troisième millénaire de l'ère chrétienne, tend à se généraliser. A nous limiter à la France, on peut constater qu'il y règne une grande morosité. Beaucoup d'observateurs, quels que soient leurs horizons, s'accordent à annoncer son déclin, sa décadence[2]. Aux symptômes économiques (dépendance technologique, perte de compétitivité internationale, désindustrialisation) qui servent à justifier la dénonciation d'une perte d'*indépendance* économique ou d'un glissement vers le « sous-développement »[3], on ajoute des éléments socio-politiques (la fin de l'empire, la régression de la francophonie, l'invasion culturelle voire la menace d'une perte de l'identité nationale, par l'immigration).

Rien de tout cela n'est en soi contestable ni dénué de fondement, mais comme rien de tout cela n'est radicalement nouveau, on peut élever quelques doutes sur la portée et la *signification* de ces phénomènes. La dénonciation de la menace de perte « d'indépendance » de l'économie française, qui pour l'économiste constitue le noyau rationnel de ces analyses, n'est pas nouvelle. Dès les années soixante-dix, les « régulationnistes » dénonçaient dans leurs travaux les pertes de filières industrielles[4]. Dix ans plus tôt, Henri Aujac et le BIPE insistaient sur la fragilité de notre économie et l'insuffisance des innovations. Faut-il remonter aux jérémiades de l'entre-deux-guerres sur les *faiblesses* de l'économie française dont Alfred Sauvy s'est fait une spécialité[5] ou à la traditionnelle dénonciation de l'absence d'esprit d'entreprise de nos industriels, comparée à l'Angleterre, et au manque du sens de la discipline de notre main-d'œuvre comparée à l'Allemagne, etc. Ce rappel du passé serait folklorique s'il ne servait à montrer le caractère franco-français de certains aspects de ces discours. Notre « infériorité » vis-à-vis de l'Angleterre est un thème qui remonte aux encyclopédistes et a servi de machine de guerre aux révolutionnaires de 89 avant de justifier les désastreuses conquêtes napoléoniennes[6]. Il y a quelque raison d'être sceptique en face de ces lamentations, puisqu'il faut bien constater qu'à force d'être inférieure à sa rivale britannique, notre économie, de l'avis général y compris des Anglais eux-mêmes, a fini par se porter mieux qu'elle.

La comparaison avec nos voisins d'outre-Rhin, qui servit naguère à justifier les mouvements pro-nazi, serait non moins riche d'enseignement. Leur relative prospérité économique ne les pousse pas dans la voie de l'hégémonie. Résignée à n'être pas une fausse grande puissance mondiale, l'Allemagne n'a pas d'ambition concernant une « germanophonie », ni de regret pour le panache des confettis de l'empire...

Alors, une fois dégagé des passions et des modes, peut-on reconnaître dans la situation économique de la France une position *nouvelle* de « dépendance ». La France serait-elle devenue vassale ? « L'importance économique relative d'un pays, nous dit Bernard Lassudrie-Duchêne, (est) un phénomène complexe (qui) ne peut se résumer en un seul indice, ni s'apprécier de façon purement statique. Il existe donc une batterie de critères : taux d'innovation, importance des dépenses en R et D, part dans le commerce mondial, balance des produits à haute intensité technologique et des investissements directs émis et reçus, taux d'investissement, etc. Aucun de ces indices n'a un sens absolu, mais on peut tirer de leur réunion des hypothèses d'interprétation qui doivent rester prudentes[7] ».

Cette prudence que l'on conserve quand on évoque la fin de l'hégémonie américaine et le déclin de l'économie des Etats-Unis, pourquoi la perdrions-nous quand il s'agit de notre propre pays ?

Dans cette interminable partie de « jeu international de saute-mouton » selon l'heureuse expression de Kindleberger[8], les pertes partielles peuvent semer des alarmes passagères, mais rien n'est définitivement joué. Les études sérieuses des historiens pour les périodes passées évoquées, montrent que le pessimisme n'était pas vraiment fondé[9]. Jean Bouvier écrit justement : « Des éléments d'adaptation, de dynamisme, d'innovations, l'ont emporté en dernière instance sur les blocages trop souvent surestimés de la formation économique et sociale française »[10]. Bernard Lassudrie-Duchêne, de son côté, note : « Au cours des années 1955-1956, l'heure était encore en France au pessimisme. Les faiblesses de notre économie étaient abondamment dénoncées, alors que la croissance était déjà vigoureusement amorcée depuis plusieurs années[11] ».

Aux analyses alarmistes d'un Jean-Louis Malaussena de Perno, qui met en avant taux de chômage, perte des emplois industriels et mauvaise spécialisation internationale, on peut opposer le constat d'une « stabilité remarquable des positions françaises dans les échanges internationaux des secteurs de haute, moyenne et faible technologie au cours des vingt dernières années[12] ». Si l'on s'en tient au volume des exportations par habitant, la France en 1980 est avec 2072 $ le deuxième pays du monde après l'Allemagne, et en valeur absolue le quatrième (après les Etats-

Unis, la R.F.A. et le Japon)[13]. Sans doute nos avantages comparatifs s'inversent suivant que nos échanges ont lieu avec le Nord ou avec le Sud, et cette situation fait de nous ce que nous sommes : une puissance économique intermédiaire[14]. Peut-on pour autant considérer que notre pays serait devenu vassal ?

Ainsi posée, la question soulève deux problèmes : celui du suzerain éventuel et celui de la nature du lien de vassalité. Toutefois, un rapide examen des réponses amène à aborder le sujet de toute autre manière. On répond assez généralement, à la première question, que nous serions tombés sous la coupe de la seule superpuissance : les Etats-Unis d'Amérique, et, à la seconde, que ce lien est une *dépendance* d'abord technico-économique.

La métaphore d'un « empire américain » renvoie à une hypothèse qu'il faut prendre au sérieux : celle d'une hégémonie économique au sens où l'a défini Immanuel Wallerstein. « L'hégémonie, selon cet auteur, peut être définie comme la situation dans laquelle un Etat du Centre est capable de produire si efficacement que ses produits soient compétitifs même dans les autres Etats du Centre[15] ». La primauté est d'abord industrielle, puis commerciale, et enfin financière. Toutefois, la situation hégémonique est fragile. Pour Wallerstein, il ne fait pas de doute que les Etats-Unis ont d'ores et déjà perdu la primauté industrielle et la primauté commerciale. Leur hégémonie serait en crise. « La guerre de succession des Etats-Unis, dit-il, a commencé ». Ceci ne fait aucun doute non plus pour de nombreux observateurs de tous horizons qui insistent sur la « désindustrialisation » de l'économie américaine. Jean Lemperière, par exemple, dresse un constat sévère des pertes de marché de l'industrie américaine dans l'équipement industriel y compris dans certains secteurs de pointe[16].

Comme il ne serait pas sérieux de parler du « déclin de l'empire américain » dans le temps où on déclarerait que la France deviendrait vassale de ce problématique suzerain, il faut coûte que coûte maintenir la croyance en une hégémonie américaine sur la base d'une autre définition de l'hégémonie, ou d'une autre interprétation des faits[17].

Faut-il voir alors le suzerain dans une entité non encore advenue, mais en gestation sur le pourtour du RIM (rivage) évoqué par certaines analyses futuristes. Ce triangle Californie, Japon, NPI, est à la dimension d'une hémisphère ; son centre est sinon vide, du moins occupé par la foule des micro-sociétés de Polynésie, Mélanésie, Micronésie. On voit mal comment il pourrait constituer le pôle économique de demain (en tout cas sur la base d'un ordre national-étatique)[18].

Le deuxième problème concerne le critère de vassalité. Le concept de « dépendance » et l'idée de « perte d'indépendance » reviennent le plus souvent dans la littérature. Reste à préciser ce qu'est la dépendance économique. Beaucoup d'auteurs, qui mettent en avant ce concept à propos de la France et des Etats-Unis, en avaient récusé la pertinence (et selon nous à juste titre) s'agissant des pays du Tiers-Monde et du Centre industrialisé. Pourtant, c'est bien de la tiers-mondialisation de la France ou de son sous-développement qu'il s'agit[19]. La dépendance est un concept auquel il est impossible d'assigner un contenu rigoureux et précis, permettant de caractériser la situation d'un pays économiquement dominé[20]. Le concept fait « image » comme font image les concepts de nationalité ou de souveraineté économique, mais nous savons depuis Bachelard que les images sont souvent des obstacles à la pensée si leur pouvoir évocateur tient lieu d'analyse rigoureuse. Le mot dépendance veut tout dire et rien dire, et pour cela doit être rejeté, mais il renvoie à l'idée de nationalité économique : très curieusement ce concept n'a jamais été mis en question. Le problème est moins alors celui d'une « hiérarchie » entre des entités politiquement définies que celui de la pertinence même du cadre que *présuppose* la problématique de la vassalité.

Si l'on s'attache à penser clairement la signification de cette notion de nationalité économique, il découle presque tout naturellement que tous les signes de déclin et de perte d'indépendance sont tout simplement les conséquences d'une crise inéluctable de la « nationalité économique », qui d'ailleurs ne touche pas spécifiquement la France, même si les agents économiques situés dans l'hexagone l'abordent dans des conditions particulières. Cette crise est-elle irrémédiable ? Après avoir analysé le concept de nationalité économique, nous tenterons de cerner les causes de la crise de la souveraineté économique française, afin d'apporter pour conclure des éléments de réponse à cette question.

I.— LE CONCEPT DE NATIONALITÉ ÉCONOMIQUE

Avec le constat que les indépendances *juridiques* issues de la décolonisation n'engendraient point des « dépendances économiques », le problème de l'économie nationale est devenu crucial. L'octroi du statut juridico-institutionnel d'Etat à des territoires découpés arbitrairement, sans structures productives cohérentes et avec mission de construire des nations, pose le problème de la consistance d'une *« économie nationale »*. Tous les discours sur le Nouvel Ordre Economique International

et le droit au Développement ont agité maladroitement cette question. Un regard critique sur ces débats est riche d'enseignement pour notre problème et permet de mieux cerner la position de l'économie française.

La « souveraineté économique » qui est l'aspiration-clef des Etats-nations est une idée purement métaphorique et sans contenu rigoureux. Le concept de nationalité économique, par contre, peut être construit de façon cohérente, mais il ne tire sa pertinence que d'une analyse historique ; la nationalité économique apparaît alors liée à la *croissance* et au *développement* économique.

1. Le statut métaphorique de la souveraineté économique

Si le concept de nationalité économique est plus solide que celui d'indépendance et qu'on peut lui donner un contenu rigoureux, il est dans son origine tout aussi « métaphorique ». Tiré du politique, on cherche à transposer sur le plan économique les attributs qui lui sont liés sur le plan politique et, en particulier, la souveraineté dont le contenu central est justement l'indépendance. Le juriste Carré de Malberg dans sa « théorie de l'Etat » le précise clairement : « Grâce à la souveraineté externe, l'Etat a donc une puissance suprême, en ce sens que sa puissance est dégagée de toute sujétion ou limitation envers une puissance extérieure » ; et si on avait des doutes, il ajoute : « Dans l'expression "souveraineté extérieure" le mot souveraineté est donc au fond synonyme d'indépendance[21] ». Cette souveraineté « externe » est liée à la souveraineté « interne », c'est-à-dire à une autorité suprême sur les membres et entités présentes sur le territoire national. « Un Etat qui serait tenu de quelques sujétions envers un Etat étranger, ne posséderait pas non plus une puissance souveraine à l'intérieur[22] ».

Cette idée d'un Etat-nation « maître chez lui » sur le plan économique constitue bien un des attributs imaginaires de la nationalité économique. Un Etat ou une nation vassale sur le plan économique serait une entité qui ne serait plus maître chez elle, qui aurait perdu la souveraineté interne et externe. Pourtant, il n'en est pas et ne peut en être ainsi sauf étatisation totale de l'économie et système totalitaire. L'Etat-nation n'a pas et ne peut avoir de « summa potestas » économique, de souveraineté économique, interne et externe[23]. La sujétion des agents serait, *sur ce plan*, la négation de la *société civile*. Ne disposant pas de la souveraineté interne, l'Etat n'a pas non plus la souveraineté externe. Sans être pour autant assujetti à la puissance économique suprême d'un *autre* Etat, ce qui serait contradictoire, il n'a pas la maîtrise sur des « puissances » économiques privées et a fortiori transnationales. La nationalité écono-

mique est une *circonstance historique*. Ce n'est pas une construction juridique susceptible d'une permanence et même de transposition artificielle. « L'ardente obligation », pour les agents économiques installés sur le territoire national, de réaliser des desseins de l'Etat-nation, dont le général De Gaulle a énoncé la nostalgique exhortation, était un vœu pieux. La nation économique ne se réduit pas à l'économie publique. La logique de l'Etat et du politique, et celle du capital et du marché n'ont pas de raison de coïncider et ne coïncident pas normalement. Le civisme des agents économiques, qui est loin d'être négligeable, peut biaiser la logique du profit, comme les incitations et réglementations gouvernementales peuvent infléchir le jeu économique en faveur de « l'intérêt national ». Toutefois, la fusion et l'harmonie des deux intérêts ne sont pas « naturelles ». Ce n'est que dans un contexte historique très particulier que les deux termes nation et économie peuvent coexister avec une *épaisseur de sens* et recevoir une pertinence. La nation économique, que les « hasards » de l'histoire ont engendrée, en Occident dans les décennies d'avant 1970, n'a donc jamais été un *Etat-nation* économique.

2. Le « concubinage » de l'économie de marché et de la nation

On a longuement analysé les caractères de l'Etat-nation. Ce fut l'objet privilégié et quasi exclusif de la science politique depuis Machiavel. On s'est, par contre, très peu avisé de la consistance économique de cet Etat-nation. Ceci est étonnant car un Etat-nation sans économie est une simple coquille vide, un cadre juridico-institutionnel. Toutefois, ce paradoxe s'explique du fait que les Etats-nations occidentaux se sont mis en place en même temps que se développaient des économies industrielles fortes. L'intendance suivait sans avoir besoin d'être vraiment pensée.

Le niveau d'abstraction où se situe la réflexion économique fondamentale passe au-dessus de l'inscription territoriale et historique des entités en cause, et la méthode dominante (l'individualisme méthodologique) passe largement en dessous. Le libéralisme est hostile à toute frontière, le capital n'a pas de patrie. Les mécanismes de l'économie ignorent et *doivent* ignorer toute interférence du politique. « Le commerce n'est international, écrivait Yves Guyot au début du siècle, que parce que le douanier l'arrête[24] ».

Ainsi, la « nationalité économique » est un objet hors du champ de la réflexion scientifique parce que nécessairement commun aux disciplines économiques et politiques et de ce fait *non perçu* par elles.

Il faut attendre François Perroux pour rencontrer une définition consistante de la « nationalité économique ». « Economiquement, écrit-

il, la nation est un groupe d'entreprises et de ménages coordonnées et abritées par un centre qui détient le monopole de la puissance publique, c'est-à-dire l'Etat. Entre les parties constituantes s'établissent des relations particulières qui les rendent complémentaires[25] ». La contingence et le volontarisme s'équilibrent harmonieusement dans cette définition. Les Etats-nations qui ont réussi entre le XVIème et le XIXème siècle ont été sans doute des ensembles d'agents économiques dynamiques relativement interdépendants, « abrités » par l'Etat et bien d'autres circonstances (comme les difficultés de communication et les dotations naturelles). Toutefois, la consistance la plus rigoureuse du concept de la nationalité économique semble avoir été fournie par le spectacle qu'ont donné les principales économies occidentales entre 1950 et 1980. Là est vraiment né le « modèle » envié par le Tiers-Monde, celui des *économies nationales développées*. Ces Etats-nations respectables, et combien respectés, ont non seulement un territoire reconnu et une indépendance juridique, ils ont aussi une *économie nationale*. Celle-ci se caractérise par une interdépendance très forte entre les branches économiques situées sur le territoire national. Les inter-relations complémentaires entre les agents économiques nationaux sont très denses. On peut même donner une illustration rigoureuse du degré d'*intégration* économique de l'Etat-nation grâce à un instrument statistique et économique mis au point pendant la même période : le *tableau des échanges inter-industriels*.

Plus la matrice des inputs *nationaux* est « noire », autrement dit plus les coefficients sont présents et élevés, plus l'économie nationale a de consistance ; elle est « auto-centrée ». Plus la matrice des inputs nationaux est « blanche » — autrement dit vide — plus l'économie sera « extra-vertie » selon la terminologie popularisée par Samir Amin. L'extra-version, signe rigoureux de la « dépendance économique » selon cet auteur, serait la caractéristique des économies sous-développées. Celles-ci subiraient en conséquence des « effets de domination » systématiques de la part des économies du Centre vers lesquelles elles sont tournées. L'existence du *tissu industriel* national serait le critère de la nationalité économique, elle-même « infrastructure » de l'indépendance politique. Pendant les « trente glorieuses » la France connaît, en effet, une telle « infrastructure », et une véritable résurrection politique se produit au point qu'on a pu parler de *miracle* français. Ce modèle n'est donc pas seulement envié par le Tiers-Monde, il est aussi celui dont les citoyens ont plus ou moins la nostalgie. Prospérité économique, indépendance politique, rayonnement culturel, semblent bien aller de pair avec la nationalité économique ainsi entendue.

3. Le nationalisme de la croissance et du développement

L'aspiration au *développement* ressentie par tous les pays du Tiers-Monde, au-delà ou à travers des revendications d'indépendance économique et de décolonisation économique (prolongeant les indépendances et les décolonisations juridiques et politiques), est celle d'accéder à la « *nationalité économique* ». Le nationalisme du développement est bien révélé par les locutions emphatiques : « peuples en développement », « développement national et populaire », qui émaillent la littérature sur le sujet.

Tout mythique qu'il soit, le concept de développement est loin d'être innocent. La littérature qui oppose le développement à la croissance met, en effet, l'accent sur le côté « autocentré » du développement. Le développement a *partie liée avec la nation*. De façon révélatrice, Gérard Grellet considère le « contrôle étranger » comme une des quatre caractéristiques du sous-développement et il identifie implicitement développement et autonomie. « De larges pans du système productif des pays sous-développés, écrit-il, sont contrôlés par des intérêts étrangers et sans articulation avec le reste de l'économie, de sorte qu'un développement autonome s'avère impossible[26] ». Le développement est une relation triangulaire spécifique entre l'économie, le pouvoir et l'espace. L'espace du développement est d'abord celui du territoire national.

Le pouvoir est celui de l'Etat, qu'il s'agisse de l'Etat « veilleur de nuit » ou de l'Etat patron omniprésent. L'économie elle-même n'a été pensée comme sphère autonome que dans le cadre implicite de l'Etat-nation. Le politique auquel elle s'oppose, et par rapport auquel elle se situe, se définit lui-même dans l'ordre national-étatique, véritable ordre « naturel » des sociétés modernes... L'acteur du développement, sa base humaine, culturelle, c'est la *nation*. Tout naturellement, le résultat en est un *produit national*.

Le mécanisme économique qui engendre le *développement* s'inscrit dans ce cadre national-étatique. Les cercles vertueux se produisent en son sein. Ceux-ci sont, en partie spontanés, en partie volontaires, dans des proportions qui varient selon les écoles. Les libéraux mettent l'accent sur la « main invisible » et la mécanique naturelle de la concurrence sur le marché intérieur, en relation avec le libre-échange à l'extérieur. L'équilibre instantané se prolonge en une croissance optimale par le plein emploi des facteurs. Les interventionnistes insistent sur l'impulsion de l'Etat et l'existence du mode de régulation. Celui qui, historiquement, s'est trouvé lié avec *l'ère du développement*, c'est le mode de régulation keynéso-fordiste. Un contrat social économique assure le partage des

gains de productivité, la hausse des revenus justifie les investissements pour une production de masse, dans une « société salariale ». Le fordisme en son apogée, écrit Alain Lipietz, marque en somme la limite de l'autocentrage possible du capitalisme développé[27]. Pour la quasi-unanimité des économistes, l'étape ultime de la croissance était bien « l'économie nationale ». La nationalité économique ne se comprend que dans la dynamique du développement, lequel ne peut être que national.

L'ouverture des économies à laquelle a abouti la dynamique même de la croissance marque la fin d'une ère : l'ère du développement et l'ère des nationalités économiques. Ceci est à la fois plus ou moins grave que la vassalité économique ; plus grave, car il s'agit incontestablement d'une perte de l'indépendance entendue comme interdépendance, intégration et autocentrage ; moins grave, car ce n'est pas la sujétion à un « monstre froid » étranger. Avant tout, on assiste à la fin de l'Etat-nation comme entité souveraine et comme principe d'animation de la vie économique.

II.— LA CRISE DE LA NATIONALITÉ ÉCONOMIQUE FRANÇAISE

« Les peuples et les parties qui aspirent à la liberté tremblent en découvrant que l'Etat souverain est devenu, pour un grand nombre, une recette impraticable », écrivait, en 1958, François Perroux dans *La coexistence pacifique*. Michel Beaud ajoute : « Ce qui était alors vrai de petits pays, de pays neufs ou de pays nouvellement indépendants, l'est aujourd'hui pour tous les pays de la planète. Et là, sans doute, réside une des causes de la crise du fordisme et de la perte d'efficacité des recettes keynésiennes : rien n'assure plus qu'un surcroît de pouvoir d'achat dans un pays entraînera dans ce pays une augmentation de la demande susceptible d'y stimuler les activités. Internationalisation, multinationalisation, mondialisation, des nations et du monde : il n'est pas de problème national ou local qui ne doive être pensé dans sa dimension mondiale[28] ».

Quelles que soient les « faiblesses » réelles de l'économie et de la société française dans la compétition internationale, il semble difficile de n'y voir qu'un phénomène isolé tandis que se développerait la supériorité de sociétés dominantes (Etats-Unis ou Japon). Il faudrait pour cela, non seulement admettre la thèse d'un renforcement de l'hégémonie américaine ou de son remplacement par un autre candidat (Centre Pacifique), mais encore faire l'hypothèse d'une perpétuation quasi indéfinie des structures nationales-étatiques et du maintien inchangé des rapports entre institutions politiques et organisations économiques. S'il est réaliste de

prétendre que l'heure de la fin de la société des nations n'a pas encore sonné, il est plus difficile d'affirmer le caractère transhistorique du cadre national. Il nous semble plausible de soutenir l'existence d'une crise majeure et décisive de l'ordre national-étatique.

Les symptômes de la « vassalité » française doivent être interprétés alors dans cette crise générale de la nationalité économique et dans le contexte d'émergence d'une transnationalisation économique. On assiste de ce fait à une véritable perte des liens entre la société et sa base territoriale ainsi qu'à la disparition de l'identité culturelle.

1. La transnationalisation économique

L'accumulation du capital, dans sa nature et son essence, n'a pas de lien avec une patrie. Le territoire et la nation des acteurs importent peu au capital. Si les circonstances historiques ont mêlé étroitement les destins du capital et de l'Etat-nation, au point qu'on a pu penser que le capital créait l'Etat-nation, il faut se rendre compte que, au-delà d'un certain seuil, il le détruit. L'existence d'un « marché intérieur », la création d'une force de travail libre — conditions nécessaires à l'expansion du capital — n'auraient pu se faire sans le triomphe de l'Etat-nation. Toutefois, la collusion du capital et de l'Etat-nation n'a jamais été un pacte scellé entre deux personnages. Si au sein de l'économie-monde, il y a eu de fait une certaine coïncidence entre le mouvement du capital dans certains espaces et l'animation économique de certains Etats-nations, celle-ci était contingente et liée à des conditions historiques exceptionnelles.

La description de la nationalité économique comme système autocentré est irréprochable. Le seul problème vient de ce que ceci correspond à une situation tout à fait spécifique et ne peut en aucun cas constituer un *modèle* universel. Pendant l'ère de l'ordre national-étatique, une certaine marge de manœuvre était possible pour un Etat national particulier. L'histoire fournit ainsi plusieurs exemples de pays qui ont réussi à renforcer la cohésion et la puissance de leur économie dans l'économie-monde. L'Allemagne et le Japon sont les exemples classiques illustrant cette démarche. Les Nouveaux Pays Industriels sont une ultime tentative, partiellement réussie, d'atteindre le stade de « l'économie nationale ». Seulement, une politique de nationalisme économique et de développement économique fondé sur l'espace national perd tout sens à l'époque de la « *déterritorialisation* » de l'économie. Le phénomène en jeu est à la fois très simple dans ses causes au moins abstraites et très complexe dans ses effets concrets. Le capital, qui reste le fondement de la dynamique économique mondiale, est, en effet, transnational dans son essence.

Le marché mondial, dont les embryons sont pleinement attestés dès le XIIème siècle, finit en quelque sorte par rejoindre son concept. Après huit siècles, il achève d'effacer les inscriptions territoriales des structures productives. Non seulement le capital est devenu ou redevenu international dans la circulation des marchandises et dans ses assises financières, mais le processus de production et le procès de travail se fractionnent et se redistribuent sur la planète tout entière. François Mitterrand, en 1975, signalait le phénomène avec pertinence. Dans *La paille et le grain* il note « l'entrée de jeu d'un phénomène, aussi important dans l'histoire que la *naissance* des nations, c'est-à-dire l'avènement des firmes multinationales. Treize d'entre elles figurent parmi les cinquante premières entités économiques du globe. Si l'on extrapole la tendance observée de 1960 à 1968, soixante sociétés, dont les trois quarts à dominante américaine, contrôleront en 1985 tous les *circuits de la puissance*. Chacune aura un chiffre d'affaires supérieur au produit national brut d'un pays comme le nôtre. Associées, elles distanceront les Etats-Unis d'Amérique. On peut imaginer sans tomber dans la science-fiction le moment où un holding, contrôlant le crédit, la recherche, la production et les échanges sur les cinq continents, disposera de la réalité et de l'autorité d'un gouvernement mondial que les politiques, toujours en retard d'une époque, n'auront pas encore ébauché — je rectifie : il n'y a pas à imaginer, c'est une certitude[29] ».

Si l'impact de la puissance des firmes transnationales sur le jeu de la puissance et le destin des nations est l'objet d'interprétations divergentes et peut prêter à discussion, les signes de cette puissance sont concordants et généralement admis dans leur moyenne et leur tendance. Dans la décennie 1970-1980, selon les travaux du CEREM, les 866 premières firmes multinationales contrôlaient déjà 76 % de la production manufacturière mondiale[30]. D'après les évaluations du FMI, de l'ONU et de la revue *Fortune*, le rapport entre le chiffre d'affaires des plus grandes entreprises industrielles du monde (toutes plurinationales) et le produit brut mondial aurait évolué de la façon suivante[31] :

En pourcentage	1962	1971	1980
Les 200 plus grandes	17,6	19,2	22,6
Les 500 plus grandes	23,4	26,2	30,1

La juxtaposition, faite par Jean Masini des revenus des principales multinationales et des revenus des Etats en 1983-1984 (voir Annexe), est assez éloquente, même si les chiffres comparés ne recouvrent pas des réalités identiques[32]. Cela suffit pour prendre conscience de la différence

de richesse et de puissance entre les citoyens des firmes et les membres de la plupart des Etats. Avec la transnationalisation des firmes, la dynamique du capital et plus généralement le mouvement de l'économie et de la société moderne, tendent à détruire la nationalité économique. Le P.N.B. par tête n'a jamais eu grande signification, mais, dans un espace économique intégré et interdépendant, sa croissance traduisait une élévation de la « richesse » marchande engendrée et appropriée de façon relativement homogène par la nation à l'intérieur des frontières. Dans l'économie mondiale en gestation, et déjà dans l'« Etat commercial ouvert »[33], on peut toujours procéder à des enregistrements de flux et à leur évaluation statistique, mais ces chiffres deviennent de plus en plus surréalistes.

D'importants flux ne sont pas médiatisés *par le marché*, non pas comme dans les sociétés traditionnelles parce qu'ils sont en deçà de l'ordre marchand (économie informelle), mais parce qu'au contraire, ils sont au-delà. Il s'agit de production ou de circulation de produits « intermédiaires » livrés entre les filiales des firmes transnationales[34].

La « déterritorialisation » de l'économie ne se limite pas à la croissance des firmes multinationales. A côté du mouvement des seuls investissements étrangers directs et des investissements en portefeuille, il y a les « joint ventures », les ventes d'usines clefs en main, ainsi que les contrats de licence, d'accords de partage de la production, de sous-traitance internationale. Tout cela conspire à la transnationalisation du système productif et financier. D'autres phénomènes, comme la fin des paysans ou la mondialisation des télécommunications conspirent à la rupture des liens entre l'économie et la souche territoriale.

La désintégration du tissu industriel détruit la solidarité nationale et accroît l'écart entre la moyenne statistique et la dispersion réelle des niveaux et des modes de vie. La régulation, remplacée provisoirement par une politique industrielle à la recherche de ses principes, tend à perdre toute consistance. La crise de l'Etat-providence, c'est la crise de l'Etat, tout court ; c'est la fin de l'économie auto-centrée.

La France, « cette nation par excellence », a pu apparaître et s'apparaître en tout cas comme l'idéal-type de la nationalité économique. Son autosuffisance agricole et alimentaire et la complémentarité de ses industries, malgré certaines faiblesses, faisaient bien d'elle l'image d'une économie intégrée et auto-centrée. Les choses ont bien changé. Le rapport de ses importations et de ses exportations sur le PIB a dépassé largement le seuil de ce qui était considéré dans les années 60 comme caractéristique de l'« extraversion des pays sous-développés[35] ». La crise

de l'ordre national-étatique ne se limite pas à cet aspect économique ; elle a d'autres ressorts tout aussi puissants, qui renforcent la crise du « développement » comme forme du « nationalisme » économique.

2. Le déclin des sociétés et des cultures nationales

La « déterritorialisation » n'est pas seulement un phénomène économique qui vide de sa substance la nationalité économique, elle a des impacts politiques et culturels, tandis que des phénomènes autonomes dans les sphères sociales, politiques ou culturelles ont en retour un impact économique, et contribuent à accélérer le déclin de la nationalité économique. L'économiste ne peut donc s'abstraire complètement de ces interdépendances. Même si l'on rejette l'idée simpliste que le politique ne serait qu'une superstructure déterminée par la base économique, il est assez évident que la transnationalisation des firmes et « l'extraversion » généralisée des économies privent la réalité nationale d'une part notable de sa substance. Le drame des jeunes nations du Tiers-Monde est là pour nous en fournir le témoignage permanent. La disposition de la Charte des Droits et des Devoirs économiques des Etats, selon laquelle « les multinationales ne doivent pas intervenir dans les affaires intérieures des pays où elles travaillent »[36], témoigne d'une grande naïveté. En dehors des interventions flagrantes et choquantes comme celle de I.T.T. au Chili, le fait que le P.I.B. de la plupart des pays du Sud est beaucoup plus faible que la surface financière des firmes les rend fragiles. Toutefois, les Etats du Tiers-Monde ne sont pas les seules « victimes » de cette situation. Si les firmes transnationales obéissent plus à une logique du profit qu'à la recherche du pouvoir, elles déstabilisent, même involontairement, les pouvoirs en place et engendrent insidieusement de nouveaux rapports d'allégeance à leur profit. De son côté, la technique elle-même, avec les satellites de communication et la pollution nucléaire, crée des sphères *immédiatement* transnationales. Tout cela fait éclater la base triangulaire (économie-espace-pouvoir). La crise de l'Etat-nation comme entité politique, longuement analysée par les philosophes du politique, sert de toile de fond à ces événements. La dépolitisation des citoyens, le remplacement des institutions politiques par des organes administratifs, vident l'Etat-nation de sa substance.

En ce qui concerne la culture proprement dite, les choses sont encore plus complexes. Plus qu'une « transculturation », ce qui apparaît d'emblée, c'est un « impérialisme » culturel occidental et singulièrement anglo-saxon. L'implantation dans les principaux pays industriels d'Occident de la quasi-totalité des industries culturelles, l'industrialisation

même de la culture par l'usage des médias (journaux, livres, disques, cassettes, radios, films, télévision) crée un quasi-monopole des pays du Nord. La richesse, enfin, des patrimoines culturels « nationaux » accumulés par les vieux Etats-nations, y compris grâce au « pillage » du patrimoine mondial (par les musées, les bibliothèques, les banques de données et la production culturelle antérieure), conspire à une invasion culturelle du Sud par le Nord, et, à l'intérieur du Nord, des Etats-Unis vers les autres pays (dont la France).

L'importance de la langue dans la création et la transmission de la culture, et l'existence *de facto* de l'anglais comme langue de communication mondiale renforcent encore l'apparence de cet *imperium* et contribuent à lui donner une certaine réalité. Plus qu'à une acculturation à des valeurs universelles, on assiste à une acculturation même des vieux Etats industrialisés. Toutefois, là encore, le « nationalisme » est largement dépassé au profit de la transnationalisation. Avec les satellites de communication et l'informatique, la mondialisation est *immédiate*. La standardisation des produits culturels, la production de normes et de modes échappent à tout enracinement. Les flux d'information transnationaux ne peuvent pas ne pas « informer » les désirs et les besoins, les formes de comportement, les mentalités, les systèmes d'éducation, les modes de vie des récepteurs. La perte de l'identité culturelle qui en résulte est incontestable ; elle contribue à déstabiliser l'identité nationale, politiquement et économiquement. Ce qu'il reste de la créativité « nationale » se trouve dans un état de sujétion vis-à-vis d'une culture qui apparaît, et qui est effectivement, étrangère. Mais paradoxalement, le « vassal » s'émancipe de son suzerain au fur et à mesure que la servitude se renforce.

Les ferments de décomposition ne sont pas émis par les uns au détriment des autres. Ils touchent tout le monde, y compris les Etats-Unis, même si chacun n'en est pas affecté de la même façon[37]. La langue hégémonique elle-même, l'anglo-américain international, est menacée de décomposition du fait de son triomphe. Elle recouvre de moins en moins l'espace d'une culture nationale du fait de l'invasion de l'espagnol sur le continent américain et aux Etats-Unis mêmes[38].

Le drame de la modernité mise sur orbite planétaire n'est peut-être pas, sur ce plan, la dépendance des uns et l'imperium des autres, mais l'appauvrissement culturel qui résulterait de la standardisation des messages et de la résorption des messages dans la technicisation des médias. Le « désenchantement du monde » lié à la domination de la technique est destructeur des cultures sinon de toute culture.

CONCLUSION

La crise de la nationalité économique est-elle irrémédiable ?

« Si ces forces (les forces dont dispose la France), écrit Bernard Lassudrie-Duchêne, sont utilisées sans industrie ou restent en jachère, la France, dans la hiérarchie internationale, restera ce qu'elle est : un pays industrialisé intermédiaire, dans une zone intermédiaire en relatif déclin[39] ». Pour l'économiste qui accepte comme donné et immuable le cadre national-étatique, le jeu de la concurrence économique condamne la France soit à une honnête performance, soit à une situation intermédiaire médiocre. Dans tous les cas, par le seul effet du nombre et de la puissance, la situation est proche de la vassalité. Cette vassalité se trouverait aggravée sans doute par un dynamisme médiocre et une position *intermédiaire* dans les avantages comparatifs. Dans cette optique, la transnationalisation des firmes joue pour un pays « un rôle primordial dans la détermination et l'évolution de son rang dans le concert des nations »[40]. De ce point de vue aussi, la France est plutôt à la traîne dans le peloton de tête des grandes nations.

Si l'on ajoute à cela que la France n'est pas dans une situation financière très brillante, qu'elle a cédé « aux charmes discrets de l'endettement extérieur» selon l'expression d'Henri Bourguinat[41], on a tous les éléments d'un affaiblissement de la «souveraineté économique »... Toutefois, est-il encore possible et légitime de raisonner ainsi ?

La crise, une fois caractérisée comme crise de la *nationalité économique* est beaucoup plus grave, plus profonde qu'un simple recul dans la *hiérarchie* internationale : elle ne touche pas spécialement la France plus que les autres pays. Tout au plus peut-on penser que l'efficacité résiduelle de la gestion économique *nationale-étatique* permet de gérer l'entrée dans la crise dans les meilleures conditions et de donner le maximum d'atouts aux « entités » anciennement rattachées à l'espace national. Mais même cela n'est pas absolument sûr, puisqu'on ne connaît pas vraiment les règles du jeu qui succédera aux épreuves internationales de saute-mouton entre les Etats-nations. La Grande-Bretagne, qui est avant nous pour le nombre des firmes transnationales mais qui est plus désindustrialisée, est-elle vraiment mieux placée ?

La question est alors : cette crise est-elle irrémédiable ? La réponse doit être doublement nuancée ; rien, même le pire, n'est absolument nécessaire dans l'histoire humaine. Aucune évolution n'est forcément irréversible. Le schéma présenté est un schéma qui obéit à une logique *économique*, et rien ne prouve que l'histoire obéisse et doive obéir à une

telle logique d'évolution. En tout cas, de la présente analyse, il ne faut absolument pas conclure qu'à court terme il faille baisser les bras. En tant que citoyen, nous nous rallions volontiers aux arguments de notre collègue Pierre Delfaud et faisons nôtres ses conclusions de politique. D'autre part, cette évolution serait-elle irréversible à long terme, l'issue de la crise ne serait pas forcément catastrophique. Nos arrières-petits-enfants peuvent très bien vivre heureux même si la France n'existe plus. N'est-ce-pas là l'essentiel ?

ANNEXE

Tableau 1

Entreprises multinationales manufacturières	Pays d'origine	Revenus nets en millions de $	Nombre d'employés
IBM	USA	6 582.00	394 930
General Motors	USA	4 516.50	748 000
Canadian Pacific	USA	3 422.06	120 000
Chrysler	USA	2 380.00	100 435
General Electric	USA	2 280.00	330 000
Du Pont de Nemours	USA	1 431.00	157 783
Toyota	Japon	1 255.95	59 500
Reynolds Industries	USA	1 210.00	97 551
BAT	GB	1 132.56	212 822
Matsushita Electric Industrial	Japon	1 009.53	132 814
Eastman Kodak	USA	923.00	123 900
Procter and Gamble	USA	890.00	61 700
Philip Morris	USA	888.50	68 000
Imperial Chemical Industries	GB	781.30	115 600
Hitachi	Japon	707.38	161 533
Unilever	GB	637.06	319 000
Nestlé	Suisse	632.30	137 950
Coca-Cola	USA	628.81	40 500
Dow Chemical	USA	585.00	48 800
ITT	USA	448.05	252 000
Goodyear Tire and Rubber	USA	411.00	133 271
Daimler-Benz	RFA	402.04	199 872
Hoechst	RFA	376.44	177 940
Fiat	Italie	356.00	230 805
Bayer	RFA	354.47	174 755
Renault	France	(1 435.86)	213 725

Source, J. Masini

Tableau 2

Pays	PIB en millions de $	Nombre d'habitants (millions)
USA	3 275 701	234,5
Japon	1 062 870	119,3
RFA	653 080	61,4
France	519 200	54,7
Royaume-Uni	455 100	56,3
Brésil	254 660	129,7
Inde	168 170	733,2
Mexique	145 130	75,0
Corée du Sud	76 640	40,0
Algérie	47 200	20,6
Thaïlande	40 430	49,2
Colombie	33 330	27,5
Philippines	34 640	52,1
Hong-Kong	27 500	5,3
Bangladesh	10 640	95,5
Tunisie	7 020	6,9
Birmanie	6 190	35,5
Zaïre	5 440	29,7
Tanzanie	4 550	20,8
Ethiopie	4 270	40,9
Haïti	1 630	5,3
Mali	980	7,2
Benin	930	3,8
Togo	720	2,8
Mauritanie	700	1,6
Tchad	320	4,8

Source, J. Masini

NOTES

1.- Ce texte complète et poursuit une recherche plus vaste entreprise par l'auteur sur la « fin de la société des nations ». Celle-ci a déjà donné lieu à plusieurs publications dont la présente contribution reprend certains éléments : « La fin de la société des nations», revue *Traverse*, n° 33-34, janvier 1985 ; « Les déboires du Nouvel Ordre Economique International et la transnationalité économique », *Peuples Méditerranéens*, n° 35-36, avril-septembre 1986 ; « La transnationalisation, la crise du développement et la fin du Tiers-Monde », *Tiers-Monde*, n° 114, avril-juin 1988.

2.- le journal *Le Monde* a consacré à ce thème douze chroniques écrites par nos plus prestigieux économistes entre juillet 1987 et avril 1988.

3.- J.-L. Malaussena de Perno : « La France en voie de sous-développement. Critique du "barrisme" et plaidoyer pour une autre politique économique libérale », revue *Clés*, n° 1, septembre 1983, Lille.

4.- Voir dans Christian Palloix, *Travail et production*, Petite Coll. Maspero, Paris, 1978.

5.- Sauvy (Alfred), *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, Paris, Fayard, 1965.

6.- Voir sur ce point dans notre livre *Faut-il refuser le Développement ?*, pp. 38 et suivantes : « Le rôle de l'Etat dans le dynamisme français », et surtout les travaux de l'historien François Crouzet.

7.- Bernard Lassudrie-Duchêne, « La France dans la hiérarchie internationale », *Revue d'Economie Politique*, n° 5, juillet 1985.

8.- Lindert et Kindleberger, *Economie internationale*, Economica, 1985.

9.- *Le capitalisme français XIX-XXème*, Fayard, 1987.

10.- *L'Histoire*, n° 98, mars 1987, Jean Bouvier : « L'entreprise de père en fils».

11.- *Op. cit.*, p. 530.

12.- Thomas Hatzichronoglou, « Mutations technologiques et compétitivité de l'industrie française : dix constatations », *Revue d'Economie Politique*, juillet 1985.

13.- B. Desaigues, « Le rang de la France a-t-il changé (1870-1970) ? », *Revue d'Economie Politique*, juillet 1985.

14.- François Vellas, « Les critères de la hiérarchie économique internationale et l'hypothèse du pays intermédiaire », *Revue d'Economie Politique*, juillet 1985.

15.- Emmanuel Wallerstein, *Le système du monde du XVème siècle à nos jours*, tome 2 : *Le Mercantilisme et la consolidation de l'économie - monde européenne 1600-1750*, Flammarion 1980, p. 51.

16.- Jean Lemperière, « Désindustrialisation accélérée aux Etats-Unis dans le matériel industriel », Colloque E.A.D.I. – I.E.D.E.S., novembre 1986.

17.- Pour une interprétation subtile, voir Jean-Marc Siroën, « Vers une restauration du leadership américain ? », *Futuribles*, décembre 1987. Pour une contestation des faits, voir Vladimir Andreff, *Tiers Monde*, n° 113, janvier 1988.

18.- Voir Chesnaux : *Transpacifique*, La Découverte, 1987, p. 208, ch. 27. *Le Pacifique entre les fantasmes planétaires et les réalités régionales. Le Pacifique, nouveau centre du Monde*, Institut du Pacifique, 1983. Ces thèses ont trouvé bon accueil chez J. Attali, A. Minc, J.-J. Servan-Schreiber.

19.- **En particulier chez J.-L. Malaussena de Peino, *op. cit.***

20.- Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à nos critiques de ce concept dans *Faut-il refuser le Développement ?*, P.U.F., 1986, en particulier pp. 107-110.

21.- **Carré de Malberg, *Théorie de l'Etat*, p. 71.**

22.- *Ibid.*, p. 71.

23.- Même dans le cas des pays de l'Est, la souveraineté économique de l'Etat est largement mythique. Dans le Tiers-Monde, la volonté d'acquérir la souveraineté économique a souvent mené à l'étatisation et à des résultats dérisoires.

24.- Cité par G. de Bernis, *Relations économiques internationales*, Dalloz, 5ème éd., 1987, p. 6.

25.- François Perroux, *Le capitalisme*, P.U.F., Coll. Que Sais-Je ?, 1962, p. 125.

26.- Gérard Grellet, *Structures et stratégies du développement économique*, P.U.F., Coll. Thémis, 1986, p. 33.

27.- Cité par Alain Lipietz, *Mirages et miracles, problèmes de l'industrialisation dans le Tiers-Monde*, La Découverte, 1986, p. 43.

28.- « Interdépendance », *Le Monde* du 17 février 1987.

29.- François Mitterrand, *La paille et le grain*, Flammarion, 1975, pp. 53-54.

30.- A. Lipietz, *op. cit.*, p. 93.

31.- Tableau établi par Trajtenberg dans : « Concentracion global y transnacionalizacion », Instituto para America Latina, Centro de Economia Transnacional, Buenos-Aires, juillet 1985. Cité par W. Andreff, *Cahiers du Gemdev*, n° 6, p. 181.

32.- Jean Masini, *Multinationales et pays en développement. Le profit et la croissance*, P.U.F., I.R.M., 1986, pp. 32 et 33.

33.- Selon l'heureuse expression de C. Gagné, «l'Etat commercial ouvert», *Bulletin du Mauss*, n° 17, mars 1986.

34.- Déjà 40 % du commerce mondial en 1976, selon l'évaluation toujours citée. Plus de 50 % de ce commerce est d'ores et déjà réalisé par des F.T.N. En outre, le commerce de *compensation* représente de 5 à 25 % du commerce mondial suivant les estimations.

35.- Importations + Exportations/P.I.B. dépassent 40 %.

36.- Edmond Jouve, *Le droit des peuples*, P.U.F., Coll. Que Sais-Je ?, 1986, p. 86.

37.- Bernard Notin le reconnaît malgré lui. Voir sa contribution dans le présent recueil.

38.- Voir la contribution de Philippe de Saint Robert dans le présent recueil.

39.- Bernard Lassudrie-Duchêne, *op. cit.*, p. 530.

40.- Jean-Louis Mucchielli, « Les firmes multinationales françaises et la hiérarchisation des nations », *Revue d'Economie Politique*», n° 5, juillet 1985, p. 612.

41.- *L'économie mondiale à découvert*, Calmann-Lévy, 1985, ch. 7.

Partie II

ECONOMIE ET FRONTIÈRE

Le protectionnisme comme antidote à la vassalisation de l'économie française

Pierre Delfaud

Professeur à l'Université de Bordeaux I

Le protectionnisme considéré encore comme un « tabou » au regard des conclusions de la théorie néo-classique ne doit pas être exclu, bien au contraire, en période de crise.

Après avoir réfuté quelques idées reçues et rappelé les enjeux en cause pour l'économie française, les solutions préconisées tournent autour de l'instauration de droits régulateurs du type des prélèvements agricoles, de la négociation des contingents d'importation avec les multinationales, d'une plus grande flexibilité du taux de change, enfin de l'incorporation d'un maximum de points de cotisations sociales dans une TVA européenne de niveau significatif, déductible à l'exportation et imposable symétriquement à l'importation.

Whilst protectionism is still considered a taboo compared with the conclusions of neo-classic theory, it must not be excluded — indeed quite the contrary — during a period of crisis.

Having rejected the various clichés, and bearing in mind what is at stake for the french economy, the recommended solutions turn on the establishment of regulatory laws (such as those on agricultural levies), on the negotiation of import quotas with the multinational companies, on a more flexible exchange rate and, finally, on the incorporation of a maximum number of social contribution points within a European VAT system, set at a significant level, whereby tax is deducted from exports and symmetrically imposed on imports.

In Economies et Sociétés, Hors Série n°32, août 1989, pp. 59-76

« La difficulté n'est pas de comprendre les idées nouvelles, elle est **d'échapper aux idées anciennes qui ont poussé leurs ramifications dans tous les recoins de l'esprit des personnes ayant reçu la même formation que la** plupart d'entre-nous ».

J.M. Keynes (fin de la préface de la *Théorie générale*).

Pour toute une génération d'économistes, celle qui a reçu une formation universitaire et conduit ses premiers travaux de recherche dans le contexte bien particulier des années soixante et du début des années soixante-dix, l'adéquation croissance économique intérieure-internationalisation des économies occidentales a paru tellement évidente que, même si l'on n'est plus convaincu aujourd'hui de la pertinence de cette relation, le courage fait le plus souvent défaut pour oser afficher toute opposition frontale à une « théorie » si bien établie !

Plus surprenante apparaît, par contre, la persistance de cette attitude pour la « génération de la crise » qui semble toujours attendre le retour à *la normalité* antérieure. Oui, les idées dominantes ont la vie dure, même à l'épreuve des faits ; au point que l'on pourrait considérer ce protectionnisme comme l'un des derniers « tabous » de notre société contemporaine.

Pour tenter de briser la chappe idéologique qui pèse sur tout esprit critique et partant sur notre liberté de jugement, il faut être provocateur. C'est la première ambition de la présente contribution qui, à défaut de *certitudes* parfaitement fondées sur une démonstration théorique ou des preuves empiriques irréfutables (bien qu'il n'en manque pas dans la littérature économique actuelle), voudrait faire partager *une conviction* ; conviction nourrie, certes, de travaux personnels antérieurs, mais peut-être plus encore animée d'un sentiment de révolte devant le scénario de l'inacceptable auquel paraissent conduire, tout droit, la théorie économique dominante et les politiques économiques qui en découlent.

Ainsi, si je devais préciser une « équation personnelle », suivant les recommandations de Max Weber, je dirais que tant par refus viscéral du fatalisme d'un prétendu « ordre naturel », clé de voute de la pensée classique et néo-classique, que par une impatience de plus en plus insupportable à contenir devant le déterminisme pesant de l'approche marxiste, je suis conduit à me raccrocher à toute interprétation et toute proposition d'action qui paraissent aller dans le sens d'un plus grand volontarisme. C'est par là que je me sens proche du *courant interventionniste*, de Sismondi à Keynes et au keynésianisme.

C'est pourquoi, après avoir tenté de réfuter quelques « idées reçues » sur le protectionnisme et situer ce qui me paraît être aujourd'hui l'enjeu afférent pour l'économie de la France, je terminerai par quelques propositions d'action qui me semblent suffisamment concrètes et réalistes.

I.— QUELQUES RÉFUTATIONS, PAR AVANCE

1.1.— Première « idée reçue » : libre-échange = croissance ; protectionnisme= crise. La corrélation paraît évidente, découlant du simple bon sens : la croissance implique un élargissement des marchés (donc le libre-échange), la crise s'accompagnant du processus inverse. Mais corrélation n'est pas causalité, c'est bien connu. Alors le libre-échange entraîne-t-il la croissance (comme ses partisans l'ont toujours affirmé) et le protectionnisme suffit-il symétriquement à amener la crise ? Ou bien est-ce la croissance qui permet le libre-échange et la crise qui impose un retour au protectionnisme ? Prudent, J.-M. Jeanneney dans son plaidoyer pour un nouveau protectionnisme (1, p. 40-42) répond « l'un et l'autre sans doute ». Je n'hésiterai pas, ici, à être plus catégorique. Si le libre-échange a pu soutenir la croissance, la prolonger, voire l'accélérer, il ne l'a jamais précédée. Il n'est pas une condition suffisante. Le traité de Commerce de 1860 et ceux qui l'ont suivi interviennent au milieu d'une phase ascendante du cycle (1847-1873) non au début. De même en est-il de la réouverture aux échanges extérieurs (relative et controversée, il est vrai) des années vingt, dans la phase d'essor du 3ème Kondratieff (1896-1928) ; ou encore, plus près de nous, des effets de la construction européenne et du Kennedy Round à la fin des années soixante, c'est-à-dire non pas au début, mais plutôt vers la fin des « trente glorieuses » (1945-1974). Symétriquement, le protectionnisme réapparaît non pas *avant* le déclenchement des crises, dont il pourrait ainsi endosser la responsabilité, mais *après* : le « tarif minimum » de 1892 est adopté alors que la phase de décroissance du cycle (1873-1896) est déjà largement amorcée, de même le repliement des années trente est-il postérieur à la crise de 1929, ou encore le « protectionnisme rampant »[1] de la période actuelle suit-il le retournement du début des années soixante-dix, non l'inverse. Le libre-échange n'apparaît donc pas comme une cause première de la croissance, mais une conséquence — que l'on peut juger positive — de cette dernière. Allant plus loin, on pourrait même avancer que le libre-échange, s'affirmant en phase de croissance — donc avant l'apparition de la crise — suffirait à provoquer cette dernière, conviction que je ne partage pas, la croissance et ses retournements me semblant imputables à d'autres causes.

En effet, l'explication qui me paraît toujours la plus convaincante est celle que l'on trouvait déjà chez Schumpeter et Keynes (5), à savoir que les phases d'essor sont largement exogènes à l'organisation du système économique, lui-même en relation directe avec les « générations technologiques » successives. Ainsi, lorsque les occasions d'investissement se multiplient (« s'élargissent » pourrait-on dire), le processus autonome et cumulatif de croissance qui en résulte permet l'ouverture des frontières sans dommage majeur, puisque les spécialisations[2] se font à la marge sur des marchés nouveaux. Au contraire, lorsqu'une certaine saturation se fait jour, la poursuite de la division internationale du travail ne peut se concevoir qu'en termes de redistribution de parts de marchés existantes, autrement dit par éliminatation des uns au profit des autres. Dans ces conditions, il est normal, et même sans doute souhaitable qu'un regain de protectionnisme permette le gel des parts de marchés en cause. Toute spécialisation poussée plus avant se traduit en effet par une délocalisation des activités productives vers les régions à bas coût de main d'œuvre, engendrant un surcroît de chômage dans les pays les plus avancés socialement. La seule réponse possible, en conservant les principes du libre-échange, est alors d'accepter un alignement par le bas des niveaux de revenu et des conditions de vie, soit par la remise en cause des rémunérations elles-mêmes, soit par la prolifération de subventions compensatoires nécessairement financées par un surcroît de prélèvements obligatoires, soit encore par la sous-enchère de dévaluations compétitives abaissant le revenu national relatif au travers de la dégradation des termes de l'échange qui s'ensuit.

La généralisation du protectionnisme permet, au contraire, dans les zones les plus avancées, de maintenir au mieux les acquis antérieurs tout en incitant les pays en développement à se préoccuper plus d'une stratégie de substitution d'importation tournée vers la promotion de leurs propres marchés intérieurs (ce qui apparaît alors souhaitable, puisque ces derniers ne sont certainement pas encore « saturés ») plutôt que de chercher à tout prix à attirer les multinationales étrangères en vue de servir de base de réexportation vers des marchés préexistants certes, mais déjà encombrés.

1.2. — Deuxième idée reçue : libre-échange = modernisation et progrès ; protectionnisme = retard technologique et stagnation. La thèse est explicite, encore une fois récemment illustrée dans le n° 229 des *Cahiers français* consacré au commerce international lorsque G. Lafay écrit : « Une protection excessive — explicite ou implicite — vis-à-vis des pays les plus dynamiques, situés dans la zone de l'Asie-Pacifique,

entrave l'adaptation de la France aux formes les plus vives de la concurrence internationale »[3]. Je serais tenté d'ajouter : « ... et réciproquement, c'est bien connu » ! Car on sait quel retard technologique ont pris sur leurs concurrents plus libre-échangistes (Royaume-Uni, France même...) les Etats-Unis, le Japon ou encore l'Allemagne de l'entre-deux-guerres, à l'abri de frontières hautement protectionnistes !

Dans les hypothèses ricardiennes d'immobilité des facteurs de production (facteur « résiduel » ou « progrès technique » inclus) et de seule mobilité des produits, les obstacles à la libre-circulation de ces derniers pourraient en effet maintenir, voire accuser, des écarts technologiques sensibles entre différentes zones de production-consommation. Mais dès que l'on réintroduit l'éventualité d'investissements transnationaux et des transferts de technologie afférents (ce à quoi conduit, à l'évidence, le développement des firmes multinationales depuis un demi-siècle), à la seule condition que le marché intérieur soit suffisamment large pour être attractif, et qu'il ne soit pas fait obstacle aux investissements étrangers, le protectionnisme sur les produits en provenance de l'extérieur n'implique en rien un retard persistant dans l'appareil productif national. Tout au contraire, on peut même défendre le point de vue inverse à savoir que le protectionnisme, en attirant les firmes étrangères technologiquement plus avancée pour « sauter » les obstacles douaniers, accélère la modernisation des unités de production intérieures, à l'instar de ce qui s'est passé dans les premières années de la construction européenne lorsque les sociétés nord-américaines étaient incitées à venir investir dans un marché protégé par un tarif douanier extérieur commun encore significatif, plutôt que de pouvoir exporter à partir des Etats-Unis ; ce qui a largement contribué à résorber le « gap technologique » de l'Europe du second après-guerre.

1.3.—Troisième idée reçue : libre-échange = accroissement du bien-être national ; protectionnisme = régression du niveau de vie. Le bilan n'est pas aisé à établir, il est vrai, entre les sur-coûts indéniablement imposés aux consommateurs par la limitation d'importations à meilleur marché ou de qualité supérieure d'une part, et la garantie du revenu et de l'emploi procurée aux producteurs d'autre part. Les conclusions, sur ce point, des modèles macro-économiques sont fortement contingentes des hypothèses retenues (2). Mais, même s'il devait être prouvé que le bilan final du recours au protectionnisme est toujours globalement négatif (ce qui nous paraît très incertain au demeurant), quelles procédures d'indemnisation pourraient-elles permettre de compenser les dommages subis par les producteurs victimes du libre-échange à partir des avantages dont

bénéficieraient alors les consommateurs ? Les enseignements de la théorie de l'allocation des ressources et les procédures imaginées à cette fin laissent perplexe par leur complexité et leur irréalisme. Aussi, devant la crainte de voir s'accuser, une fois encore, les méfaits d'une « société duale », où seule une partie performante (ou protégée par tel ou tel privilège) de la population profite de l'internationalisation des échanges, alors que s'accroît la masse des « laissés pour compte » privés de ressources stables, je n'hésite pas à préférer la « garantie de l'emploi » aux avantages du « consumérisme », au moins en temps de crise, forme plus acceptable me semble-t-il de la nécessaire solidarité nationale qui doit s'établir alors, que celle qui repose sur le processus — mal ressenti par tous — de dépenses d'assistance constamment en progression, financées par la hausse des prélèvements obligatoires.

1.4. — Quatrième idée reçue : la solution protectionniste est illusoire et dangereuse par le risque de mesures de rétorsions qui s'y attachent. Ici encore je serai catégoriquement provocateur. Oui pour des pays à balance commerciale excédentaire, non pour des pays déficitaires !

Or ce sont ces derniers qui peuvent être tentés par un plus fort protectionnisme, où ils ont moins à perdre qu'à gagner. Qu'est-ce que le Marché commun pourrait redouter du Japon — dont on connaît la superbe ignorance des produits d'origine européenne — si les pays de la Communauté décidaient, enfin, de limiter leurs importations à partir de ce dernier ; et de la même façon en ce qui concerne les « petits pays » exportateurs du Sud-Est asiatique dont les marchés intérieurs sont insignifiants à l'échelle mondiale ? Dans une négociation France-Allemagne de même — certainement beaucoup plus délicate à mener — sur un nécessaire rééquilibrage des échanges (liés, comme on le verra plus loin, à la fois au fonctionnement du S.M.E. et au marché commun agricole), qui apparaîtrait comme disposant des meilleurs arguments de départ ? La République fédérale arguant de son confortable excédent bilatéral, ou la France menaçant d'appliquer unilatéralement des mesures correctives ?

Le plan Keynes, présenté à Bretton-Woods, avait prévu de pénaliser autant, dans le cadre du nouveau système monétaire international, les pays créditeurs (par des taux d'intérêt négatifs sur leurs avoir accumulés) que les pays déficitaires. La même idée a été reprise lors de l'établissement du S.M.E., en 1979, en se fondant sur « l'indicateur de divergence » qui devait automatiquement déclencher l'application de mesures correctrices de pays faisant « cavalier seul », à la baisse, *comme à la hausse relative* de leur taux de change. Dans les deux cas, ces propositions sont restées lettre morte et, avec elles, toute velléité de revenir à un ordre

international durable, tant il est vrai que les pays déficitaires ne peuvent accepter seuls — par des mesures dépressives — de supporter le poids des ajustements de balances des paiements. C'est ce que les Etats-Unis s'efforcent aujourd'hui d'imposer au Japon, et dans une moindre mesure à l'Allemagne fédérale. Pour une fois, nous leur donnerons raison !

II.— LES ENJEUX POUR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

La hiérarchie des enjeux pouvant justifier un plus fort protectionnisme varie certainement d'un pays à l'autre, suivant la nature des déséquilibres dont l'économie est affectée. En ce qui concerne la France, je retiendrai les quatre enjeux-objectifs suivants.

2.1. — L'emploi, bien entendu, en premier lieu. Non pas tant en vue de susciter la création d'emplois nouveaux, à l'abri de frontières douanières garantissant la maîtrise du marché intérieur, ou par le jeu de subventions compensatoires pour conquérir des marchés extérieurs (comme ce pourrait être le cas avec un protectionnisme éducateur à l'usage de pays nouvellement industrialisés), car dans la situation française la conquête de nouveaux créneaux paraît plus liée à l'innovation technologique qu'à l'existence d'une réserve de main d'œuvre internationalement compétitive au regard de son coût. Mais tout simplement pour maintenir, autant que faire se peut, l'emploi existant.

La montée du chômage en France est une affaire de solde. Solde entre les arrivées et les départs sur le marché du travail, fortement positif depuis la fin des années soixante, tant pour des motifs d'ordre proprement démographiques qu'en raison de la montée des taux d'activité (féminin en particulier). Solde entre les créations d'emplois, tertiaires pour l'essentiel, et les destructions : dans le secteur primaire traditionnellement, mais désormais dans le secteur secondaire aussi. La balance globale étant à l'évidence négative, c'est donc que les créations d'emplois ne sont pas suffisantes face aux destructions. Encourager les premières par toute mesure utile : aide à la recherche-développement, accès privilégié au marché financier, encouragement à l'esprit d'entreprise, etc., sur lesquelles une quasi-unanimité se fait désormais (« revanche posthume de Shumpeter » !), n'exclut pas qu'au moins dans l'attente de jours meilleurs (le cinquième Kondratieff ?) on se préoccupe aussi de sauver au maximum les emplois menacés.

Il s'agit alors bien entendu de protéger non pas les branches d'activités les plus modernes, mais traditionnelles, ce que constatait P. Messerlin à la fin de son rapport au colloque de Bordeaux (3) lorsqu'il écrivait :

« Les résultats offrent une image peu attrayante de la protection impliquée par la reconquête du marché intérieur : par la protection sont plutôt avantagées les industries à forte intensité relative de travail, utilisant du travail peu qualifié et reposant sur de petites firmes... ». Certes, mais il reste à savoir si cette «image peu attrayante» ne l'est pas plus que celle de la généralisation du chômage dans des secteurs entiers et partant, dans des régions entières, à l'évidence sans solution de remplacement ; et si, plus encore, la protection de ce type d'activité gêne le développement des autres.

A force de raisonner dans les hypothèses du « conte de fée néo-classique » (comme dirait R.M. Solow), en particulier celle du plein-emploi automatique, on finit par se persuader qu'il existe nécessairement un effet d'éviction inter-branches, lié soit à la rareté des capitaux disponibles, soit à la pénurie de main d'œuvre. En est-il ainsi en temps de crise ? Si la fabrication d'ordinateurs est plus « moderne » que celle des sous-vêtements, la généralisation des premiers ne démode pas ces derniers, du moins pour l'instant ! Dans ces conditions, faut-il libérer des facteurs de production devenus rares, pour les transférer de la branche confection à celle de l'électronique ? Oui, certainement, dans le contexte d'une croissance équilibrée de plein-emploi, où l'on doit alors jouer à fond la carte des avantages comparatifs ; mais aujourd'hui ? La réponse me paraît pour l'instant négative. Christian Megrelis a beau évoquer (4) l'exemple, réussi selon lui, de la conversion de l'Etat du Massachussets de l'industrie textile vers la micro-électronique, il ne me convainc pas qu'avec la réserve de main-d'œuvre dont on dispose aujourd'hui et devant l'abondance des capitaux disponibles, il fallait nécessairement que des filatures ferment pour que puissent s'établir les fabricants d'ordinateurs. A l'échelle de la région Aquitaine par exemple, le projet Bordeaux-technopolis passe-t-il par une élimination complète (elle est déjà faite aux deux-tiers !) des industries de la chaussure, de l'habillement ou encore de l'ameublement, en Gironde ?

2.2. — La protection sociale me paraît être le second enjeu. Le haut niveau qu'a atteint l'Europe occidentale — et elle seulement d'ailleurs — dans ce domaine, est un acquis indiscutable. Financé par le miracle économique de l'après-guerre et avec une pyramide des âges alors plus favorable, le système est partout en crise aujourd'hui. Son maintien passe par une réforme en profondeur des mécanismes de financement (ne plus asseoir les prélèvements sur la seule force de travail employée, en tout premier lieu), mais aussi par des mesures internationales de compensation vis-à-vis des pays qui n'ont pas encore (les N.P.I.) ou pas voulu

(Japon, Etats-Unis...) adopter la même voie. Penser qu'il pourrait en être autrement supposerait que l'Europe occidentale dispose encore de réserves de productivité supérieures à celles des zones concurrentes, ce qui n'est plus le cas, d'autant que la structure démographique (vieillissement) accroît son handicap.

Ce n'est ni plus ni moins, ici, que la reprise des thèses protectionnistes développées aux Etats-Unis à la fin du siècle précédent – déjà face aux importations japonaises — à la suite, par exemple, des propositions de S.N. Patten soulignant que les nations les plus dynamiques ont un niveau de vie plus élevé mais qu'elles ne peuvent le défendre que par la protection, sinon, elles subissent les pressions des conditions de vie moins favorables des autres.

2.3. — Le revenu. Préserver l'emploi et le système de protection sociale est déjà, bien entendu, un moyen de garantir le revenu national. Mais, dans une optique tout banalement keynésienne, on peut, en sous-emploi, être tenté d'aller plus loin. Je ne m'appesantirai pas, ici, sur la contrainte extérieure comme obstacle aux politiques de relance par la demande globale, puisque ce fut là un des thèmes clé d'une précédente session du séminaire Decta III, dont les actes viennent opportunément d'être publiés (5). Je voudrais seulement ajouter deux réflexions complémentaires.

La première, c'est qu'il est de bon ton, aujourd'hui, d'ironiser sur l'échec des deux expériences Chirac-Fourcade de 1975-76 et Mauroy-Delors de 1981-82, pour démontrer l'inanité de la voie keynésienne et en inférer qu'il fallait un aveuglement bien « français » pour soutenir de telles politiques de relance. C'est oublier, d'abord, que malgré les objurgations prônant au minimum, à défaut de mesures directement protectionnistes, une sortie préalable du franc du S.M.E., on ne s'est pas donné vraiment les moyens de réussir, s'en remettant, dans chaque cas, à l'éventualité d'une vigoureuse « relance mondiale » laissée à la discrétion des Etats-Unis ou de l'Allemagne fédérale. C'est oublier, ensuite, que contrairement à ce qu'affirment ceux qui ne connaissent que les travaux néo-classiques, un important appareil théorique (méritant certes discussion) existe pour justifier cette voie, à l'initiative notamment du Groupe de politique économique de Cambridge (6), dont il faut retenir au moins la conclusion principale : le but du protectionnisme associé à une politique de relance n'est pas de diminuer les importations mais de les maintenir à ce qu'elles auraient été autrement. Il ne s'agit donc pas d'un repliement national, d'un retour en arrière, mais tout simplement d'admettre que les pays qui prennent le risque d'accroître l'intensité de leur

demande relative puissent opérer une compensation au niveau de la balance des paiements, sans gain de marché certes, mais aussi sans préjudice pour leurs partenaires.

La seconde observation, c'est que si une analyse approfondie du chômage montre que ce dernier n'est plus seulement « keynésien » (c'est-à-dire découlant d'une insuffisance de la demande) mais « classique » (lié à la profitabilité de l'emploi), suivant les enseignements de la théorie du déséquilibre, et donc qu'une politique de relance globale ne peut le faire disparaître totalement, rien ne dit qu'une part du chômage n'est pas au moins de type keynésien, car on ne peut prétendre que la demande soit totalement saturée, même dans les pays avancés, tant il est vrai que se maintiennent des poches de pauvreté. La politique des grands travaux paraît bien fruste de nos jours ; pourtant, lorsque la Fédération patronale des travaux publics (dont on connaît le progressisme par ailleurs !) déclenchait, sous un gouvernement socialiste, une campagne de publicité sur le thème : « C'est le moment d'aménager la France », elle était sans doute dans le vrai... plutôt que de compter sur le partage du temps de travail, c'est-à-dire d'accepter *de facto* une problématique de la stagnation.

2.4. — La technologie enfin, c'est le dernier enjeu. Sur ce point, dans le cas de la France (c'est tout autre chose pour les N.P.I.), le retard n'est pas tel que l'on ait à craindre une inévitable subordination à la zone Asie-Pacifique. L'Europe occidentale dispose encore de sérieux atouts en effet, ne serait-ce que le principal : la dimension de son marché « intérieur ». Dans ces conditions, s'il devait apparaître qu'un retard significatif ait été pris dans tel ou tel secteur, le seul fait, par des mesures douanières appropriées, d'obliger les firmes étrangères (japonaises ou nord-américaines évidemment) à venir investir dans le Marché commun, le plus souvent en co-production avec des consortiums européens, devrait suffire à corriger la tendance. Le principal argument dont dispose l'Europe occidentale est en effet qu'elle n'est peut-être pas la zone de production la plus dynamique actuellement, mais reste par contre le marché le plus porteur. Même réflexion, alors, qu'à propos du rééquilibrage des balances de paiement (cf. supra point *1.4.*) ; qui dispose des meilleurs moyens de pression dans une négociation internationale, non pas seulement entre Etats mais entre Etats et firmes ?

III.— LES MOYENS DU PROTECTIONNISME AUXQUELS POURRAIT RECOURIR LA FRANCE

La théorie néo-classique de l'échange international peut bien apparaître irréaliste par ses hypothèses (même dans ses versions « à complication » suivant l'expression de W.M. Corden), il n'en reste pas moins que c'est à elle qu'il est fait le plus souvent référence.

Sur la question qui nous préoccupe, le choix des instruments d'une politique commerciale extérieure, la hiérarchie est finalement simple : le libre-échange est préférable à la protection (au regard d'un « optimum paretien », sans compensation par conséquent entre agents économiques lésés : les consommateurs, ou avantagés : les producteurs) et, si l'on a quand même recours à cette dernière, l'ordre des préférences doit être le suivant :

- le droit de douane plutôt que le quota ;
- la dévaluation plutôt que le droit de douane ;
- la subvention compensatoire appliquée à la source des écarts de coûts, plutôt que la correction des différences internationales de prix qui s'ensuivent.

Cette trame est certainement robuste et utile mais, dans les réflexions qui vont suivre, appliquées à une situation bien précise : celle de l'économie française, dans un contexte également bien spécifié, me semble-t-il : celui d'une crise liée aux « occasions d'investir », je me bornerai à évoquer d'un point de vue avant tout opérationnel les trois grandes catégories d'instruments auxquels peut avoir recours une stratégie protectionniste : instruments douaniers, instruments monétaires, instruments fiscaux.

3.1. — Les instruments douaniers tout d'abord. Leur maintien est malaisé du fait des règles internationales du G.A.T.T. et, régionales, du Marché commun européen. Il faut donc supposer :

- ou bien que l'on a réussi à convaincre les partenaires européens d'appliquer une stratégie protectionniste à l'échelle de la Communauté (on y est bien arrivé, non sans heurt il est vrai, en ce qui concerne les échanges agricoles), et l'occasion du « grand marché intérieur », à l'horizon 1992, pourrait paradoxalement en fournir l'occasion : oui à de nouveaux démantèlements intra-C.E.E., mais compensés par une préférence communautaire renforcée ;
- ou bien, à défaut, ne pas hésiter à recourir aux exceptions (clauses de sauvegarde et autres...) que prudemment les auteurs des Traités ont laissé subsister[4].

Dans les deux cas, il faudrait bien sûr pouvoir compter sur une forte volonté nationale qui ne peut s'appuyer que sur un large consensus en la matière (comme par exemple en matière de défense, dans la tradition gaullienne). Mais est-ce si irréaliste à l'horizon, non plus de 1981 ou 1986 mais de « l'après 88 » ?

En supposant le pas franchi, je ferai les propositions suivantes :

i) Le recours au protectionnisme administratif (normes, procédures, réglementations diverses, etc.), outre son caractère « ubuesque » qui absorbe inutilement les moyens de l'administration, ne fait que compliquer la tâche des importateurs en étant finalement inefficace, puisque les concurrents étrangers ne manqueront pas de s'y conformer si le marché intérieur paraît suffisamment attractif (ce qui est certainement vrai du Marché commun et sans doute aussi, dans beaucoup de cas, du seul marché français).

ii) L'apposition de droits de douanes *ad valorem* qui a été une mesure efficace en changes fixes (pensons aux premières années du T.E.C. européen) est d'effet largement incertain aujourd'hui, étant donné l'amplitude des variations de taux de change.

iii) Doivent donc leur être préférés des droits compensateurs ajustables, du type des prélèvements agricoles européens, qui maintiennent un prix minimum d'entrée sur le marché intérieur. Pour tous les produits qui concernent un grand nombre de producteurs dispersés (c'est-à-dire presque tous les biens de consommation courante, en provenance des N.P.I. en particulier) la méthode paraît bien préférable à celle des quotas actuels (du type accord multi-fibres) qui créent des rentes de situation pour les importateurs autorisés.

iv) Les mesures contingentaires ne me paraissent pas cependant totalement à proscrire (contrairement à l'opinion sur ce point de J.-M. Jeanneney (7)) pour tous les produits qui ne concernent qu'un petit nombre de grandes firmes fournisseuses clairement identifiées (biens d'équipement, automobiles, technologies de pointe...). Le système serait alors de subordonner l'entrée d'un contingent d'importation autorisé (fixé en volume absolu ou en parts de marché), à des accords de réciprocité et de fabrication sur le marché intérieur, de préférence en coproduction avec des firmes françaises ou européennes. L'Espagne, avant son adhésion à la Communauté, a pratiqué — non sans résultat, semble-t-il — une stratégie de ce type qui lui a permis, par exemple, d'occuper de bonnes positions en matière de construction automobile, d'électroménager ou de machines de bureau. D'un point de vue purement théorique, les travaux qui permettent de sous-tendre cette politique sont

à chercher dans les récents développements de la théorie des jeux, en termes de « cœur » de l'économie d'échange, où un système de prix explicitement déterminé n'est plus la condition première des spécialisations et du commerce international.

3.2. — Les instruments monétaires, en second lieu, sont rattachés bien entendu à la politique du taux de change. En ce qui concerne le cas de la France, je ferai trois observations :

i) La première, de portée générale, est que la dépréciation du taux de change comme moyen de protection (à la différence de l'institution de droits régulateurs qui n'est « générale » que dans les modèles théoriques) est un instrument trop global, puisque s'appliquant non seulement aux échanges concurrentiels mais aux autres. Autrement dit, la dévaluation renchérit aussi bien le coût des importations que l'on veut limiter que celui des inputs dont on ne peut se passer : énergie, matières premières, etc., et symétriquement réduit les recettes unitaires d'exportation sans tenir compte des différences d'élasticité-prix attachées aux différents produits, contrairement, par exemple, à ce que donnerait une politique sélective de subvention d'exportation (si tant est que cette dernière soit tolérable pour les partenaires concernés, comme le montre le cas des « restitutions » agricoles du Marché commun) ;

ii) La seconde est que, pour rétablir l'équilibre de la balance des paiements, un certain nombre de dévaluations françaises ont été présentées comme « réussies » : celle de 1958 par exemple, celle d'août 1969 (du *moins* après que le deutschemark eut été pour sa part réévalué en octobre de la même année), ou plus récemment encore, celles de juin 1982 et de mars 1983. Mais, dans chaque cas, elles ont été accompagnées d'un vigoureux plan de contraction de la demande intérieure (« rigueur » ou « austérité ») qu'elles ont contribué à justifier et à imposer. Dans ces conditions, on peut se demander s'il n'aurait pas été plus avisé (en supposant, bien entendu, que ce soit politiquement possible, sans précisément recourir à la « dramatisation » d'une dévalorisation de la monnaie nationale) d'aboutir aux mêmes résultats en adoptant des mesures restrictives similaires — le blocage des prix et des salaires version 1982, par exemple — tout en conservant le même taux de change de façon à éviter l'appauvrissement relatif qui s'ensuit inévitablement par la dégradation des termes de l'échange.

iii) Toutefois, le degré de liberté supplémentaire que peut apporter l'abandon des contraintes de change, notamment dans le cas d'une politique solitaire de relance, si d'autres mesures préférables (comme on l'a dit : droits régulateurs, quotas fixés en termes de progression des parts

de marché..., non pour diminuer les importations mais tout simplement pour éviter qu'elles ne s'accroissent – cf. point *2.3.* ci-avant) n'ont pu être mises en œuvre, n'est pas totalement à exclure. C'est dire que le maintien, coûte que coûte, du franc dans le S.M.E. ne paraît pas toujours justifié. D'abord parce que l'exemple de la livre sterling depuis 1973 montre une plus grande souplesse dans l'équilibrage de la balance des paiements, nonobstant le pétrole de la mer du Nord. Ensuite parce que le S.M.E. contraint le franc, non pas véritablement à une stabilité internationale (mesurable en termes de taux de change effectif) mais à tenter de suivre le seul deutschemark. Or, si la République fédérale est bien notre premier partenaire commercial, elle n'est pas le seul. Tertio parce que la seule véritable raison d'être du S.M.E., dans un environnement international flexibiliste, a été de faciliter la gestion du marché commun agricole en maintenant l'unicité des prix. Or, outre le fait que cet objectif n'a pas été atteint, il conduit à une incohérence, à savoir qu'en interdisant toute modification des « taux-verts » franc/mark, non seulement les produits agricoles français ne peuvent pas bénéficier d'un avantage de compétitivité (ce qui serait le bienvenu pour un rééquilibrage bilatéral de la balance commerciale, conformément à la « loi des avantages comparatifs » que les dirigeants allemands évoquent tant, par ailleurs, pour justifier le libre-échange !), mais sont au contraire pénalisés puisque le S.M.E., en contraignant les prix agricoles en France et en Allemagne à rester aux mêmes niveaux nominaux, sans tenir compte des différentiels d'inflation entre les deux pays (et donc de coûts pour les producteurs), y compris après réajustements éventuels des parités de change du fait des M.C.M., conduit à une sur-compensation au profit de l'Allemagne (et des pays de la « zone mark » : Pays-Bas, Danemark...) et au détriment de la France (et des autres pays à plus forte inflation : Italie, Grèce et maintenant Espagne, Portugal...). C'est là un mécanisme complexe, aux effets pervers indéniables, qu'il conviendrait de régler dans le cadre de la réforme en cours de la politique agricole commune[5].

3.3. — *Les instruments fiscaux* sont, enfin, le dernier volet et sans doute celui qui me paraît, aujourd'hui, le plus immédiatement applicable.

L'unique proposition dans ce domaine serait d'intégrer dans la T.V.A. (soit par un relèvement approprié des taux, soit sous la forme d'une taxe additionnelle à la valeur ajoutée), le plus grand nombre de points possibles des cotisations sociales assises sur le salaire.

- A usage interne, cette mesure ne devrait pas être inflationniste si son appréciation est correcte et la surveillance des pratiques de prix suffisante, l'allégement de cotisations sociales qui abaissera les

prix de revient venant compenser la hausse de l'imposition sur la valeur ajoutée. Il ne s'agit plus aujourd'hui en effet — comme dans les années cinquante où l'on connaissait une pénurie de main-d'œuvre — de taxer les entreprises *labor intensive* pour les inciter à économiser la force de travail, au contraire. La mesure préconisée transférera en effet un supplément de charge des entreprises fortement utilisatrices de main-d'œuvre vers celles où la masse salariale ne représente qu'une proportion plus faible de la valeur ajoutée, ce qui devrait aller dans le sens d'un soutien à l'emploi.

- A usage externe, la T.V.A. (contrairement aux cotisations sociales) étant déductible de plein droit à l'exportation et apposable à l'importation, permettra de mieux compenser les écarts de coûts liés à la protection sociale dans les échanges internationaux (cf. point 2.2. ci-dessus). C'est en ce sens qu'elle entre dans notre propos. Une mesure du même type avait été prise en 1969, avec la suppression de la taxe sur les salaires (non déductible à l'exportation) et son remplacement par une majoration d'un point de T.V.A.... Cette pratique est évidemment généralisable dans l'ensemble de la Communauté, puisque le système de la T.V.A. (avec des taux nationaux certes pour l'instant très différents) est partout appliqué.

Cette remarque milite d'ailleurs en faveur de l'adoption d'un taux commun européen de T.V.A. d'un niveau significatif, sans doute bien au-delà des propositions actuelles de la Commission pour « l'après 92 ».

CONCLUSION

Voici quelques mesures concrètes susceptibles de donner plus d'autonomie à l'économie nationale et partant de porter remède à la « vassalisation de la France », suivant le thème de cet ouvrage.

Mais vassalisation par rapport à qui ?

- *A d'autres Etats* ? En matière d'échanges internationaux la question ne paraît plus essentielle (même si elle a pu l'être à d'autres époques, où des économies dominantes imposaient par le libre-échange l'organisation du commerce mondial à leur profit : Royaume-Uni au XIXème siècle, Etats-Unis dans les années cinquante). Ni les Etats-Unis aujourd'hui, par la régression de leur position concurrentielle, ni encore le Japon ou l'Allemagne fédérale (qui pourraient un jour y prétendre) ne « vassalisent » vérita-

blement les économies de leurs partenaires *par l'échange* (par la monnaie, c'est tout autre chose, mais ce n'est pas le sujet !).

- *Aux firmes multinationales* ? Ce fut une idée en vogue, que celle de la contrainte exercée par les F.M.N. sur la souveraineté des Etats. Mais à y regarder de plus près — comme l'a fait Ch.-A. Michalet (8) — les relations sont complexes, les Etats utilisant à leur profit autant les grandes firmes, que ces dernières ne font pression sur eux. Dans le cas français, les F.M.N., qu'elles soient « étrangères » ou «françaises» (si cela veut encore dire quelque chose) ont été les artisans de la croissance et c'est encore sur elles que l'on peut fonder les espoirs d'une nouvelle phase d'essor liée à l'exploitation d'une autre « génération de technologies ». Très schumpétérien sur ce point, je me refuse à entrer dans un procès facile des « monopoles » : c'est par leur dynamisme (et non dans le cadre statique d'un modèle concurrentiel de petites unités) que le « progrès » est encore possible.

Alors vassalisation par rapport à quoi ? Réponse : à une idéologie économique dominante justifiant, au nom de la fatalité des lois du marché, le renoncement à tout volontarisme et cautionnant, par avance, tout ce que les inégalités, *à nouveau croissantes*, face à la sécurité de l'emploi, du revenu et à la répartition des patrimoines peuvent avoir de choquant dans une société dite « avancée ».

La tradition puritaine qui a nourri l'économie politique à ses débuts n'a pas disparu ! Le « péché originel » nous condamne à la rareté. Les périodes de croissance sont des embellies inconsidérées qu'il faut « payer » par la crise. Certains, sincèrement convaincus par ce point de vue, trouvent leur voie en mettant leur charité au service de la misère du monde (du « Tiers » ou du « Quart ») mais d'autres utilisent à leur profit ce renoncement pour maintenir en fait leurs privilèges.

Keynes, nourri de la tradition fabienne qui imprégnait Bloomsbury, s'insurgeait devant cet état d'esprit. Pour ma part, dans une tradition nationale qui renoue avec l'optimisme raisonné des humanistes de la Renaissance, des encyclopédistes du Siècle des Lumières, du positivisme de la Révolution industrielle, je reste persuadé, qu'après qu'on l'a fait de la morale, du droit, de la science, il nous reste encore aujourd'hui à *laïciser* la pensée économique.

NOTES

1.– Si tant est d'ailleurs que l'effet des mesures non tarifaires que l'on met en exergue pour prouver la « remontée » du protectionnisme (accords d'auto-limitation d'exportations, mesures administratives discriminatoires, etc.) l'emportent vraiment sur les résultats en sens contraire de négociations internationales qui n'ont cessé de se poursuivre : Tokyo Round au début de la période (en attendant les conséquences de la nouvelle Conférence de Punta del Este), élargissements successifs de la C.E.E., nouveaux contrats ou renouvellement d'accords avec les pays de l'Est ou le Tiers-Monde, etc.

Dans le cas de la France d'ailleurs, si l'on prend comme indicateur d'ouverture le ratio Importations/Produit intérieur brut marchand (le produit non marchand étant par nature soustrait à l'échange international) on observe la tendance suivante, depuis 1960 :

1960	1965	1970	1975	1980	1985
12,6 %	13,0 %	16,9 %	20,3 %	26,3 %	27,7 %

Source, d'après séries longues des Comptes nationaux.

2.– Suivant la loi des *avantages comparatifs*, lorsque la demande paraît virtuellement infinie et les dotations factorielles utilisées à plein ; suivant simplement celle *des avantages absolus*, lorsque les conditions précitées ne sont pas vérifiées car on voit mal pourquoi un pays abandonnerait un quelconque avantage à ses partenaires tant qu'il n'a pas atteint le plein-emploi.

3.– Sous une autre forme, cette thèse était déjà avancée par Marx dans son *Discours sur le libre-échange* (1846), lorsqu'il soulignait que l'ouverture internationale accélérerait la rotation du capital et son obsolescence.

4.– Article 19 du G.A.T.T.
Articles 107, 108, 109 et surtout 115 du Traité de Rome.

5.– Ce qui n'est pas notre sujet ; mais cette réforme me paraît devoir être orientée dans trois directions :
– réaffirmation absolue (et application en conséquence) de la préférence communautaire par le jeu des prélèvements et des prix de seuil à l'entrée dans la Communauté ;
– libre circulation à l'intérieur du Marché commun en laissant jouer à fond les avantages comparatifs ;
– re-nationalisation par contre du financement des excédents résiduels (et donc de l'application éventuelle de quotas de production).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

(1) J.-M. JEANNENEY : *Pour un nouveau protectionnisme*, Seuil, 1978.
(2) Cf. les deux grands classiques sur la théorie de la protection : W.R. CORDEN : *La théorie de la protection*, trad. française, Economica, 1977, et, W.R. CORDEN : *Politique commerciale et bien-être économique*, idem, 1980, auxquels on peut encore ajouter désormais : D. GREENAWAY : *International trade policy*, éd. Mac Millan, Londres, 1983.
(3) P. MESSERLIN : « Reconquête du marché intérieur ou protectionnisme » in H. BOURGUINAT (éd.), *Internationalisation et autonomie de décision*, Economica, 1982.
(4) In Ch. MEGRELIS : *Danger protectionnisme*, Calmann-Lévy, 1978.
(5) Michel ZERBATO et alii : *Keynésianisme et sortie de crise*, Dunod, 1987.
(6) Cf. rapport de W. GODLEY : « Protéger le marché intérieur, seul moyen d'atteindre le plein emploi », in *Internationalisation...* (op. cit.) et le commentaire de J.-P. SARDIN : « Protection et régime de change » in B. LASSUDRIE-DUCHENE et J.-L. REIFFERS (ed.), *Le protectionnisme*, Economica, 1985.
(7) Réaffirmé dans son « Allocution d'ouverture », même ouvrage: *Le Protectionnisme*, p. 23.
(8) Cf. pour une synthèse des conceptions de Ch.-A. MICHALET, sa contribution sous le titre : « Les multinationales dans la crise », *Cahiers français*, n° 229, janvier-février 1987.

La France, nation salariée

Frédéric Poulon
Professeur à l'Université de Bordeaux I

Nous examinons ici, à propos de la France, l'hypothèse selon laquelle une nation peut, au même titre qu'un individu, se trouver dans la condition de salarié. Après avoir précisé le concept de nation salariée, nous en faisons une application à la France actuelle, puis nous décrivons les conséquences, notamment pour la France, du statut de nation salariée.

Here we consider, specially in the case of France, the hypothesis that a nation coud be, as an individual, under a salaried condition. We first define the concept of a salaried nation, then we apply it to to-day France and, finally, we describe the consequences for any country, and particularly France, of the status of a salaried nation.

*
* *

Cette étude examine, à propos de la France, l'hypothèse selon laquelle une nation peut, au même titre qu'un individu, se trouver dans la condition de salarié.

Dans les trois sections qui suivent, nous voyons tour à tour : le concept de nation salariée ; l'application de ce concept à la France actuelle; les conséquences de la condition de nation salariée.

I.— Le concept de nation salariée

Si l'on s'en remet à l'analyse historique de Marx, telle qu'elle est résumée par exemple dans *Salaires, prix et plus-value*, le salariat est né de la « *décomposition de l'union originelle* qui existait entre l'homme au travail et les instruments de travail » [7 ; t. I, p. 510]. Le salarié est en

In Economies et Sociétés, Hors Série n°32, août 1989, pp. 77-89

somme celui que la division du travail dépossède de ses moyens de production et asservit à celui qui en a pris possession à sa place. On peut alors se demander si les nations d'aujourd'hui, en instaurant à leur échelle une division internationale du travail, n'ont pas créé les conditions d'apparition d'une catégorie nouvelle : la *nation salariée.*

Lorsqu'on avance un concept nouveau, le mot qui le désigne risque, si l'on n'y prend garde, de conduire à plusieurs acceptions différentes et, par suite, à des malentendus. En ce qui concerne le concept de « nation salariée », trois acceptions paraissent a priori possibles. Après avoir discuté les deux premières, nous montrerons que seule la troisième mérite d'être retenue.

1°) Une nation salariée, dans un sens tout à fait premier, peut être comprise comme une *nation de salariés.* Le pourcentage de salariés dans la population active est alors déterminant, l'appellation de nation salariée pouvant être refusée au pays dont le pourcentage est inférieur, par exemple, à 50 %. Dans la catégorie des nation salariées figureraient donc, probablement, tous les pays industrialisés, tandis que resteraient en dehors, provisoirement, les pays en développement à secteur rural encore prédominant.

Cette définition n'est pas sans parenté avec les diverses méthodes agrégatives couramment employées dans la théorie ordinaire, où un caractère global se définit toujours par l'addition, la sommation, de caractères individuels, qu'il s'agisse d'agents, de biens, de marchés, de fonctions. De même ici, la nation salariée est une simple collection d'individus dont la majorité sont salariés.

Cette acception purement quantitative du concept de nation salariée a l'avantage de se prêter aisément à la mesure. Son inconvénient — et il est rédhibitoire — est d'oublier que le salarié lui-même n'est rien, considéré en dehors du rapport social dont il constitue l'un des deux termes.

2°) Une nation salariée peut alors être entendue comme une *économie de salariat*, c'est-à-dire une économie où travailleur salarié et employeur capitaliste sont dans un rapport social antithétique. « Ce rapport, écrit Marx, du capitaliste employeur et du travailleur salarié sert de pivot à tout le système du salariat [7 ; t. I, p. 517]. »

Ainsi une nation deviendrait-elle « salariée » en vertu d'une transformation qu'il nous faut saisir moins sous son aspect quantitatif que sous son aspect qualitatif. Cette transformation, qui consiste en la substitution du régime salarial aux formes de travail traditionnellement en vigueur, Marx nous la dépeint dans ses *Principes d'une critique de l'économie*

politique : « Le marchand, par exemple, fait travailler pour lui plusieurs fileurs et tisseurs qui, jusque-là, ont pratiqué à la campagne le filage et le tissage comme profession d'appoint : ce métier secondaire devient alors pour eux le gagne-pain principal. Dès lors, ils sont livrés au marchand, qui s'assure ainsi leurs services et les soumet à son autorité comme travailleurs salariés [7 ; t. II, p. 354]. » A la ville, le salariat s'installe sur les décombres des corporations. « Il se peut que, lors de la dissolution des corporations, tel ou tel maître se transforme en capitaliste industriel ; mais ce cas est rare. Le système des corporations disparaît dans son ensemble, le maître aussi bien que le compagnon, lorsque le capitaliste et le travailleur font leur apparition [7 ; t. II, p. 349]. » Le passage du régime corporatiste au régime salarial, qui s'est souvent opéré assez brusquement, constitue l'acte de naissance de la nation salariée, dans la seconde acception de ce terme.

Cette acception présente toutefois des inconvénients. Si l'on admet — comme il convient — que les expressions « économie de salariat » et « économie capitaliste » sont synonymes, on est conduit à voir dans toute économie capitaliste une nation salariée. La contradiction est alors patente : comment une nation peut-elle être à la fois capitaliste et salariée ?

3°) Le défaut de l'analyse menée aux points 1° et 2° ci-dessus est de laisser croire que l'on peut donner un sens *absolu* au concept de nation salariée, alors que l'individu salarié lui-même ne saurait se définir que dans le relatif. Le salarié, on le sait, n'existe que dans le rapport social qui le lie au capitaliste. Ce lien est essentiel et réciproque. « Le travailleur périt, si le capital ne l'emploie pas ; et le capital est perdu, s'il n'exploite pas le travail », écrit Marx dans *Travail salarié et capital* [7 ; t. I, p. 215]. La logique veut que l'on relativise tout autant le concept de nation salariée. Considérant donc la nation entière comme un élément dans l'ensemble de toutes les nations, nous définirons la *nation salariée* comme étant celle qui se trouve prise, à l'échelle internationale, dans un rapport analogue à celui du salarié, à l'échelle individuelle.

Entre le capitaliste et le salarié, la relation n'est pas de maître à esclave ni même de maître à compagnon. L'esclave est la propriété du maître. Le compagnon est uni au maître par toutes sortes de liens personnels et réciproques. Le salarié, lui, est un *homme libre*. Il n'est lié au capitaliste que par un contrat de travail, qui peut toujours être résilié dès que la volonté de l'une des deux parties vient à manquer. Le salarié, s'il trouve le salaire insuffisant, est libre de partir, tandis que le capitaliste, s'il n'est pas satisfait du travail, licencie le salarié. Le salarié, qui n'a que

son salaire pour vivre, est cependant asservi à la classe des capitalistes. Comme le dit Marx, « il n'appartient pas à tel bourgeois, il appartient à la bourgeoisie » ; sa liberté se limite au « choix, parmi les membres de la classe bourgeoise, d'un acheteur » [7 ; t. I, pp. 205-206]. En regard, la liberté du capitaliste est complète ; la liberté d'embauche, procurée par la suppression des réglementations corporatives (qui fixaient un nombre maximum de compagnons pour chaque maître), lui donne l'espoir d'une appropriation illimitée du travail d'autrui. Même inégalement répartie entre le salarié et le capitaliste, la liberté apparaît ainsi comme un élément essentiel du rapport salarial. Elle est l'élément indispensable à l'émergence de nations salariées.

Le capitalisme libéral, qui a pris son essor au XIXème siècle dans tous les grands pays, est très vite venu buter sur les frontières nationales. La colonisation a constitué l'indispensable exutoire à l'expansion des capitalismes nationaux et ainsi retardé jusqu'à 1914 l'inévitable éclatement du grand conflit mondial qui a amené l'effondrement de plusieurs grands empires, mais non des empires coloniaux. C'est après la deuxième guerre mondiale surtout que s'effectuera la décolonisation, sous la pression conjointe des nationalismes locaux et de nouvelles puissances capitalistes, privées de colonies parce que formées plus tardivement, mais devenues prépondérantes dans le monde de l'après-guerre. En supprimant la sujétion des colonies à leur métropole, le capitalisme contemporain opère la répétition, à l'échelle de nations et non plus d'individus, du grand mouvement de libération qui, jadis, à l'aube de la révolution industrielle, avait, avec l'avènement du salariat, si considérablement élargi la sphère des échanges marchands. La décolonisation, par sa dimension et sa rapidité, révèle l'importance du processus de transformation de nations entières en nations salariées. Ce processus n'affecte d'ailleurs pas seulement les anciennes colonies mais aussi leurs métropoles, de même que la disparition des corporations d'Ancien Régime avait entraîné, dans de nombreux cas, la prolétarisation à la fois des compagnons et de leurs anciens maîtres. Comme ancienne métropole, la France n'a pas échappé, semble-t-il, à ce vaste mouvement de transformation de nations en nations salariées.

II.— APPLICATION À LA FRANCE ACTUELLE

A l'instar du salarié individuel, une nation salariée est une nation qui se trouve comme dépossédée de son capital. Il n'est pas nécessaire que cette dépossession soit totale. On admet qu'un salarié puisse être titulaire,

en plus de son salaire, de revenus du capital. De même on admettra que le revenu global d'une nation salariée se compose de salaires et profits. Dépossession du capital ne signifie pas, en effet, absence de profits.

Nous examinerons, particulièrement dans le cas de la France, d'abord le processus par lequel le pays se voit progressivement dépossédé de son capital et entre ainsi dans la condition de nation salariée, puis le procédé de mesure du degré de dépossession du capital national à un stade quelconque du processus en question.

1°) Le *processus* par lequel un pays parvient à l'état de nation salariée est soumis à plusieurs conditions préalables :

– En premier lieu, le pays doit être indépendant, du moins politiquement. On ne saurait parler de nation salariée à propos d'un pays colonisé, « protégé », administré directement par un autre pays. Leur relation, de vassal à suzerain, privée de la liberté réciproque que réclame l'échange marchand, serait en dehors de la sphère où se situe le rapport salarial.

– En deuxième lieu, le pays ne doit pas se fermer aux échanges extérieurs. Sans aller jusqu'à devoir se soumettre au libre-échange intégral, il doit accepter un degré suffisant d'ouverture extérieure, de sorte que, par le canal des échanges commerciaux ou des investissements directs, puisse s'appliquer la logique du paradigme ricardien (spécialisation des échanges, division internationale du travail, etc.).

– En troisième lieu, enfin — encore que cette condition soit discutable —, un seuil minimum de développement semble devoir être franchi, faute de quoi l'indépendance politique, purement formelle, laisserait le pays dans une relation d'assisté plutôt que de salarié.

Ces conditions étant admises, le processus qui s'enclenche et conduit le pays à perdre secteur après secteur la maîtrise de son capital productif comporte, dans chaque secteur, une phase d'effondrement, suivie d'une phase de «restructuration» avec implantation des leviers de commande à l'étranger.

L'effondrement est préparé par l'effritement des profits. Tous les ratios habituellement utilisés[1] témoignent de cet effritement en France, depuis 1972 jusqu'en 1984, dans tous les grands secteurs industriels à l'exception des industries agricoles et alimentaires [5]. Un ratio moins classique mais non moins probant est celui établi par la théorie du circuit, à partir de la « condition de crise » que formule cette théorie [8 ; pp. 50-53].

D'après cette condition, l'économie est en crise lorsque les entreprises dans leur ensemble ont un revenu net *négatif*. On montre, en effet, que, dans un tel cas, les entreprises se trouvent exposées au dépôt de bilan et,

par suite, à la liquidation. Le revenu des entreprises étant la part du revenu global qui n'est pas distribuée aux ménages, on montre assez aisément que le revenu des entreprises (ou profit net non distribué) n'est autre que la différence (exprimée dans les termes de la comptabilité nationale) : formation nette de capital (FNC) *moins* besoin de financement (BF). On voit alors qu'il revient au même d'écrire que cette différence est négative, ou bien que le ratio FNC/BF est inférieur à l'unité. L'observation, dans le cas de la France, révèle que ce ratio a été inférieur à 1 entre 1973 et 1985, ce qui donne une mesure de la durée de la crise traversée par notre économie. Ces treize années de crise, c'est-à-dire de profits négatifs pour les entreprises, se sont accompagnées de l'effondrement de nombreux secteurs industriels.

Après que l'effondrement a eu lieu — parfois même avant : pour le prévenir, en somme — une restructuration est opérée. Celle-ci, quelque forme qu'elle prenne (fusion, absorption, scission, apport partiel d'actifs), aboutit à un transfert de propriété du capital. C'est dans ce transfert que se joue peu à peu le sort de l'économie nationale. Il est clair qu'une prise en main des entreprises en difficulté par l'Etat, par des institutions proches de l'Etat ou même par d'autres entreprises, à condition que ces entreprises justifient d'un taux d'indépendance nationale suffisant, empêche une mainmise étrangère sur le capital du pays. Mais cela n'est pas toujours possible et pas même toujours souhaité par les dirigeants du pays. Ils peuvent estimer préférable, au nom de l'« efficacité », de s'en remettre à une multinationale étrangère. Or celle-ci, en principe, recherche une « rationalisation » de sa production non point à l'échelle du pays qui l'accueille, mais à l'échelle de l'ensemble des pays où elle est implantée. Dans cette réorganisation de la production opérée par les multinationales, le pays d'accueil se voit généralement confier seulement des tâches d'exécution, car toutes les fonctions névralgiques (direction, conception, recherche) sont transportées et concentrées dans le pays d'origine de la multinationale. Ainsi privé des moyens de contrôle du capital implanté sur son propre sol, le pays d'accueil se trouve-t-il bientôt réduit à la condition de nation salariée.

2°) Le *degré de dépossession du capital national* indique précisément jusqu'à quel point le pays est devenu une nation salariée. La difficulté, cependant, réside dans l'évaluation de ce degré de dépossession. Il ne suffit pas, en effet, de relever les participations étrangères dans le capital installé sur le territoire national. Il faut aussi tenir compte de la hiérarchisation des activités, laquelle peut avoir pour résultat de faire dépendre telle entreprise française sous-traitante, franchisée, etc., d'une autre entreprise résidente sous contrôle étranger.

Pour se figurer la complexité de l'évaluation du degré de dépossession du capital national, imaginons seulement le cas, pourtant très simple, d'une économie à deux entreprises A et B, dont la valeur ajoutée est respectivement figurée par les proportions a et b = 1 – a de la valeur ajoutée totale, et dont le capital est détenu par des non-résidents dans des proportions t_A et t_B respectivement. S'il n'y a aucune interaction entre A et B, on peut définir le « degré de dépossession » recherché comme le taux : $t = a.t_A + b.t_B$. Si, en fait, $t_B = 0$ et si l'entreprise B dépend, pour ses commandes et ses livraisons, de l'entreprise A dans une proportion évaluée à t_{AB}, alors le degré de dépossession du capital national se mesure à présent par : $t = (a + b.\ t_{AB})t_A$, soit : $t = a.\ t_A + b.\ t_A\ t_{AB}$. Mais si ni t_B ni t_{AB} ne sont nuls (ce qui peut facilement se produire), alors on définira le degré de dépossession comme ceci : $t = a.\ t_A + b.\ \sup\ (t_B,\ t_A.\ t_{AB})$. Naturellement, la mesure se complique beaucoup avec la multiplication des entreprises et de leurs interactions. Cette complexité explique en partie l'absence effective en France d'évaluation globale du degré de dépossession du capital national. Bien que mal mesurée, cette dépossession est clairement ressentie.

Le thème de la « reconquête du marché intérieur » a mobilisé un certain temps les esprits, notamment pendant la forte poussée du capital étranger qui a eu lieu en France à la faveur des multiples opérations de restructuration mises en œuvre après le début de la crise de 1974. Aujourd'hui, l'attitude semble être à la résignation, en particulier de la part des autorités administratives qui, littéralement traumatisées par le chômage, acceptent finalement tout investissement d'où qu'il vienne [9]. Les scientifiques eux-mêmes témoignent d'une relative indifférence envers la question. Ainsi une publication du C.R.E.I. (Centre de Recherche en Economie Industrielle) de l'Université de Paris-Nord, parue au plus profond de la grande crise contemporaine, passe-t-elle en revue onze grands secteurs industriels français sans même daigner indiquer la part de l'influence étrangère dans ces secteurs nationaux [3].

Cette indifférence s'appuie sur l'observation rassurante d'un certain équilibre entre le montant des capitaux étrangers en France et celui des capitaux français à l'étranger. Par exemple, si l'on se réfère à l'année 1983 (qui a marqué le creux de la vague dans la grande crise traversée par l'économie française), on constate que le montant brut des investissements directs a été de 21,7 milliards de francs de la France vers l'étranger et de 21,4 milliards de francs en sens opposé. Il s'agit toutefois d'une symétrie illusoire. D'une part, l'équilibre global de la balance des investissements directs cache de forts déséquilibres géographiques : la

position de la France est excédentaire vis-à-vis des pays socialistes, des pays pétroliers et autres pays en développement, mais très nettement déficitaire vis-à-vis des pays industrialisés de l'OCDE. D'autre part, on ne saurait mettre véritablement en balance une concentration de pouvoir étranger en France et un éparpillement de pouvoir français dans tout le reste du monde : en termes de « pouvoir », en effet, à cause de l'extraordinaire différence de masse entre la France et le reste du monde, il y a plus de dépendance créée, de la France envers l'extérieur, par l'investissement étranger en France que, de l'extérieur envers la France, par l'investissement français à l'étranger. Le « solde », qui établit donc une dépendance «nette» de la France envers le reste du monde, fait graduellement, année après année, de la France une nation salariée.

Ainsi il apparaît que, entre deux pays de masse différente, des flux d'investissement, s'écoulant dans les deux sens et présentant un solde nul, véhiculent cependant, du pays de plus forte masse vers l'autre, une influence *nette* tendant, à la longue, à réduire le pays le plus faible à l'état de nation salariée. On constate alors, en mesurant la « masse » d'un pays d'après la valeur ajoutée de ses entreprises, que les Etats-Unis sont de loin le pays de plus forte masse et que tous les autres, du moins ceux qui appartiennent à sa zone d'influence (en particulier la France), sont peu ou prou vis-à-vis de lui dans la situation de nations salariées.

La condition de nation salariée n'est pas sans conséquences pour l'intéressé.

III.— CONSÉQUENCES

Remarquons tout d'abord que le processus tendant à réduire un pays à la condition de nation salariée ne semble pas pouvoir être renversé par des voies économiques ou juridiques quelconques. On en a eu un signe manifeste en France, en 1982, lorsque, la décision ayant été prise de « rendre la nation dépositaire du pouvoir de créer la monnaie », le gouvernement a tout de même reculé devant l'impossibilité de nationaliser les banques étrangères, alors même que celles-ci atteignaient le seuil, de 1 milliard de francs de dépôts, retenu pour les banques françaises. On a ainsi fait l'expérience du caractère difficilement saisissable du capital étranger en France. Par ailleurs, sauf si le pays dominant décide de se retirer du pays dominé, il est difficile à celui-ci d'éliminer la présence du premier : l'apport de revenus monétaires élevés, joint à l'inutilité de s'emparer d'un outil de production qui s'intègre dans une chaîne dont tous les autres maillons sont situés à l'extérieur du pays, fait

que le capital multinational est généralement bien accueilli et se trouve même en sécurité dans les pays qu'il vient pourtant asservir. La France, après s'être longtemps montrée méfiante envers le capital étranger, a décidé d'ouvrir toutes grandes ses portes. Depuis septembre 1988, l'autorisation du ministère des Finances n'est plus obligatoire pour les étrangers voulant créer des entreprises en France ; une simple déclaration d'intention suffit. Jusqu'à nouvel ordre, cependant, l'autorisation est maintenue pour le rachat d'entreprises françaises par des investisseurs étrangers. C'est ce qui explique que les acquisitions étrangères d'entreprises françaises soient encore en nombre limité. En 1988, elles ont porté sur 207 entreprises pour un montant global de quelque 55 milliards de francs, tandis que les acquisitions françaises à l'étranger se sont élevées à 270 entreprises pour une valeur de 125 milliards de francs.

Ce parti pris d'ouverture repose en grande partie sur le sentiment de l'affaiblissement de la puissance économique américaine. Le « déclin des Etats-Unis », la « fin de l'hégémonie américaine », sont aujourd'hui non seulement un leit-motiv des articles de presse, mais aussi une croyance bien enracinée dans les cerveaux de nos penseurs les plus illustres. L'argument est le suivant : les Etats-Unis ont peut-être été le « leader » du monde occidental, mais ils ne le sont plus aujourd'hui ; ils sont trop endettés pour cela ; ils vivent désormais sous la contrainte de leurs créanciers, au premier rang desquels figurent les Japonais.

L'endettement est assurément l'un des leviers les plus puissants de l'asservissement des nations. Déjà au siècle dernier, comme l'observe J.-C. Asselain, « l'endettement extérieur tient souvent une place centrale dans la mise en tutelle des Etats faibles par les puissances dominantes » [1 ; p. 258]. Les choses ne sont pas différentes aujourd'hui, et les 1 200 milliards de dollars de créances accumulées (chiffre constaté à la fin de 1987) par les pays occidentaux sur ceux du Tiers Monde constituent, pour ces derniers, une formidable menace de recolonisation[2]. La logique qui pourrait conduire à la réalisation d'une telle menace est implacable. Le débiteur, qui ne peut assurer le service de sa dette au moyen de son *revenu*, doit recourir à son *patrimoine*. En droit privé, la faillite commerciale a un statut, et le transfert du patrimoine du débiteur vers son créancier s'opère selon des règles bien codifiées. En droit public, la faillite n'a pas d'existence, mais la réalité économique contraint quand même le débiteur insolvable à céder son patrimoine au créancier. Jadis, cette cession pouvait être des plus radicales, consistant par exemple en une pure et simple abdication de souveraineté de la part de l'Etat débiteur. Ainsi, le khédive d'Egypte fut-il contraint à cette abdication à la suite d'une

imprudente politique d'endettement qui le conduisit, en 1874, à devoir vendre à l'Angleterre toutes ses actions du canal de Suez, puis, à partir de 1882, à devoir accepter l'occupation militaire britannique. Aujourd'hui, la politique de la canonnière n'est plus de mise, mais les transferts d'actifs de patrimoine, des débiteurs vers les créanciers, n'en existent pas moins et tendent même, dans la situation actuelle de crise internationale d'endettement, à se multiplier. Ces transferts revêtent des formes variées, pouvant aller de la concession de portions de territoire jusqu'à des formules d'élaboration savante, tel le « swap » d'actifs. Dans tous les cas, il en résulte, dans le pays débiteur, une séparation de l'outil de production (la terre, le capital, etc.) d'avec son détenteur, au profit de nouveaux détenteurs étrangers dans le pays. Cette séparation, qui ne concerne plus (comme dans la vieille analyse marxiste du salariat) deux classes sociales à l'intérieur d'un pays donné mais bel et bien deux pays distincts, porte en germe l'apparition de ce qu'il nous semble logique d'appeler une *nation salariée*. Ainsi l'entrée dans la condition de nation salariée s'accompagne-t-elle d'une prise au piège de l'endettement.

Le piège est réel. Même lorsqu'il s'agit d'*individus*, il est présent : l'endettement des ménages est un problème, on le sait, qui a pris aujourd'hui une grande importance en de nombreux pays. Mais lorsqu'il s'agit de *nations*, le piège nécessairement va se resserrant. Comment, en effet, une nation qui perd la maîtrise de son capital peut-elle garder celle de son endettement, sachant (c'est un enseignement de la théorie du circuit) que la base de tout transfert est, en fin de compte, le capital accumulé dans chaque période ? Si ce capital fait défaut, le pays en sera réduit, pour rembourser ses emprunts antérieurs, à s'endetter davantage, resserrant ainsi le nœud qui l'étrangle.

Le piège de l'endettement ne concerne pas seulement le Tiers Monde, auquel appartiennent tous les pays actuellement surendettés, mais également la France et les autres pays industriels de son rang. Les Etats-Unis d'Amérique, malgré leur fort endettement (conduisant, comme nous l'avons vu, de nombreux observateurs à annoncer le déclin de ce pays), ne sauraient tomber dans le piège. Leur endettement est d'une nature différente. Leur monnaie faisant office de monnaie internationale, ils sont pour ainsi dire les banquiers du monde. Leur endettement est analogue à celui d'un banquier vis-à-vis de ses déposants. Théoriquement, ce banquier est tributaire des épargnants, qui peuvent à tout moment lui retirer leurs fonds. Pratiquement, il est assuré de la stabilité globale de ces fonds, surtout s'il ne subit aucune concurrence, ce qui est le cas des Etats-Unis. Ceux-ci, en effet, après avoir éliminé en 1971 la concurrence que l'or

faisait au dollar, n'ont jamais permis au D.T.S. (la liquidité internationale *officielle)* de prendre la place qui devrait lui revenir. Quant à la concurrence du yen ou du mark, que certains jugent menaçante pour le dollar, elle ne saurait être prise au sérieux, puisque ces monnaies ne sont fortes qu'*en raison* des excédents commerciaux du Japon et de l'Allemagne, tandis que le dollar est fort *en dépit* du déficit des Etats-Unis. L'épargnant japonais ou allemand, dont l'épargne internationale est *déjà* constituée en dollars (parce que cette monnaie a présidé aux échanges internationaux d'où est née l'épargne en question), a autant besoin de la banque américaine que celle-ci a besoin d'eux. Ainsi le Japon et l'Allemagne ne sauraient se prévaloir de leur qualité de créanciers des Etats-Unis pour s'arroger le privilège, tout à fait seigneurial, exercé par ce pays en matière monétaire. Remarquons toutefois que, si cette position de créanciers ne peut les élever à la hauteur du suzerain, elle les préserve du moins de la condition de nation salariée.

Cette condition, à laquelle notre pays semble s'être résigné, n'a pas seulement les conséquences que nous venons de tracer, à savoir l'étranglement monétaire de la nation salariée. Elle a aussi des conséquences que l'on peut qualifier de morales, par différence avec celles qui pèsent sur le patrimoine physique du pays. Ces conséquences « morales » ne sont ni plus ni moins que la désagrégation du patrimoine spirituel et culturel et, par suite, la perte de toute identité nationale. On a bien trop à regretter, en France, la quasi-disparition de nos identités régionales — facteur d'appauvrissement plutôt que d'enrichissement — pour ne pas craindre aujourd'hui l'effacement des identités nationales devant cette sorte d'identité européenne que l'on nous fabrique et qui porte si fortement la marque non de l'Europe, mais de l'Amérique. Quand bien même l'identité supranationale qui se profile à l'horizon serait authentiquement européenne, elle ne mériterait que méfiance si elle prétendait s'établir sur les ruines des identités nationales. Or non seulement elle a cette prétention, mais elle n'est pas européenne. Comment, du reste, une identité vraiment européenne pourrait-elle exister quand on se rappelle les propos du chancelier allemand, Helmut Schmidt, en 1974 à Washington : « S'il lui faut choisir entre l'Europe et l'Amérique, l'Allemagne choisira l'Amérique[3] » ? Comment l'Europe pourrait-elle être elle-même quand près de 60 % de ses programmes de télévision lui sont fournis par les Etats-Unis ? En fait, « la Communauté Economique Européenne n'est pas alignée sur les Etats-Unis, elle est totalement liée à ceux-ci » [6 ; p. 163]. Sa dépendance culturelle en est un signe parmi d'autres.

Il est inutile d'insister sur la signification, pour un pays, de l'abandon de son patrimoine culturel. Le lien bien connu entre culture nationale et aptitude à l'industrialisation a encore été souligné par H. Aujac [2]. Une nation qui fait bon marché de sa culture est vouée à n'être plus qu'une zone d'ombre à la périphérie du grand empire qui captera toute la lumière. Qu'une telle menace pèse sur la France n'est pas douteux. La langue, qui est le soubassement si ce n'est la substance même de toute la culture, est, particulièrement dans le cas de la France, déformée, attaquée, minée. Il ne s'agit pas de l'évolution à laquelle est normalement soumise toute langue, mais véritablement d'un début de destruction, de mort par étouffement. « J'entends par la fin d'un pays, écrivait L. Daudet, son passage sans réaction sous une domination étrangère, et le renoncement à son langage [4]. » Puisse notre intelligentsia, dont la responsabilité est si grande en la matière, enfin comprendre l'enjeu de la langue et cesser de ne parler celle du maître que pour mieux le servir.

NOTES

1.– Les ratios les plus courants sont :
– le taux de marge : excédent brut d'exploitation/valeur ajoutée ;
– le taux de rentabilité financière : épargne brute/capitaux propres ;
– le taux de rentabilité économique : excédent brut d'exploitation/capitaux propres ou empruntés.

2.– Le danger de recolonisation par l'endettement a été clairement souligné par Touna Mama, dans ses divers travaux utilisant la théorie du circuit. On pourra, par exemple, se référer à l'article de cet auteur dans le numéro d'octobre 1988 de la revue *D.E.E.S.* (voir références bibliographiques), ou bien à l'article du même auteur dans le numéro 6/7 de juin-juillet 1988 d'*Economies et Sociétés* (série HS 30). Ce numéro, centré sur la notion de « capacité d'endettement international », fait une large place à la théorie du circuit et à ses applications en économie ouverte.

3.– Cité par Ph. Herzog et Y. Dimicoli, *op. cit.*, p. 46.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[1] ASSELAIN J.-C., *Histoire économique : de la révolution industrielle à la première guerre mondiale*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques & Dalloz, 1985.

[2] AUJAC H., « Culture nationale et aptitude à l'industrialisation », *Revue d'Economie Politique*, 1983, (n° 1).

[3] CENTRE DE RECHERCHE EN ECONOMIE INDUSTRIELLE (C.R.E.I.), *L'industrie en France* (ouvrage collectif sous la direction de B. BELLON et J.-M. CHEVALIER), Paris, Flammarion, 1983.

[4] DAUDET L., *Le Stupide XIXème siècle*, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1922.

[5] DELATTRE M., « 1979-1984 : une nouvelle donne pour les branches de l'industrie », *Economie et Statistique*, mars 1986.

[6] HERZOG P. et DIMICOLI Y., *Europe 92 : construire autrement et autre chose*, Paris, Messidor/Editions sociales, 1989.

[7] MARX K., *Oeuvres-Economie*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade ; t. I, 1965 ; t. II, 1968.

[8] POULON-LAFAYE N., « La crise et les causes de celle-ci selon la théorie du circuit », *Documents pour l'Enseignement Economique et Social (D.E.E.S.)*, revue du Centre National de Documentation Pédagogique, octobre 1988.

[9] RAINELLI M., « Pouvoirs publics et firmes multinationales : l'exemple français », *Revue d'Economie Politique*, 1984 (n° 4).

La France appauvrie par le service de sa dette extérieure

Bernard Schmitt

Professeur aux Universités de Dijon et de Fribourg (Suisse)

Il faut distinguer la France et les résidents français. Si la France a une dette extérieure, c'est parce que les résidents ont emprunté sur le marché international. Dans le règlement de cette dette, on constate un double paiement : à la fois celui de la France et celui de ses résidents. Tandis que le pays cède un certain montant de devises, les résidents transfèrent un montant équivalent de leur monnaie nationale. L'article ci-après propose une solution à ce problème.

France should be distinguished from her residents. Now, if France carries an external debt, this is due to her residents who borrowed financial means in the international market. In the payment of this debt, both France and her residents are debited : while the country forsakes an amount of foreign currency, its residents transfer an equivalent amount of their domestic currency. The paper suggests a way out of this conundrum.

I.— Diagnostic

1. Les monnaies nationales d'une même dénomination sont liées entre elles par le change absolu. On peut donc construire l'ensemble des transactions conclues selon le mode du change absolu. Ainsi, les agents engagés dans les transactions de ce type forment eux-mêmes un ensemble parfaitement défini, appelé nation. La frontière logique des nations est précisément la frontière tracée par le change absolu ; le change est absolu dans les transactions nationales, il est au contraire relatif dans les transactions transnationales.

In Economies et Sociétés, Hors Série n°32, août 1989, pp. 91-100

2. Il s'agit de confirmer que le change entre monnaies de dénominations distinctes est bien relatif. Ce faisant, on se borne à décrire le régime qui existe en droit depuis la Conférence de Gênes (1922) mais dont l'existence de fait remonte bien plus haut, à savoir le régime dit de l'étalon-devises-or.

3. Le fait que les transactions transnationales ne sont pas soumises au change absolu a une conséquence que l'on pourrait qualifier de dramatique : les nations (que l'on appelle aussi pays) ne peuvent servir leur dette extérieure qu'en s'imposant des « pertes de substance » intolérables. C'est le cas, en particulier, de la France.

II.— THÉRAPEUTIQUE

4. Nous ne parlerons plus que de la France, dont le cas nous intéresse au premier chef. La solution est que la France participe à une réforme générale du régime des changes : l'objectif est de soumettre les transactions transnationales au régime du change absolu ; dès que la réforme sera en place, la France pourra servir sa dette (extérieure) tout en conservant chez elle l'intégralité de l'épargne nationale née de ce paiement : toute « perte de substance » sera ainsi devenue impossible.

5. Il est vrai qu'une réforme mondiale semble bien improbable ; cependant, la raison principale en est que les esprits ne sont pas encore avertis du diagnostic exact du dysfonctionnement actuel du régime des paiements internationaux. L'obstacle n'est donc pas d'ordre politique ; n'étant qu'analytique, il sera tôt ou tard vaincu. Mais la France ne devrait pas attendre : elle est parfaitement capable de mettre en place, pour ce qui la concerne seule, le régime du change absolu de sa monnaie : nous décrirons la procédure adéquate à cette fin.

6. Au point précédent il apparaît que dès que la France aura étendu le régime du change absolu (déjà valide pour les opérations intérieures) aux transactions transnationales, le service de sa dette extérieure ne lui imposera plus la moindre « perte de substance ». Nous conclurons en montrant que la généralisation de la solution à tous les pays membres du FMI apporterait cependant à la France un bénéfice additionnel : comme tous ses partenaires, elle pourrait alors servir positivement sa dette même dans les périodes où sa balance commerciale négative signifierait une importation nette de capitaux étrangers.

1.Le service de la dette extérieure inflige une perte de substance aux pays endettés

1.1. A l'intérieur d'un pays toutes les monnaies bancaires sont parfaitement interchangeables. Soit deux banques françaises, le Crédit Lyonnais et la Banque Populaire ; chacune émet sa propre monnaie spécifique ; cependant l'une des monnaies peut librement être convertie en l'autre : il s'agit d'une vraie conversion, semblable à la conversion « ricardienne » de la teneur-or d'une monnaie dans la teneur-or d'une autre. L'or étant converti en or, le change est absolu. Pareillement, quand un franc Crédit Lyonnais est converti en franc Banque Populaire, le change est absolu. On reconnaît le change absolu au fait que les deux termes de l'échange ne coexistent pas à l'issue de l'opération : dans le cas évoqué, le franc Crédit Lyonnais disparaît, il est effacé, pour être remplacé par le franc Banque Populaire. Pour se référer à l'image d'un lingot fondu et frappé en pièces, on peut dire que le franc Crédit Lyonnais, disparu dans le franc Banque Populaire, s'est fondu en lui. On remarque immédiatement que deux monnaies de dénomination différente n'ont pas cette faculté de se fondre l'une en l'autre. Ainsi, il est formellement impossible — quels que soient les taux de change — que des francs Crédit Lyonnais soient détruits pour apparaître sous la forme de Deutsche Mark. L'échange conclu entre deux monnaies de dénomination différente est relatif en ce sens précisément que les deux termes de l'échange survivent à l'opération.

La distinction des deux régimes de change, absolu et relatif, conduit à la définition logique des nations. Ainsi la France est parfaitement délimitée par la compétence de sa monnaie ; autrement dit, la définition du franc implique la définition de la France, ensemble parfaitement disjoint de tout autre. Aucun autre critère n'est aussi rigoureux ; l'entité France n'est un concept « clair et distinct » ni selon le critère politique ni selon le critère géographique ; l'unicité de la culture est encore moins concluante : une partie de la Suisse, de la Belgique ou du Canada, n'est-elle pas de culture française ? Même la langue parlée et écrite est un mauvais indicateur de nationalité ; la Suisse reconnaît quatre langues et les Etats-Unis ne peuvent empêcher l'influence grandissante de l'espagnol surtout en Floride, à New York et en Californie. A la différence de tout autre critère, la dénomination des monnaies est univoque : le dollar de la « Réserve fédérale » est un objet unique, à nul autre pareil. Tout dollar émis par une banque de dépôt comprise dans le réseau de la « Réserve Fédérale » est un exemplaire de la monnaie unique et spécifique des Etats-Unis. Sur le fondement du dollar de la « Réserve Fédérale »

on construit l'ensemble des transactions conclues au moyen de cette monnaie spécifique et « irremplaçable » ; finalement, on parvient à l'idée de nation : est élément d'un Ensemble-Nation tout agent dont les opérations impliquent la monnaie spécifique de cette nation dans *un change absolu*. Dès lors qu'une transaction donnée définit le change d'une monnaie en elle-même — et non en une monnaie d'une autre dénomination — elle est conduite par un «national», quelle que soit par ailleurs l'appartenance politique de cet agent.

Mais démontrons que le régime actuellement en vigueur dans l'espace des paiements extérieurs est bien celui des changes relatifs.

1.2. La preuve de l'existence des changes relatifs repose sur la multiplicité des Banques centrales.En ce sens, on peut dire que chaque nation est née de la formation de la Banque centrale unique correspondante. Chaque Banque centrale contrôle une seule « dénomination », monnaie « nommant » la nation même qui l'émet. Ainsi, la Banque de France agit pour le compte de la «Nation-France». Dès qu'une opération implique deux monnaies de dénomination différente, la monnaie A et la monnaie B, elle se range au régime des changes relatifs car les monnaies A et B sont irréductibles l'une à l'autre. On maîtrise la distinction des deux régimes de change par l'application d'un critère simple : si une banque crée des unités de sa propre monnaie en contrepartie d'un actif constitué de la monnaie d'une autre banque, les deux monnaies confrontées sont l'objet d'un change relatif ; *a contrario*, si la monnaie perçue par la banque 1 est détruite pour être remplacée par une somme équivalente de monnaie 1, le change est absolu.

Jacques Rueff l'avait excellement remarqué : le régime de l'étalon-devises est caractérisé par le fait que les banques d'une nation donnée créent une somme de leurs propres espèces en contrepartie de l'accroissement de leurs encaisses en « devises ». Il s'agit bien du change relatif puisque les devises « encaissées » s'inscrivent dans les réserves au lieu d'être détruites.

A présent nous nous proposons d'établir que la coexistence des deux régimes de change, absolu à l'intérieur et relatif à l'extérieur, fausse gravement le système des paiements internationaux, au détriment des pays endettés.

1.3. On peut suivre une démonstration stylisée, fondée sur l'existence de deux ensembles :

– l'ensemble des résidents (ou « nationaux »), ensemble I, ou agents conduisant des transactions selon le régime du change absolu ;

– **l'ensemble-nation, ensemble II, dont les transactions sont conclues** dans le régime du change relatif.

Les ensembles I et II sont parfaitement disjoints puisque les deux régimes de change, absolu et relatif, irréductibles l'un à l'autre, n'admettent aucune « intersection ».

Afin de faire apparaître le dysfonctionnement du « système » actuel des paiements internationaux, il suffit de mettre en relief le fait que la dette extérieure est servie *doublement*, par l'ensemble I et à la fois par l'ensemble II.

1) Il est certain que les agents endettés sont tous distincts de la nation à laquelle ils appartiennent. Même dans le cas où c'est l'Etat qui s'est endetté à l'extérieur, la dette est celle d'un résident car l'Etat français, par exemple, réside en France. Il est certain, par conséquent, que la dette extérieure est portée par les résidents : c'est dire que le service de la dette est effectué selon le régime du change absolu. La dette extérieure incombe donc premièrement à l'ensemble I.

2) Cependant, la dette extérieure ne peut être servie qu'en devises, c'est-à-dire en monnaies étrangères. Le cas des pays émetteurs des « monnaies de réserve » semble faire exception. Mais si l'exception est établie, c'est aussi que les pays concernés ne sauraient s'endetter. La règle est donc générale : toute dette extérieure ne peut être servie en définitive que dans des paiements effectués en devises. On en induit que le service de la dette extérieure *implique l'ensemble II*.

L'implication des deux ensembles, I et II, en tout service de la dette extérieure, a une signification précise et redoutable : c'est que le paiement effectué par les résidents *laisse subsister l'intégralité de la dette extérieure du pays*.

Si le régime des paiements extérieurs était bien ordonné, le service de la dette effectué par les résidents vaudrait quittance définitive du pays. Dans la réalité du régime aujourd'hui en vigueur, le pays porte encore l'intégralité de la dette acquittée par ses résidents.

La façon la plus claire de dénoncer l'anomalie est peut-être l'examen parallèle des exportations commerciales nettes et du service de la dette extérieure. Avant service de sa dette extérieure, supposons que la France réalise en 1987 un excédent de sa balance des transactions courantes égal à 30 milliards de francs (exemple arbitraire). Cet excédent est affecté au service de la dette. Dans ces conditions, la France paie deux fois : à la fois en nature et en monnaie :

– la France paie en nature puisqu'elle exporte plus de biens et de services qu'elle n'en importe dans la même période ;

– la France paie en monnaie puisqu'elle transmet à ses créanciers étrangers le montant de ses gains extérieurs.

L'analyse est plus rigoureuse si l'on donne à la France la signification qui est la sienne dans les deux paiements :

– les résidents de la France réalisent une épargne (de leurs revenus intérieurs) égale à l'excédent de la balance des transactions courantes et ils font le sacrifice de cette épargne à leurs créanciers étrangers ; c'est le paiement en nature puisque les titulaires de revenus ne les convertissent pas intégralement en biens réels ;

– La « Nation-France » doit changer les revenus épargnés en devises, opération qui définit une demande excédentaire de devises en termes de francs : c'est le paiement en monnaie.

La solution se dessine tout naturellement : pour que le deuxième paiement soit nul et que la France ne subisse plus aucune perte de substance, il faut que l'épargne des résidents soit captée par le pays au lieu d'être lancée dans l'achat de devises. Décrivons plus en détail la solution, ce qui nous permettra de constater que l'implication du seul ensemble I dans le service de la dette extérieure — et donc l'exonération totale de l'ensemble II — ne porte nullement atteinte aux intérêts des créanciers étrangers.

2. Annulation de la perte de substance

2.4. Si une réforme était décidée au niveau du Fonds Monétaire International, la France, comme tout pays endetté, en bénéficierait de la façon suivante :

1) Les résidents servent, en intérêts et amortissements, leurs créanciers étrangers par le débit de leurs comptes en francs. Les banques créditées par leurs clients sont débitées par un département spécial de la Banque de France, pour le compte du Trésor public. Ce paiement signifie le transfert au Trésor de l'épargne des résidents endettés.

2) L'épargne ainsi perçue par le Trésor *n'est pas lancée dans l'achat net de devises* ; bien au contraire, elle est purement et simplement acquise au Trésor. Une autre façon d'exprimer ce résultat est de dire que l'épargne lancée dans l'achat de devises auprès du FMI réformé est instantanément ristournée au Trésor dans l'achat d'obligations que le Trésor français émet au bénéfice du FMI. On voit ainsi que les francs dépensés sur le marché des changes sont soumis à un mouvement de « va-et-vient » : le service de la dette extérieure signifie d'abord que l'épargne domestique corrélative est transférée au FMI ; toutefois, le FMI se sert aussitôt de cette épargne pour la changer en titres émis par la France. On voit que le

franc est alors soumis au régime du change absolu, les francs lancés dans le paiement de la dette extérieure étant à la fois offerts et demandés sur le marché des changes dans la même transaction.

3) Les créanciers étrangers sont payés malgré le reflux en France de l'épargne monétaire formée en France ; en effet, l'excédent réel de la balance des transactions courantes est monnayé ; les devises gagnées par cette voie sont transmises, par l'intermédiaire du FMI, aux créanciers étrangers des résidents français.

Il est peu probable que cette solution soit immédiatement comprise bien que mon tout récent séminaire à la Banque Mondiale ait, je crois, soulevé quelque intérêt. Pensons donc, au moins provisoirement, à une solution entièrement française.

2.5. Notre pays doit d'abord se persuader que toutes les bonnes idées en matière monétaire ne viennent pas de Chicago. Si la France veut (re)devenir un pays libre, il importe d'abord qu'elle réussisse à recouvrer la souveraineté de sa pensée. A cette fin il est bon de retrouver les enseignements de Jacques Rueff. Le grand auteur parlait de l'« offre sans demande » et de la « demande sans offre » ; aussi voyait-il la parfaite neutralité de la monnaie dans la nullité nécessaire de toute offre sans demande et, donc, de toute demande sans offre.

L'égalité nécessaire en toute transaction de l'offre et de la demande est la formulation même du change absolu. Or la France peut organiser le régime du change absolu du franc français sans en référer à aucune puissance étrangère. Pour cela, il faut qu'elle permette à son Trésor de jouer lui-même et pour la France seule le rôle du FMI réformé. Montrons le nouvel ordre des paiements extérieurs de la France :

1° Les serviteurs de la dette extérieure, qu'ils appartiennent au secteur privé ou public, s'acquittent en francs ; ce versement aboutit finalement dans la caisse du Trésor.

2° On s'imagine que cet argent n'appartient pas au Trésor. Mais la logique comporte justement l'enseignement inverse : l'argent dépensé par les serviteurs de la dette est définitivement acquis au Trésor. La preuve en est que les créanciers étrangers sont déjà pleinement payés (dans la mesure, bien entendu, du service de la dette extérieure) au moyen des devises gagnées dans l'excédent de la balance des transactions courantes de la France. Il serait tout à fait illégitime de payer une deuxième fois, en abandonnant l'argent dépensé par les serviteurs de la dette. En d'autres termes, la France paie déjà par le montant de ses exportations nettes ; c'est assez ; le paiement en devises étant fait, tout est payé ; l'épargne réalisée en francs français par les serviteurs de la dette doit donc rester en France.

dans la caisse du Trésor (qui en dispose à deux fins possibles, la diminution de la dette intérieure ou le financement de nouveaux investissements).

3° Le change absolu du franc français est obtenu par la conjonction de deux mesures :

– tout paiement créditeur de la France apporte des devises à son Trésor ; ces devises sont aussitôt prêtées aux banques étrangères, pour la constitution de dépôts équivalents ;

– tout paiement débiteur de la France mobilise des devises retirées à cet effet par le Trésor français auprès des banques étrangères.

Il est bien clair qu'en toute période où la balance des transactions courantes de la France est excédentaire les devises prêtées excèdent les devises empruntées par la France ; toutefois, le service de la dette extérieure épuise cet excédent.

On constate ainsi qu'en lui-même tout paiement, créditeur ou débiteur, de la France définit un change absolu du franc français.

– Soit d'abord l'exemple d'un paiement créditeur. Les devises sont acquises par le Trésor : c'est le premier mouvement impliqué dans l'opération ; or ce mouvement signifie change des devises en francs. Mais la transaction n'est pas encore complètement décrite puisque le Trésor cède aussitôt les devises gagnées pour les changer en dépôts dans les banques étrangères : ce deuxième mouvement impliqué simultanément dans l'opération signifie change de francs en devises.

– L'exemple d'un paiement débiteur donne évidemment le même résultat en tout cas concevable. Cependant, explicitons la solution pour le service de la dette, qui nous intéresse spécialement. Les serviteurs de la dette demandent des devises en francs : c'est la première moitié de la transaction ; de son côté, le Trésor offre contre francs les devises gagnées dans l'excédent de la balance des transactions courantes de la France : c'est la deuxième moitié de la même transaction ; la complétude des deux mouvements dénote un change absolu.

Evoquons pour conclure le bienfait que la France retirerait de la généralisation de la solution à tous les pays membres du FMI.

2.6. Si la France agissait seule, elle pourrait déjà pleinement éviter le double service de sa dette, ce qui serait beaucoup. Le but serait atteint — on l'a bien compris — par l'établissement du change absolu, mesure qui dépasserait de loin la simple constitution d'une Chambre de Compensations. La « Maison France » ne porterait plus du tout la charge du service de la dette puisque, en toute période, le Trésor français gagnerait

à l'intérieur et en francs l'équivalent exact de l'excédent de sa balance des transactions courantes. La dette serait alors servie dans la parfaite symétrie des gains commerciaux sur l'extérieur et des paiements des créanciers étrangers.

Toutefois, la solution complète ne serait pas encore atteinte car dans le régime du change absolu du seul franc français — le change relatif étant maintenu pour les autres monnaies — la France serait encore astreinte à la réalisation de gains commerciaux nets afin de servir sa dette ; autrement dit, notre pays ne pourrait pas dans le même temps attirer de nouveaux capitaux étrangers pour stimuler la croissance de son industrie et ce néanmoins servir ses créanciers extérieurs.

Dès que la solution sera généralisée par la réforme du FMI (ne disons jamais jamais), la France, comme tout pays endetté, sera libérée de la contrainte des excédents commerciaux : elle pourra alimenter le service de sa dette par des exportations brutes et non plus nettes : ainsi, même dans une période où sa balance des transactions courantes serait négative, la France serait à même de servir positivement sa dette, en transférant à ses créanciers le paiement d'une fraction de ses exportations mais si, encore une fois, la somme totale de ses exportations le cède au montant de ses importations concomitantes.

La philosophie du nouveau plan est simple ; résumons-la.

Dans le régime de l'étalon-devises, les monnaies nationales sont hétérogènes entre elles. Chaque nation dispose de sa monnaie bancaire spécifique, qui ne saurait être fondue en aucune autre monnaie du globe. La raison de la spécificité des monnaies se trouve dans l'existence d'un système monétaire unique en chaque ensemble d'agents dont les paiements sont régis par une Banque centrale autonome. La monnaie mondiale n'existerait que si la planète était dotée de la Banque des Banques centrales.

Or il n'est nullement question d'instituer cette banque universelle – belle utopie, au niveau du gouvernement mondial.

Bien plus sobrement, s'il s'agit bien de réduire les monnaies nationale à un dénominateur commun, cette « unification » ne doit être recherchée que dans l'espace des transactions internationales, donc dans le strict respect de la souveraineté de chaque nation. A cette fin, il faut (mais la mesure est suffisante) scinder les circuits monétaires intérieurs du circuit des paiements extérieurs. La solution est atteinte pourvu que les paiements transnationaux aient tous leur point d'origine premier et leur point de destination final dans les Trésors des pays membres. Qu'il s'agisse des paiements créditeurs ou débiteurs de chaque nation, ils

doivent donc transcender les banques, pour les « flux entrants » comme pour les « flux sortants » (terminologie bordelaise !).

Dès que l'homogénéité des monnaies nationales sera établie dans le seul espace des transactions internationales, *les épargnes formées en chaque nation du fait de ses paiements extérieurs seront définitivement acquises par les Trésor publics correspondants...*

Partie III

LANGUE ET CULTURE

In Economies et Sociétés, Hors Série n°32, août 1989, pp. 103-115

L'anglomanie des économistes français*

Vincent Koen

Docteur en Economie

Parmi les diverses manifestations de l'anglomanie des économistes français, la citation d'articles anglo-saxons se prête aisément à une analyse quantitative. Celle-ci met en évidence la domination du champ de production de connaissances économiques anglo-saxon sur son homologue français, ainsi qu'une hétérogénéité certaine dans les comportements selon les sources citantes. Les raisons de cette anglomanie relèvent probablement de considérations d'ordre à la fois institutionnel, économique et épistémologique.

Among the various expressions of the French economists' anglomania, the citation of anglo-saxon articles can easily be analysed in quantitative terms. The domination of the anglo-saxon economic knowledge production pole on its French homologue can thus be brought to light, as well as some clear behavioral differences according to the citing sources. The reasons underlying this anglomania are probably due to institutions economics and methodology.

*
* *

Un journaliste posa naguère la question quelque peu provocatrice : « Y a-t-il des économistes français ? » (19 ; p. 183). Le sentiment d'inquiétude qui tourmentait notre enquêteur était alimenté entre autres par un faisceau convergent de critiques plus virulentes les unes que les autres qui portaient sur la production et les producteurs de connaissance économique français. Parmi les jugements proférés, celui émis par feu H.G. Johnson, proclamant l'excellence des économistes américains et la médiocrité de leurs homologues européens, mérite d'être exhumé, tant il recèle de violence symbolique et tant il est symptomatique :

* Je remercie Robert Ferrandier pour ses précieuses suggestions, tout en restant naturellement seul responsable du contenu du présent chapitre.

> En Europe méridionale, « la recherche est confondue avec la facilité littéraire et l'aptitude à la rhétorique grandiloquente. En France, par exemple, les économistes se laissent aller à des rêves de grandeur et à des discours creux au lieu de se livrer à l'analyse scientifique. Les honneurs vont à ces prétendus économistes qui s'approprient les idées véhiculées par les travaux anglo-saxons en les traduisant en concepts français (...), en particulier les idées non scientifiques et pseudo-philosophiques (...). A ce titre, les économistes français les plus estimés sont les plus frauduleux (...). De fait, l'économie est devenue une discipline de langue anglaise (...). De nombreux jeunes économistes européens doivent leur démarrage professionnel et leur supériorité relative sur leurs contemporains à un séjour plus ou moins long aux Etats-Unis, où ils sont entrés en contact avec l'économie réellement scientifique » (16 ; pp. 73-74).

L'auteur de cette condamnation a la délicatesse de préciser qu'il s'agit là « d'un condensé d'impressions personnelles, qui pourraient être jugées offensantes ou inexactes par certains » (16 ; p. 68). L'on ne peut que se ranger du côté de ces derniers, et mettre sur le compte de l'ignorance la réduction de la pensée économique française à un appendice, un prolongement, voire une paraphrase de celle qui se forge dans le monde anglo-saxon.

Il serait cependant trop facile de considérer qu'en répondant à la critique par une pétition de principe — renforcée au besoin par la mise en avant de quelques « grands noms » — la question a été tranchée. En effet, la pratique de nombre d'économistes français tend à nourrir les interrogations sur l'existence, ou plutôt l'originalité et la place des représentants français de la discipline, et explique, sans toutefois le justifier, le mépris professé par un Johnson. C'est ce que suggère le passage en revue de diverses manifestations de l'anglomanie des économistes français. Parmi celles-ci, la « citatiomanie » peut être analysée comme l'illustration de la dépendance du champ français vis-à-vis du champ anglo-saxon. Le rapport de domination ainsi mis en lumière contribue à expliquer le comportement anglomaniaque des économistes français.

I.— QUELQUES MANIFESTATIONS DE L'ANGLOMANIE DES ÉCONOMISTES FRANÇAIS

Les exemples de comportement anglomaniaques foisonnent dans le champ français de production de la connaissance économique, mais peuvent au demeurant être observés aussi bien dans d'autres pays d'Europe continentale. On se limitera ici à quelques formes parmi les plus patentes en évitant une personnalisation systématique dont l'apport heuristique serait mince.

Au ras des textes tout d'abord, l'utilisation de termes ou sigles anglo-saxons, inlassablement relevée dans sa chronique bibliographique du *Monde* par A. Sauvy, est fréquente, alors même qu'existent des équivalents français couramment employés. A une échelle plus globale, les étudiants se voient parfois proposer des manuels français qui ne sont que la traduction, plus ou moins habilement maquillée, de manuels anglo-saxons ; du barbarisme, on glisse ainsi vers le plagiat. Au-delà des manuels, sur ce qu'on hésite à désigner comme le front de la recherche, une proportion notable d'articles ou d'ouvrages français ne constituent que la paraphrase de travaux américains non encore traduits. Le qualificatif de « nouveau » accolé au produit français relève alors de l'imposture, et devrait être remplacé par le label «importation».

Ces comportements mimétiques sont d'importance variable selon les courants ou les écoles. On peut remarquer dès à présent que le phénomène est particulièrement spectaculaire dans le cas des «nouveaux économistes » par exemple. A la différence des libéraux proprement français que sont M. Allais ou J. Rueff, mais de façon analogue à leurs ancêtres du siècle dernier tel F. Bastiat, les « nouveaux économistes » se sont lancés dans l'importation en gros de produits déjà largement diffusés et éprouvés dans le monde anglo-saxon, non sans obtenir un réel succès médiatique (1 ; p. 582).

De façon plus anecdotique, mais éminemment révélatrice, on se souvient de l'une des figures de proue de cette chapelle posant dans un magazine du groupe Hersant sous l'intitulé : « Apprendre l'économie "à l'américaine"... », ce slogan recouvrant l'enseignement de « techniques financières sophistiquées ».

L'économie monétaire constitue en effet, et à un double titre, un cas limite. La sphère financière connaît depuis le début des années quatre-vingt une transformation en profondeur dans le sens d'un alignement sur la norme anglo-saxonne, qui prend parfois des allures frénétiques. La littérature économique française spécialisée, quant à elle, accompagne le mouvement, dans ce qui ressemble souvent à une course à la traduction.

Toujours dans le domaine de l'économie monétaire, mais en revenant quelques années en arrière, on remarquera que nombre d'analystes n'ont reconnu la spécificité du système français par rapport au système américain qu'à partir du moment où la distinction entre économie d'endettement et économie de marché fut proposée par Hicks, en 1974 (15).

Une autre manifestation de la protéiforme anglomanie des économistes français est l'inclination de certains des auteurs les plus éminents à publier leurs travaux les plus novateurs en anglais, pour ne les traduire en

français qu'avec un décalage de plusieurs années : il est loin le temps où de grands auteurs français publiaient dans leur propre langue dans *Econometrica*. De même, la tentation est grande, pour certains des meilleurs économistes français, d'aller chercher dans le champ anglo-saxon les titres de légitimité que constituent un diplôme ou une chaire.

Le comportement des économistes américains apparaît dès lors comme l'image inversée de celui décrit ci-dessus. En témoignent les aimables réflexions de H.G. Johnson ou encore l'extrême désinvolture de certains universitaires américains qui, lorsqu'ils sont invités par leurs collègues du Vieux Continent, se contentent de venir présenter quelque article déjà amplement rodé Outre-Atlantique.

Le recensement des manifestations de l'anglomanie des économistes français pourrait se poursuivre, mais la recherche de l'exhaustivité serait vaine. Mieux vaut tenter de dépasser la démarche purement qualitative suivie jusqu'ici en centrant l'analyse sur l'une des facettes du phénomène, à savoir la citation de travaux anglo-saxons dans la littérature française. En effet, cette dimension de l'anglomanie est à la fois hautement visible et aisément quantifiable.

II.— ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ANGLOMANIE

L'outil que constitue l'indice des citations, couramment utilisé en sociologie des sciences (13), repose sur une technique très simple : en comptabilisant le nombre de citations données et reçues dans un champ déterminé ou d'un champ à un autre, on peut faire apparaître un réseau structuré et hiérarchisé d'auto et d'inter-citations.

En reprenant ici les éléments statistiques accumulés à l'occasion d'une recherche plus vaste portant sur la physionomie du champ français au début des années quatre-vingt (17), il est possible de quantifier le comportement à l'importation des économistes français. Plus précisément, le tableau 1 dénombre les citations d'articles parus dans des revues françaises et étrangères par les auteurs d'articles publiés dans 25 revues économiques françaises de 1980 à 1982. Le tableau 2 présente la structure des importations économiques anglophones et la compare avec celle du champ exportateur. En supposant, ce qui constitue une hypothèse raisonnable, que ces 25 revues sont représentatives du champ français à l'époque choisie et que les revue anglophones sont essentiellement des revues anglo-saxonnes, les tableaux 1 et 2 (voir annexes) fournissent des indications précieuses sur l'anglomanie des économistes français et sur la domination du champ anglo-saxon sur le champ français.

Dans un premier temps, un constat global, semblable à celui qui a pu être dressé pour les sciences de la nature (12), s'impose :

– les auteurs français importent beaucoup (47 % en moyenne) et à hauteur des neuf dixièmes en provenance du champ anglo-saxon ;

– **plus spécifiquement, pour 4 citations de revues économiques francophones, les économistes français citent plus de trois revues économiques anglo-saxonnes.**

Un décompte par revues renforce le résultat global :

– 35 revues économiques anglophones au moins sont citées autant ou davantage par les 25 revues françaises que les moins citées d'entre celles-ci (hors auto-citations) (*) ;

– les 12 revues économiques anglophones les plus citées le sont davantage que 16 des 25 revues françaises (hors auto-citations) (*) ;

– l'*American Economic Review* et le *Journal of Political Economy* sont citées plus assidûment que la *Revue Economique* (hors auto-citations), qui est pourtant la revue française la plus citée après *Economie et Statistique*.

Le tableau 2 met en regard la hiérarchie des revues économiques anglo-saxonnes à l'importation et trois classements de ces revues dans leur propre champ, à savoir :

– un classement (hors auto-citations) obtenu sur la même période à l'aide du « Social science citation index » (SSCI) de l'Institute for Scientific Information ;

– un classement (hors auto-citations) réalisé pour les années 1977 à 1979 par J.-Y. Caro, à l'aide de ce même indice (8 ; p.337,4ème col.) ;

–un classement établi sur la base d'une enquête au début des années soixante-dix aux Etats-Unis (14).

Une homologie structurale saisissante se dégage à la lecture du tableau 2, entre, d'un côté, la hiérarchie — assez stable dans le temps — des revues dans le champ anglo-saxon, et, de l'autre, celle des importations par les auteurs écrivant dans les revues françaises. Ces derniers reproduisent fidèlement le comportement de leurs homologues anglo-saxons, et ce d'autant plus qu'on se rapproche du sommet de la hiérarchie. La triade *American Economic Review, Journal of Political Economy* et *Econometrica* campe ainsi, dans un ordre invariable, sur la plus haute des cimes. Plus encore, en éliminant les biais liés à la base citante trop large du SSCI, qui couvre l'ensemble des revues de sciences sociales, la proximité des classements est encore accrue (le *Journal of Finance* et les

* Faute de place, la matrice des intercitations dans le champ français n'a pas été reproduite ici.

IMF Staff Papers retrouvant des positions plus proches de celles obtenues par ailleurs).

De très fortes différences de comportements apparaissent cependant d'une revue française, ou d'un courant, à l'autre, comme le montre le tableau 1 (*). Les revues qui importent avec le plus d'empressement sont notamment *Vie et Sciences Economiques*, support privilégié des « nouveaux économistes », les *Annales de l'INSEE*, haut lieu de théorie mathématisée, les *Analyses de la SEDEIS*, dont la vocation est précisément l'importation, et la *Revue Economique*, qui figure parmi les toutes premières revues françaises. Les publications les plus imperméables à l'irrigation anglo-saxonne sont en particulier *Economie et Statistique* et *Travail et Emploi*, compte tenu du type d'articles qu'elles ont pour fonction de publier, et *Critiques de l'Economie Politique*, *Issues* et *Economie et Humanisme*, ce qui reflète leur orientation résolument hétérodoxe.

Courants et revues n'entretiennent toutefois pas de relations biunivoques, et notre approche, si elle souligne l'anglomanie des néolibéraux et la disposition opposée manifestée par les diverses variétés de marxistes, ne permet pas d'analyser le comportement des économistes représentatifs des courants les plus spécifiquement français, tels que ceux du déséquilibre, de la régulation et du circuit.

L'on se contentera ici de noter que les régulationnistes sont probablement relativement peu anglomaniaques, comme l'illustre le décompte des citations contenues dans un de leurs bréviaires récents (7 ; pp. 137-142) : sur 70 références, 56 sont françaises, 6 anglophones et 7 étrangères mais francophones. Les circuitistes quant à eux citent probablement davantage les auteurs anglo-saxons, avec une préférence cependant pour les économistes britanniques (11 ; p. 2). On peut penser, enfin,mais l'hypothèse reste à tester,que les tenants du déséquilibre sont également plus réceptifs aux vents d'Ouest.

La consultation des volumineux annuaires de citations de l'Institute for Scientific Information — dont il faut au passage souligner le caractère souvent approximatif et la couverture très partielle du champ des revues françaises (elle-même révélatrice) —permet de constater que réciproquement les revues et auteurs français sont très rarement cités dans les publications anglo-saxonnes. Seuls quelques économistes français, très présents sur des créneaux spécifiques, et écrivant régulièrement en anglais ou travaillant aux Etats-Unis, font exception (22 ; pp.71-72),

* Cette constatation vaut aussi pour la structure des importations mais nous laissons de côté ce point.

même si les travaux des théoriciens de la régulation commencent à voir leur audience s'élargir au sein de la communauté anglo-saxonne (2 ; p. 35).

La profonde dissymétrie entre le champ français d'une part, et le champ anglo-saxon, ou le champ américain, d'autre part est la marque de la domination structurelle du second sur le premier, dont les comportements anglomaniaques mis en évidence constituent la traduction individuelle concrète. Reste maintenant à s'interroger sur les origines et la dynamique de cette relation de dépendance.

III.— DES CAUSES POSSIBLES DE L'ANGLOMANIE

Une première explication parfois avancée est tout simplement l'absence ou l'insuffisance de la politique française de publication en direction du monde anglo-saxon (22 ; p. 72). L'argument est certes défendable, mais il reste superficiel,les causes de l'anglomanie étant à rechercher bien en amont du produit fini.

D'aucuns avancent alors la misère matérielle et morale de l'Université en France. D'une manière générale, celle-ci souffre d'une insuffisance de moyens financiers (3). Quant aux économistes, ils ont trop longtemps subi la pesante tutelle des juristes (20). En effet, l'« on peut difficilement nier que l'université porte une lourde responsabilité dans notre pauvreté en économistes et que les études économiques étaient peu considérées dans les facultés de droit qui disposaient pratiquement du monopole de la formation (...) et où l'enseignement économique se présentait sous la forme d'un discours abstrait (...), généralement sans lien direct avec une réalité historique et sans effort de quantification des phénomènes. Les énoncés juxtaposés de bribes de doctrines contradictoires pouvaient susciter au mieux la curiosité et plus fréquemment le scepticisme » (5 ; p. 195). Il est dès lors peu surprenant qu'une part importante des travaux les plus novateurs ait été réalisée hors de l'université, notamment par les « ingénieurs-économistes ». Reste que la disparition de la tutelle des juristes ne s'est point accompagnée du recul de l'anglomanie, au contraire.

Une autre raison est parfois évoquée, tenant au statut du professeur d'économie en France, et plus généralement en Europe. Le régime du mandarinat caractéristique du Vieux Continent contrasterait avec le mode de fonctionnement de la cité scientifique aux Etats-Unis, où la « loi du marché »jouerait tout au long de la carrière universitaire. Par opposition à la tendance endémique à la bureaucratisation et au cloisonnement

qui s'observe en France, l'enseignement et la recherche seraient conçus et vécus Outre-Atlantique comme des activités marchéisées (4, 8).

A ce clivage institutionnel correspond un rapport au savoir différent. L'attitude des économistes américains est pragmatique plus que philosophique: on n'attend pas d'eux un exposé de leur vision du monde, mais des résultats empiriques. Cette disposition favorise, à en croire les anglo-saxons eux-mêmes (16 ; pp. 67-69), la productivité et l'inventivité, tout en s'accompagnant d'une spécialisation plus pointue des individus.

En considérant plus spécifiquement la finalité de la science économique, une opposition voisine apparaît. En France plus que dans le monde anglo-saxon, la conception de la science économique semble osciller entre, d'un côté, l'esthétisme (la spéculation intellectuelle trouvant en elle-même sa propre fin) et, de l'autre, la science de gouvernement(la théorie constituant un instrument au service du pouvoir). Outre-Atlantique, la science économique semble plutôt conçue comme un corpus de connaissances que tout acteur,public ou privé, de la vie économique, a intérêt à maîtriser, au moins dans ses grandes lignes.

Un troisième niveau d'explication part de l'idée que la domination du champ scientifique américain reflète celle de l'économie américaine, qui tend à s'imposer comme modèle, en théorie autant qu'en pratique (21; pp. 202-205).Cet état de fait conduit les analystes de l'économie dominante à postuler comme universels des mécanismes et résultats qui lui sont spécifiques, ce qui confère à certaines transpositions hâtives un caractère surréaliste. Il en va ainsi par exemple des analyses du marché du travail à la Phelps ou à la Lucas, ou encore, pour remonter au siècle dernier,des arguments des classiques anglais en faveur du libre-échange. L'une des conséquences en est que les analyses des économies dominées feront une plus grande part à l'institutionnalisme (la « régulation », le « sous-développement »), et seront par là même perçues comme moins « scientifiques » que les discours à prétention universaliste qui, en outre, se prêtent mieux au traitement mathématique.

Une dernière explication, d'ordre épistémologique, peut enfin être envisagée. Dès lors qu'entrent en concurrence plusieurs paradigmes économiques, au sens de T.S. Kuhn (18), la dimension joue à plein. La « science normale » est sujette à des rendements croissants, et les moyens humains et matériels requis peuvent être soumis à des effets de taille critique. De ce fait, les courants dominants bénéficient d'un avantage stratégique, au détriment des écoles plus ou moins hétérodoxes (théorie de la régulation, théorie du circuit). Le champ anglo-saxon, beaucoup plus vaste que le champ français, jouit du même privilège.

Dans l'ordre symbolique, et pour reprendre le cadre analytique proposé par J.-Y. Caro (10), la domination se perpétue parce que c'est le dominant qui choisit le terrain de la compétition. Par conséquent, il a toujours une longueur d'avance. En l'occurrence, ce sont essentiellement les économistes américains qui estampilleront comme scientifique telle ou telle voie de recherche. Ce décalage est particulièrement net dans le cas de la théorie des anticipations rationnelles. Dans celui de la théorie du déséquilibre, on notera qu'une large part lui était faite dans les revues anglo-saxonnes à l'époque où ses promoteurs étaient Leijonhufvud et consorts ; aujourd'hui qu'elle est devenue une spécialité française, ces mêmes revues lui réservent la portion congrue.

Les manifestations de la vassalisation scientifique ne s'observent pas qu'en France, et pas seulement en économie. Un constat analogue peut être dressé par la sociologie notamment (6 ; p. 30). Elle est en outre d'autant plus réelle qu'elle semble aller de soi, que la pratique scientifique en est profondément imprégnée. Le « provincialisme » de la science économique française mériterait cependant d'être étudié en longue période, car son acuité et ses modalités ont probablement considérablement évolué depuis le temps des « grands ancêtres » français.

Tableau 1 :Les importations de 25 revues économiques françaises

Revues citées / Revues citantes	Revues économ. franco-phones (1)	Revues extra-éco. franco-phones (2)	TOTAL franco-phones (3)	Revues économ. anglo-phones (4)	Revues extra-éco. anglo-phones (5)	Autres impor-tations (6)	TOTAL général (7)	Taux d'im-portations anglo-phones (4) + (5)/(7)
Annales de l'INSEE	149	1	150	340	9	6	505	69 %
Annales SEDEIS	139	26	165	153	167	17	502	64 %
Banque	209	147	356	84	43	6	489	26 %
Cahiers Economie Monet. BdF	46	1	47	68	-	2	117	58 %
Cahiers d'Economie Politique	28	1	29	42	1	2	74	58 %
Cahiers Cent. d'Etudes Emploi	76	41	117	12	6	-	135	13 %
Revue du CEPII	67	28	95	38	19	37	189	30 %
Consommation	132	54	186	189	30	5	410	53 %
Critiques Econ. Pol.	147	90	237	12	9	49	307	7 %
Chroniques SEDEIS	126	27	153	76	64	17	310	45 %
Economie Appliquée	239	26	265	303	24	36	628	52 %
Economie et Humanisme	46	109	155	6	19	16	196	13 %
Economies et Sociétés	270	129	399	371	223	25	1 018	58 %
Economie et Statistique	743	46	789	33	6	3	831	5 %
Futuribles	79	49	128	29	63	35	255	36 %
Issues	110	28	138	10	1	-	149	7 %
Mondes en Développement	154	113	267	92	64	34	457	34 %
Population	153	53	206	21	97	11	335	35 %
Revue Economique	328	52	380	638	99	32	1 149	64 %

Tableau 1 (Suite)

Revues citées / Revues citantes	Revues économ. franco-phones (1)	Revues extra-éco. franco-phones (2)	TOTAL franco-phones (3)	Revues économ. anglo-phones (4)	Revues extra-éco. anglo-phones (5)	Autres impor-tations (6)	TOTAL général (7)	Taux d'im-portations anglo-phones (4) + (5)/(7)
Revue d'Economie Industrielle	104	63	167	98	61	13	339	47 %
Revue d'Economie Politique	196	48	244	186	35	24	489	45 %
Economie et Prévision	148	5	153	92	1	8	254	37 %
Travail et Emploi	121	49	170	12	5	5	192	9 %
Tiers Monde	122	203	325	70	75	78	548	26 %
Vie et Sciences Economiques	73	18	91	263	38	4	396	76 %
TOTAL	4 005	1 407	5 412	3 238	1 159	465	10 274	43 %

Tableau 2

La structure des importations économiques anglophones : comparaisons avec la hiérarchie du champ anglo-saxon

	Cham français		Rang		
	Nombre de citations reçues	Rang	SSCI	Caro (1982)	H.R.W. (1973)
American Economic Review	414	1	1	1	1
Journal of Political Economy	337	2	2	2	2
Econometrica	208	3	3	3	3
Review of Economic Studies	163	4	7	5	9
Review of Economics & Statistics	147	5	4	8	6
Economic Journal	143	6	8	10	5
Quarterly Journal of Economics	115	7	5	6	4
Journal of Economic Literature	86	8	15	12	8
Brookings Papers on Eco. Act.	80	9	14	9	*
International Economic Review	76	10	13	>12	15
Journal of Finance	74	11	6	11	11
IMF Staff Papers	66	12	30	>12	*

* Revues exclues du champ de l'enquête au motif d'un degré de spécialisation trop poussé.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

(1) BARTHELEMY S., « Le très ancien débat des nouveaux économistes », *Projet*, mai 1980.
(2) BASLE M., « La pensée économique française existe, les anglo-saxons l'ont rencontrée », *Le Monde*, 24 juin 1986.
(3) BONET G., de FORGES J.-M., « La condition des universitaires en France », *Commentaire*, été 1987.
(4) BERG S.V., « Increasing the Efficiency of the Economics Journal Market », *The Journal of Economic Literature*, septembre 1971.
(5) BERNARD Y., COSSE P.-Y., *L'Etat et la prévision macroéconomique*, Paris, Berger-Levrault, 1974.
(6) BOURDIEU P., *Choses dites*, Paris, Minuit, 1987.
(7) BOYER R., *La théorie de la régulation : une analyse critique*, Paris, La Découverte, 1986.
(8) BROOK K., MARSHALL F.R., « The Labor Market for Economists », *The American Economic Review*, mai 1974.
(9) CARO J.-Y., *Epistémologie holistique de l'économie pure*, Thèse d'Etat, Paris, Université de Dauphine, 1982, tome 2.
(10) CARO J.-Y., *Les économistes distingués, logique sociale d'un champ scientifique*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1983.
(11) FERRANDIER R., « La théorie du circuit ou de quelques obstacles au développement d'un nouveau paradigme en science économique », Communication au 1er colloque de l'Association Charles Gide pour l'Étude de la Pensée Économique, Montpellier, 27-28 septembre 1985.
(12) GARFIELD E., « La science française est-elle trop provinciale ? », *La Recherche*, septembre 1976.
(13) GARFIELD E., *Citation Indexing. It's Theory and Application in Science, Technology and Humanities*, New York, John Wiley & Sons, 1979.
(14) HAWKINS R.G., RITTER L.S., WALTER I., « What Economists Think of their Journals », *Journal of Political Economy*, July-August 1973.
(15) HICKS J., *The Crisis in Keynesian Economics*, Oxford, Basil Blackwell, 1974.
(16) JOHNSON H.G., «National Styles in Economic Research : the United States, the United Kingdom, Canada and Various European Countries», *Daedalus*, Spring 1973.
(17) KOEN V ., *A la recherche des paradigmes. Analyse de la pensée économique française contemporaine*, Thèse de 3ème cycle, Nanterre, Université de Paris X, 1984.
(18) KUHN T.S., *La structure des révolutions scientifiques*, 2ème édition, Paris, Flammarion, 1972.
(19) LEFOURNIER P., « Y a-t-il des économistes français ? », *L'Expansion*, novembre 1974.
(20) LEVAN-LEMESLE L., « De la Société d'Économie Politique aux Facultés de Droit ; caractères et paradoxes de l'institutionnalisation de l'économie politique au XIXème siècle », *Economies et Sociétés*, Série PE, n° 6, 1986.
(21) PERROUX F., *« Indépendance» de l'Economie nationale et interdépendance des Nations*, Paris, Aubier Montaigne, 1969.
(22) RATIER-LOUTROT L., « Les économistes français vus d'Amérique », *Futuribles*, septembre 1985.

Le rôle des médiats dans la vassalisation nationale : omnipotence ou impuissance ?

Bernard Notin

Maître de Conférences à l'Université de Lyon III

La vassalisation impulsée par les médiats est étudiée à partir d'une hypothèse empruntée à Zinoviev : l'omnipotence dans l'impuissance. L'omnipotence émerge de quatre canaux : les règles logiques, l'affectivité, l'idéologie des droits de « l'homo sapiens », la thèse de la nécessité. L'impuissance traduit la présence de trois forces : l'impossibilité d'obtenir certains états par ordre, la séduction, l'indécision. Au total, le malin génie de la différence renvoie, peut-être, au monde de l'éternel retour.

In this paper we study the role of the medias in the national vassalization. We start from an hypothesis due to Zinoviev which means both omnipotence and impotence. Omnipotence results from logic rules, affectivity, rigths of the « homo sapiens », necessity. Impotence is impossibility, seduction, indecision. Finally, it may be an eternal return.

*
* *

La communication médiatique s'est installée et entretient une situation nouvelle : le commérage idéologique. Etudié sous différents angles (sémiologique, linguistique, psychologique, sociologique, etc.) l'énorme protée n'est pas souvent observé dans la perspective des effets pervers. La théorie économique des choix admet que certains états sont inaccessibles par volonté (la foi, par exemple). L'ordre (ou la volonté) d'accomplir un acte dont on ne comprend pas l'inaccessibilité est capable d'instaurer, par un processus lent et discret, un état tout à fait différent. La communication médiatique qui filtre des idées, titille des affects, acclame ou dénonce des

In Economies et Sociétés, Hors Série n°32, août 1989, pp.117-133

types idéaux, ébauche une vassalité culturelle dont le résultat pervers pourrait être un nouveau servage. Ni le dithyrambe des professionnels, ni la perception manipulatoire de l'école de Francfort ne sont acceptables pour creuser cette nouvelle réalité. Les premiers s'aveuglent par l'effet conjoint de leurs intérêts et du niveau de perception. Le fond marxisant des seconds expulse toute réflexion approfondie sur le symbolique, toujours perçu « en dernière analyse » et comme reflet de l'infrastructure. Laissons donc ces vieilles lunes ! Dans *Les hauteurs béantes*[1], il affirme que le régime soviétique est omnipotent par sa capacité à détruire et à créer. Les médiats[2] sont entrés dans cette situation : ils détruisent, sabotent, bloquent des idées, des émotions, des valeurs, mais sont impuissants à construire une culture, à créer des idées. Si les tentatives de changement à base d'injonctions médiatiques n'aboutissent pas à l'objectif visé, alors la voie est ouverte aux effets pervers d'un nouveau servage ou aux joies de l'éternel retour.

I.— OMNIPOTENCE MÉDIATIQUE

Dans l'univers médiatisé, la distinction traditionnelle entre comprendre et expliquer s'estompe. Les épithètes sont collées à la façon des étiquettes pour valoriser ou disqualifier un raisonnement. La recherche et l'exposition des preuves, principale préoccupation du modèle causal, sont extirpées de leur milieu scientifique naturel pour inonder le social où elles subissent un traitement médiatique de choc. L'anathème en élimine quelques-unes, et l'image soutient un argument bancal. La compréhension, démarche fondamentale pour pénétrer le social, présuppose toujours une communauté de sens (comme la monnaie présuppose une communauté de paiement) car « la constitution des données est produite non seulement par une opération synthétique de l'intelligence mais aussi par une précompréhension déjà engagée dans le monde »[3]. Or le sens subit de multiples influences. Tout d'abord, en provenance des règles logiques du discours : la négation est une source inépuisable d'antinomies. Ensuite par une submersion affective : il existe des synthèses cohérentes du seul point de vue des sentiments. La logique et l'affectif sont deux modes aptes à étaler la confusion. L'omnipotence médiatique ressort de ce penchant à généraliser la tour de babil.

La communication fait intervenir six facteurs[4] : l'émetteur, le récepteur, le canal de transmission, le code, le message, le référent[5]. Elle ne conserve que peu de points communs avec l'enseignement dont le but est l'expression de la pensée au moyen de la stylistique, de la logique, de

l'introspection. Les deux systèmes n'utilisent pas la logique de la même façon. La communication s'en sert pour généraliser les sophismes, qui jouent un triple rôle[6] : en imposer, détourner de l'action créatrice, envenimer les conflits. Des trois, le premier et le dernier construisent la tour de babil. A titre d'illustration nous exposerons, pour le premier, les sophismes de mauvaise conscience et d'autorité, puis nous rappellerons que l'autoréférence est essentielle au troisième.

J. Monnerot, analyste du conformisme intellectuel, décrit le sophisme de la mauvaise conscience. « Le thème agressif du colonialisme consiste à tenir les derniers en date des grands peuples conquérants (...) pour des incarnations du principe du mal, donc à autoriser et à approuver à la limite tout ce qui pourrait être entrepris contre eux »[7]. Il y a escroquerie car ce discours affirme que la culpabilité est impliquée par la conquête, alors qu'elle n'est, historiquement, que le produit d'une propagande commencée par Lénine dès 1917. Le discours présent en faveur de la société multiraciale exhibe au maximum ce sophisme. Devant l'impossibilité d'entraîner une adhésion des Français à leur propre colonisation, la présentation médiatique insiste sur leur culpabilité. Phantasme, car l'essentiel des maghrébins qui lestent notre société est arrivé après la décolonisation. Leur statut fut donc toujours explicitement provisoire. Le problème africain est abordé de la même façon : la famine, la mortalité infantile, les difficultés du développement, tout est de notre faute. Pourtant la régression des cultures vivrières en Afrique Noire, depuis la décolonisation, résulte pour l'essentiel des gouvernement africains : la consommation autarcique n'accroît pas les recettes fiscales...

Les sophismes d'autorité poursuivent un tout autre objectif : réduire la liberté des citoyens. La théorie du choix développée par les économistes déroule ses théorèmes à partir du comportement d'un individu donné (l'agent est doté d'un système de préférence) confronté à un ensemble d'actions ou de comportements identifiés (l'ensemble des choix possibles). On sait que les logiques modales[8] distinguent, depuis Kant[9], négation active et négation passive. La confusion des deux formes caractérise, selon Elster, la mentalité primitive et, pour Zinoviev, l'irrationalité du régime soviétique. Elle est au cœur du babil médiatique.

Trois propositions circonscrivent l'analyse logique[10] :

1°) La personne A croit que la proposition P est vraie (A croit P) ;

2°) ¬ (A croit P) ou non (A croit P) : négation passive ;

3°) A croit ¬ P : négation active.

Une bonne compréhension de la différence entre 2° et 3° permet de ne pas confondre une conjonction de propositions avec la conjonction de leurs négations. Les médiats passent outre. Un logocrate[11] déclarera sans gêne qu'un courant de pensée est à rejeter en bloc (idem pour un programme politique) à partir du moment où une proposition n'emporte pas l'adhésion. Le journaliste J. Daniel écrivit lourdement, dans son premier éditorial : « la gauche est une patrie : on en est ou on n'en est pas ». Tout ce qui n'est pas contrôlé, embrigadé, dominé, est voué aux gémonies. L'erreur (médiocrité ou manipulation ?) est de confondre la négation de chaque proposition avec la négation de leur conjonction.

La confusion des deux types de négation autorise aussi les médiats à ordonner des actes qui nient le choix d'un agent. La négation active limite en effet l'ensemble des actions réalisables et, en définitive, élimine la possibilité de choisir. Voici quelques sophismes d'autorité[12]. « On cherche un coupable » devient : « Il y a un coupable que l'on cherche ». « Il y a nécessairement des victimes » (à propos par exemple de la guerre 1939-1945) est traduit par : « Certains hommes sont nécessairement victimes ». Le cauchemar logique résulte, chaque fois, d'une traduction de « possible que non », négation [¬ (A croit P) : A ne croit pas que P], en « impossible », négation active [A croit ¬ P : A croit que non P].

Les médiats excellent aussi dans la troisième fonction des sophismes : envenimer les conflits. Ils recourent pour cela à une hypothèse fondamentale : le discours et la visualisation décident de tout. Le réel est ce que l'on voit ou entend. Il s'en dégage de nouvelles causes d'ahurissement. Un acte a toujours une signification immédiate, puis, avec le temps, il est interprété en fonction du schéma au sein duquel il s'insère. L'intervention médiatique impose la recherche d'un sens à tous les phénomènes sélectionnés en vue d'une présentation. La quête conduit à leur en trouver un, voire à le créer. Pratiquée dans le monde politique, cette recherche de sens glisse de l'information à la dénonciation chaque fois qu'elle accrédite l'idée qu'il faut signaler un acte parce qu'il profite immédiatement à certains. Le vrai y est subordonné à l'utile, rendant difficile toute analyse correcte des véritables stratégies de domination. Une étude de l'influence volontaire des Etats-Unis sur l'Europe sera soupçonnée de pro-soviétisme, alors que dans les années 60 l'inverse prévalut.

Lorsque, par hypothèse, le discours décide de tout, les hargnes sociales s'accumulent au prorata du degré d'objectivation des actions ordonnées par le discours. Les ecclésiastiques monothéistes, dont la verve enflamma les sorcières, ont inoculé un chancre qui frétille dans

l'habitude de traiter un énoncé comme affirmant sa propre vérité et apte à décider de l'action à entreprendre. Le raisonnement suivant est célèbre. Les sorcières existent : la preuve ? On les brûle. Les idéologies abusent de ces enchaînements. Ainsi, puisque les classes et les partis invoquent « le système » aliénant, ce dernier existe. Ou encore certaines associations issues de la guerre de 1939 éructent contre le racisme à chaque conflit entre Européens et non Européens : donc le racisme existe. Etc. L'usage correct de la logique établit pourtant que l'action (brûler les sorcières, attaquer en justice des Européens) ne prouve pas la pseudo-objectivité du discours : les sorcières existent, les Français sont racistes. Pour lutter contre cet obscurantisme, il faudrait que le milieu intellectuel fasse preuve de courage.

Une autre confusion entre discours et réalité, dernier exemple de sophisme venimeux, pourrait être qualifiée de sophisme de « l'engagement ontologique »[13]. Des conditions idéales sont postulées puis tenues pour effectivement réalisées. Le discours repose sur des propriétés affirmées ex nihilo. Le réel passe alors en jugement devant l'irréel. Le thème, historique, des chambres à gaz homicides, est très révélateur de ce procès. Les preuves proposées pour en démontrer l'existence évoluent au gré des circonstances et des époques mais s'extraient d'une boîte à malice comprenant trois tiroirs[14]. Tout en bas : la visite de locaux (peu crédibles). Au milieu : l'affirmation des vainqueurs (elles ont existé). En haut : les on-dits (histoire de l'homme qui a vu l'homme qui a vu l'homme qui...). Au total on en postule l'existence, et qu'importe la réalité de cette réalité.

On reconnaîtra là le fondement de toute tyrannie : brasser connaissances et passions, pensées et émotions, désorienter par la création d'une atmosphère qui élimine le doute, face aux paroles coulant de la bauge médiatique.

II.— LA DOUCE TYRANNIE

Par tradition, les sciences dures dissocient connaissance et passion, pensée et émotion. Or l'univers médiatique autorise l'influence des affects et des émotions sur la pensée et la connaissance. Les techniques publicitaires : infinitif comme mode d'expression, métaphore pour prouver, forgent, sous nos yeux, les outils nécessaires à la manipulation. Pour de multiples raisons, nos sociétés méprisent la dépendance, humiliante. Or les institutions fonctionnent en partie grâce à l'autorité. La communication médiatique rebute les essais d'identification des hommes et des

groupes qui l'exercent. Par le développement des modes de pensée idéologiques et l'incitation à créer de nouveaux liens sociaux à partir de métaphores, la persuasion remplace la coercition.

La communication médiatique développe pleinement le rôle de l'idéologie qui cherche à modeler le psychisme selon un modèle préétabli. L'idéologie permet de contrôler les aspects culturels et spirituels d'une société et d'interpréter tous les événements. Le schéma de pensée inculqué est normatif, directement inspiré du monothéisme laïcisé et destiné à devenir le stéréotype intellectuel de la société française. Cette nécessité d'un devoir être ne change pas de nature en utilisant les médiats. « C'est toujours au nom du "devoir être" moral que se sont instaurées les pires des tyrannies »[15]. Le champ idéologique labouré se rattache clairement à la version américaine des droits de l'homme, mise sur orbite en 1977[16]. La diffusion en France de cette ragougnasse suit trois canaux partiellement spécifiques : le clanisme, la cooptation, les réseaux.

Le clanisme moderne[17] s'appuie sur des rapports sociaux personnalisés, à partir de fraternités créant une forme de parenté. Ainsi, dans de nombreuses entreprises multinationales (audio-visuel inclus) la franc-maçonnerie est solidement implantée[18]. Le clientélisme est un second ingrédient essentiel. Il repose sur une asymétrie entre protecteurs et obligés et fonctionne efficacement dans les secteurs publics et parapublics de l'audio-visuel. L'appartenance politique et syndicale y fut longtemps un critère essentiel de recrutement et reste conseillée. Enfin, le «mitage» des organisations médiatiques par un réseau tribal acquiert un poids nouveau face à l'extension des moyens de communication. Un réseau ne s'expose pas. Il agit et vit dans l'ombre, assez souterrain, et s'accompagne d'une tenue de comptes austères, chacun conservant en mémoire ses droits (créances) et devoirs. Des réseaux d'opinions homogènes s'activent pour nous compter, au jour le jour, les plaisirs de la société pluriculturelle et les qualités de ceux qui ont fait un bon choix. Ce clanisme, modalité importante de diffusion, est épaulé par la cooptation entre membres des mêmes « clubs » de réflexion. Hamon et Rotman[19] en ont rappelé l'importance dans la propagation efficace d'une opinion « légitime », relayée par des associations institutionnalisées au sein desquelles les membres n'ont aucune importance. Réseaux, clanisme, cooptation, véhiculent la sève des droits de l'homo sapiens pour irriguer la société et inculquer des façons de penser hostiles à une réflexion sur la spécificité des intérêts et des valeurs européennes.

Les chemins de la vassalité sont pavés d'une thèse : la nécessité. Tout ce qui arrive depuis 1945 est nécessaire. L'économie fournit un volumi-

neux contingent de ces pseudo-nécessités : stagnation européenne et politiques de rigueur s'imposent avec la clarté d'une loi physique. La logique à deux valeurs délivre des munitions, sans mode d'emploi : le nécessaire et le possible s'échangent sans que la logocratie s'éveille à la contingence. La thèse de la nécessité affirme, en corollaire, que toute conciliation des contraires est possible. Les contresens s'infiltrent par tous les moyens disponibles : image, sondage, etc. La synthèse artificielle, apparente, est sollicitée par l'image et justifiée au moyen de la négation passive. Comment éliminer, par exemple, les réactions des citoyens face à la colonisation de peuplement que d'aucuns cherchent à imposer ?

En niant ces réactions par un silence total (ce dont on ne parle pas n'existe pas : négation passive). En promouvant par l'image un Français d'outre-mer coloré, géré par une coterie judaïque. Le gaspillage des cartes d'identité françaises permet aussi de crier haut et fort que les comportements des allogènes épousent les contours de notre culture. Encartés, ils dégonflent les statistiques de la criminologie non européenne et le silence recouvre leurs méfaits. Le contresens est parfait : pour supprimer les problèmes, il suffit de tuer la spécificité européenne. Un pas de plus et la schizophrénie sociale pointe : il est interdit de s'opposer à la colonisation puisqu'elle n'existe pas.

La thèse de la nécessité enfonce aussi de pseudo-certitudes par l'usage de synthèses émotionnelles entre sentiments, croyances et idées. Des antithèses logiques se transmutent en propositions cohérentes dans la sphère affective sous l'impulsion de métaphores. Les enchaînements d'idées cristallisent des sentiments qui suppléent parfois aux incohérences des premières : la titillation des sentiments ouvre la voie à une réévaluation des idées. Entre autres, comédiens et chanteurs sont réquisitionnés pour user de leurs charmes au service de la bonne cause. Occuper les heures d'antenne et bien y réciter la leçon : la « vedette » aide à déglutir le non-nécessaire. La métaphore, explique F. Brune, « détourne l'esprit d'une attitude rationnelle, critique. Comparaison n'est pas raison »[20]. Mais les métaphores sont susceptibles d'établir des relations sociales, car « les éléments prennent, par le fait de leur association, un sens que séparément ils n'auraient jamais eu »[21]. Le prétendant (réélu) à la fonction présidentielle utilisa, il y a peu, cette figure de rhétorique. Les mots « tonton » et « président » associés prirent un mauvais sens : ils connotèrent le modèle familial. Le procédé donne de la cohérence aux contradictions sociales. Le leader du Front National est par exemple associé systématiquement à des images négatives de la guerre 39/45. Le

sens de chaque élément en est réduit. J.-M. Le Pen est agrégé à la répulsion du fascisme, doté simultanément d'un sens plus limité : il ne pèse que sur certains Français. Les « honnêtes hommes » sont dissuadés d'analyser la période et les caractéristiques des groupes qui utilisent cette rhétorique[22].

Au total, par l'abus de la double négation : passive (le silence) et active (la dénonciation), les contresens et synthèses affectives, les médiats possèdent la capacité d'aveugler et de bloquer des actions. La principale fonction du « moi », l'orientation dans le monde à partir de la mémoire, de la perception, etc., en est partiellement annihilée. Le doute semé lobotomise en germant et crée involontairement les conditions d'un nouveau servage. Mais, paraphrasant le poète : là où est le danger croît aussi ce qui sauve.

III.— LE GAI SAVOIR : L'IMPUISSANCE DES PUISSANTS

La fonction principale des médiats se limite au remplacement des choses par des mots et des images. Tenus, pour l'essentiel, par les fanatiques du « monde unique », ils confondent les règles logiques, soulèvent l'affectif contre les faits, clabaudent pour des normes, jaspinent à propos d'insignifiances. Cette omnipotence se dévoile dans le pilonnage intellectuel lorsque image, son et silence coordonnent leur tir. Le phénomène peut-il être corrigé ? La tyrannie douce échouera-t-elle par impuissance de cette puissance ? Car trois forces irréductibles luttent contre l'asservissement moral, économique, symbolique : l'impossibilité d'induire certains états par ordre, thème récurrent depuis nos grands anciens ; mais aussi la séduction, car les nouvelles couches sociales techniciennes ne gobent que les turlupinades médiatiques qui les charment. Or, engoncés dans de multiples vestes, les journalistes n'exhalent pas un parfum de sérieux. Ils labourent en surface et méconnaissent les joies et peines des profondeurs. Le public peut s'emballer, mais sans conséquences concrètes. Enfin, la baisse d'intensité du jugement critique assailli et berné par les images généralise l'indécidabilité et l'indécision. Les médiats, à leur insu, contribuent au grand lessivage des idéologies d'après-guerre.

Les thèmes privilégiés par les médiats rencontrent l'obstacle des situations inaccessibles par ordre. Sous cette rubrique cohabitent des états différents[23] : ceux qui ne peuvent être atteints que par des changements progressifs, ceux qui s'obtiennent par conversion brutale. L'obstacle efficace aux volontés exprimées dans et par les médiats est dressé

par le social lui-même : les transformations n'opèrent que lentement et la plupart des effets recherchés n'émergent pas directement. Dans un cas il faut franchir des étapes que les médiats sont incapables de programmer, dans l'autre, nous pénétrons au sein du vaste domaine des effets secondaires dont la probabilité de réalisation avoisine zéro. Ainsi, la promotion du bazar multiracial repose souvent sur des injonctions : ne soyez pas racistes, soyez accueillants, etc. Or ces ordres sont contradictoires. On ne peut accueillir des tiers qu'à condition d'être soi-même. Ceci présuppose l'existence de différences assimilées, par la vulgate médiatique, au racisme. La campagne de F. Mitterrand en 1982, « la force tranquille », tenta d'accréditer la thèse d'un personnage intègre, sage, éloigné de la politique « politicienne ». Ces qualités, invérifiables chez un politicien professionnel, ont-elles convaincu les électeurs ? Ou son adversaire, à la façon des mauvais empereurs romains, s'est-il discrédité ? Le slogan de Mitterrand n'aurait alors servi qu'à promouvoir le milieu publicitaire (un effet secondaire à valeur négative). Les conséquences directes d'une intervention médiatique sont difficiles à appréhender car surdéterminées. L'absence de causalité simple paralyse ce milieu qui se présenterait volontiers sous l'aspect d'une fontaine d'eau transparente, alors qu'il rapproche l'information de son stade obscène[24], celui d'où rien n'émerge durablement. L'industrie des sondages a accéléré le processus de crétinisation du milieu journalistique. La naissance et le développement de cette vogue aux Etats-Unis auront suffi pour en créer le brûlant besoin en France. Le public et les journalistes qui subissent et commentent ces questionnaires demeurent dans l'ignorance de la façon dont on produit les conclusions publiées. La présence régulière de sondages dans la presse répond à l'effet « barbichette » entre les deux protagonistes : médiats et instituts. R. Lourau explique cette convergence d'intérêts[25] : la répercussion du sondage par les médiats accroît la réputation du fabricant qui consent des prix de faveur aux journaux. Quel leurre agitent-ils ? La connaissance objective d'une opinion publique ? Par ce moyen cela n'a pourtant aucun sens. La population est irradiée par d'autres canaux, de sorte que le sondage mesure aussi ces influences. Si nécessaire, les questions posées sont grossièrement orientées ou incompréhensibles. L'anonymat théorique du sondé est, en réalité, douteux. Lourau a présenté les sondages effectués lors de grèves à l'EDF. Les enquêtes somment les personnes interrogées de se déclarer « d'accord » ou « pas d'accord » avec la phrase : « Ce n'est pas normal que les grévistes coupent le courant, arrêtent les usines et gênent l'existence de la population »[26]. Que répondre ?

Baudrillard, toujours narquois, rappelle que l'IFOP a manipulé certains sondages sur la peine de mort et les immigrés[27]. Il n'y a là aucune information, mais une « désinformation expérimentale » dont l'origine repose, selon Watzlawick, sur « le désir ardent et inébranlable d'être en accord avec le groupe »[28]. Le sondage accrédite le principe d'une opinion moyenne «normale», légitime, fondée sur la force numérique. « Je doute d'être le seul à avoir raison tandis que tant de gens se trompent »[29]. La désinformation expérimentale est centrée sur les journalistes (tout autant cibles qu'émetteurs) très influençables. Perméables aux desiderata de la classe politique, ils se font aussi piéger, épisodiquement, par les nouveaux agents du secteur : publicité, affichage, etc. Ils suivent enfin, béatement, les « grandes consciences » morales, phares du conformisme d'après-guerre. La France subit de ce fait de multiples avanies. Un exemple de campagne sollicitée par les politiciens est présenté par H. de la Bastide. « A l'origine, il y avait des immigrés venant de leur pays, cherchant du travail (...). Et puis, en 1976, il y a eu une campagne qui a duré trois semaines à un mois, expliquant qu'il était immoral d'avoir des travailleurs sans que leur famille soit là (...). J'ai été voir le directeur du cabinet du ministre qui venait de prendre cette décision (...). Je lui ai dit (...) : cette mesure (...) qui vous l'a demandée et pourquoi l'avez-vous prise ? Ce n'est pas parce qu'il y a une campagne, puisque cette campagne c'est vous qui l'avez déclenchée »[29].

Après la politique, l'économique. Le monde des affaires ne tient pas en grande estime la corporation journalistique. Les propos suivants, d'un cadre, sont extraits de l'ouvrage *Les carriéristes*. « En général, les journalistes sont nuls (...). On peut très facilement les influencer ; et, comme ils sont volontiers vampires, ils s'approprient vos idées (...). Mais il ne faut pas craindre de leur donner un produit fini »[30]. Cette médiocrité ne repose plus sur l'absence de capital intellectuel. Les journalistes qui exercent un ascendant professionnel sur leurs collègues (pour apprécier et interpréter l'information) portent aujourd'hui le cachet de l'IEP ou du Centre de Formation des Journalistes. Mais cette formation n'est pas entretenue : les enseignants se périment et la rigueur intellectuelle s'oublie. L'enquête de Rieffel[31] révèle que 65 % des journalistes ne lisent rien en sciences et sciences humaines. Ils feuillettent beaucoup, se gavent de presse anglo-saxonne et valorisent fortement les sources d'information orales. S'ils souffrent d'indigence intellectuelle, la raison en est claire.

L'influence des milieux d'affaires pénètre différemment selon le statut de l'organisation médiatique. Les télévisions sont obsédées par le

taux d'écoute (la multiplication des chaînes a stimulé la course aux recettes publicitaires). Or les plus importantes agences françaises cotées en bourse sont Havas (Canal Plus) et Publicis (TV 6). Elles dominent les afficheurs : Avenir-Publicité, Giraudy-Dauphin. Les nébuleuses publicité/TV et publicité/presse enserrent, tel un collet, l'univers journalistique au sein duquel un petit nombre de scribes proposent « la juste » appréhension d'une réalité. La corporation recèle le sous-ensemble des détenteurs d'opinions légitimes par rapport auxquels les confrères se positionnent. La troupe valorise ou dénigre, évoque ou se tait, après que les oracles auront ergoté. Ce mimétisme soustrait le milieu aux affres de la liberté : l'opinion s'y forge sur le modèle panurgique. La tendance récente à l'interpénétration des champs journalistique et universitaire ne gomme pas les aspérités du premier. Il se pourrait que le contraire fût vrai. La structure universitaire privilégie la qualification, le milieu médiatique promeut les seconds. Le journaliste dont la réussite perdure a obligatoirement trouvé le ton juste et partage, globalement, les mêmes préjugés que son public. La réussite ne peut récompenser que le plus conformiste : celui dont la pensée, la parole, la plume, ne déplurent ni aux milieux politiques et économiques, ni au public. Un talent sans âme. « C'est un peu comme si l'on organisait une compétition sportive regroupant cent spécialités : le champion serait certainement moyen comparé aux gagnants de chaque spécialité »[32].

IV.— LE MALIN GÉNIE DE LA DIFFÉRENCE

Le philosophe J. Derrira s'est penché sur le thème de la différence pour étudier la possibilité d'une phénoménologie de l'histoire. Ses réflexions ont éclairé le problème des mots indécidables[33] : « termes dont le double sens n'est pas maîtrisable »[34]. Leur usage libère une énergie bipolaire, à la façon des procédés techniques produisant des biens liés. Dans le champ médiatique, les produits culturels vus ou entendus ne renvoient plus à une réalité mais à d'autres apparences. L'indécidabilité se répand. Avec le thème récent du SIDA nous disposons d'un exemple de jongleries amphigouriques dont le résultat est d'interdire tout jugement critique. Sur les origines de la maladie plane un voile discret. La piste américaine, bien fondée[35], entrave-t-elle une recherche précise ? Serait-ce inamical de divulguer une bavure US ou de rappeler que la transmission du virus, par la voie privilégiée du sexe, suit les filières homosexuelles et militaires ! Les troupes d'occupation américaines ? Le virus

villes de nombreux pays africains, un adulte sur cinq hébergerait HIV. Les afféteries multiraciales sombreraient-elles dans l'horreur ? Une décantation des commensaux est-elle redoutée par le milieu médiatique ? Il semble en être ainsi, car les propositions d'instauration de mesures protectrices déclenchent l'hourvari de groupes de pression mondialistes. Le sujet est finalement enrobé de caoutchouc et immergé dans le seul milieu scientifique. Rien n'est décidé.

La décadence du vrai ouvre en même temps la porte à d'autres expressions et renvoie à l'éternel retour. Ainsi que l'explique G. Deleuze : « Tout ce qui est désespéré à l'idée d'avoir à revenir est supprimé par l'éternel retour et ne revient pas. Seuls reviennent les forts qui affirment leur différence »[36].

La déréalisation se heurte notamment à la science, activité ambiguë qui enseigne le soupçon mais persuade de l'existence d'un réel à découvrir. Par calcul (la course à l'audience) les médiats consacrent de multiples émissions aux travaux scientifiques et contrarient, par ces superfluités de « véridique », le mouvement de simulation. Les hommes de science, en même temps, cautionnent tous les mauvais coups médiatiques : ils accourent, au coup de fil, pour enrober de leur sérieux les orientations méprisables. Les platitudes ahanées par le Nobel's band en villégiature à Paris à l'initiative de l'entourage juif du président ont manifesté cette dualité : le réel existe, les scientifiques en témoignent. Ils cautionnent un autre réel, fantasmagorique : le jaspinage humanitaro-carnavalesque. Nous vivons cette dualité « hésitation permanente entre le nihilisme de l'incrédulité et la religion du vrai »[37]. Une telle situation, post-moderne, revigore la séduction qu'une vue superficielle cantonnerait dans le rôle d'un multiplicatif d'indifférenciation. Face aux médiats, les individus, plongés dans l'état de foule, adoptent les attitudes de l'individu sans appartenance : allumé ou éteint selon l'ampleur des mouvements de la masse qui le subsume. Cependant, l'idéocratie dominante, dont la puissance repose sur les intérêts des vainqueurs de la guerre 1939/1945, se propage de moins en moins par les louanges et la vulgarisation besogneuse (appuyée, pourtant, sur le système scolaire) et de plus en plus par la séduction, car la nouvelle bourgeoisie technicienne, que P. Bourdieu observe avec condescendance, est subjuguée par la morale hédoniste de la consommation qui « trouve ses porte-parole convaincus dans la nouvelle bourgeoisie des vendeurs de biens et de services symboliques, patrons et cadres des entreprises de tourisme et de journalisme, de presse et de cinéma, de mode et de publicité, de décoration et de promotion immobilière »[38]. Leur morale se réduit à un art de

consommer, contraignant de peur d'être hors norme, et mû par la séduction des objets. Celle-ci est difficile à programmer. « La séduction n'est pas mystérieuse, elle est énigmatique. L'énigme comme le secret (...) ne peut être dite ou révélée (...). Il n'y a pas de réel, il n'y a jamais eu de réel. Cela, la séduction le sait et en préserve l'énigme »[39]. La séduction est donc énigmatique et, donnant toute son intensité aux choses présentes, renvoie au monde éternel. Indispensable à la satisfaction des nouvelles classes moyennes, la séduction prend aujourd'hui le masque américanomaniaque, après avoir vanté le communisme à visage humain, pour fondre demain devant d'autres hiérodules. Si la communication médiatique rompt avec le temps linéaire et progressiste, alors les idéocraties s'épuisent dans l'instant. La douce tyrannie, recherchée ou acceptée, se dissoudra-t-elle dans le quiétisme existentiel d'un monde éternel ? « L'ombre de Dinoysos », qui ne recouvre pas la vérité immuable mais une production infinie de sens, enveloppera peut-être le processus d'ahurissement piloté par les médiats et le débordera par le rire qui se moque des nouveaux Tartuffe programmant l'implosion de la culture européenne.

ANNEXE

Les groupes de Communication

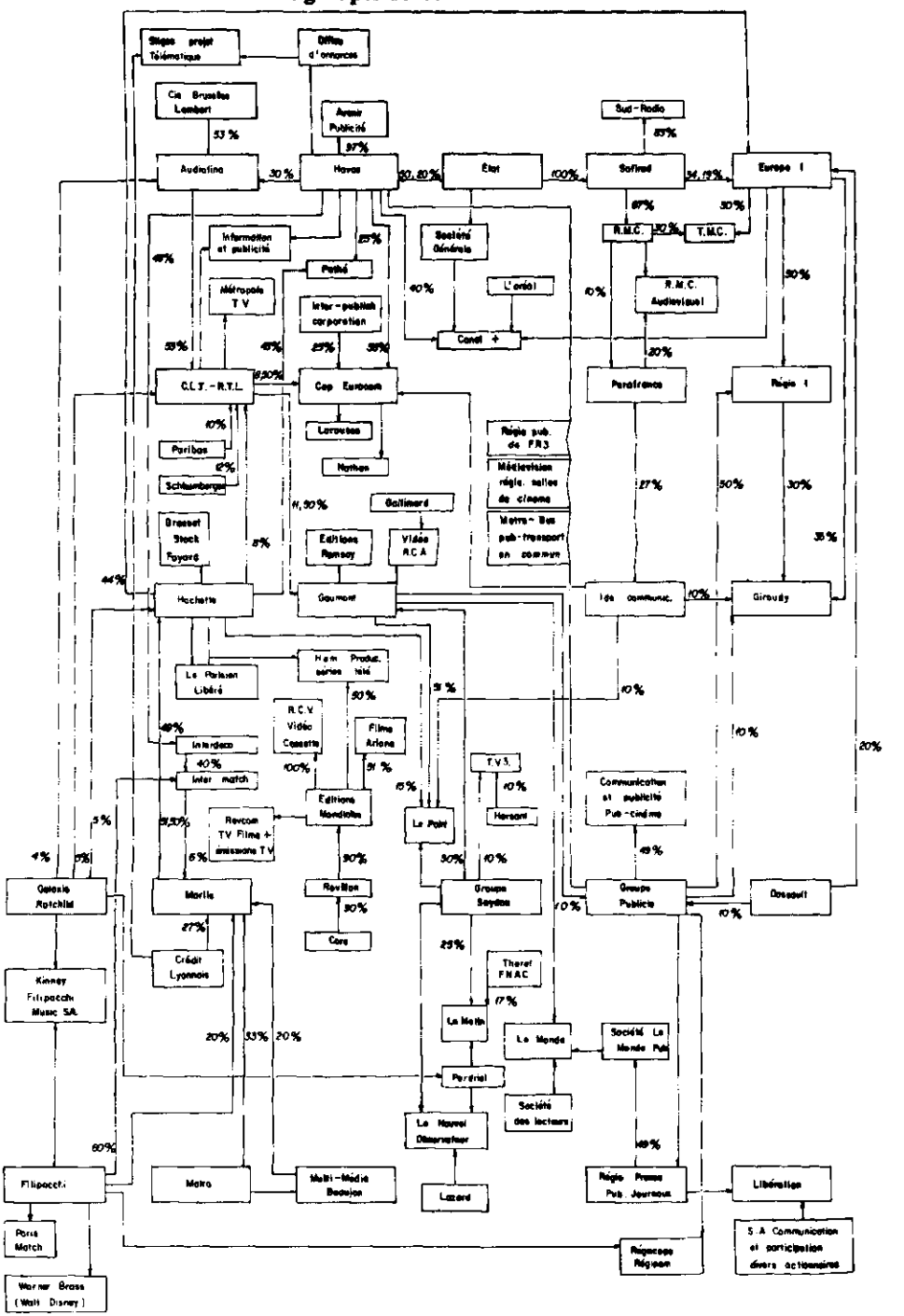

NOTES

1.– A. Zinoviev : *Les hauteurs béantes*, L'Age d'Homme, 1977.

2.– Nous nous rangeons sous la bannière orthographique de R. Salmon qui a expliqué, dans « La communication médiatisée » (*Revue des Sciences Morales et Politiques*, n° 1, 1986, pp. 35-51) que plusieurs membres de l'Académie, à la commission du dictionnaire, recommandaient cette orthographe pour quatre raisons : la forme adjective est attestée depuis des siècles ; en devenant substantif, les règles de la langue sont respectées ; une utilisation correcte est possible au singulier et au pluriel ; tous les dérivés souhaitables existent.

3.– F. Crespi : *Médiation symbolique et société*, Librairie des Méridiens, 1983, p. 9.

4.– G. Mounin : « Objet et méthodes de la linguistique », *Encyclopaedia Universalis*, t. IX, pp. 1045-1052.

5.– Le référent désigne la réalité non linguistique à laquelle renvoie le message.

6.– P. Chanier : « Ce que la logique peut apporter aux sciences économiques », *Economies et Sociétés*, t. XVI, n° 3, mars 1982, p. 257.

7.– J. Monnerot : *Desintox*, Albatros, 1987, p. 41.

8.– La modalité désigne la caractérisation d'un élément dans la proposition. La modalité peut porter sur le sujet, sur le prédicat, sur la copule. Une proposition modale est une proposition qui indique explicitement comment la copule lie le prédicat au sujet. On retient deux manières : la nécessité, la possibilité.

9.– J. Elster : « Négation active, négation passive. Essai de sociologie ivanienne », *Archives européennes de sociologie*, t. XXI, 1980, pp. 329-349.

10.– J. Elster : *op. cit.*, p. 331.

11.– P. Beaud : *La société de connivence*, Chap. 13, « Logocratie et logocrates », Aubier, 1984.

12.– P. Chanier : « La logique n'est pas une métaphysique implicite pour informaticiens », *Economies et Sociétés*, série M, n° 31, t. XVII, n° 6, juin 1983, pp. 940-941.

13.– P. Chanier, « Ce que la logique peut apporter aux sciences économiques », *op. cit.*

14.– Nous nous référons au dossier publié par Serge Thion : « Vérité historique ou vérité politique ? », La Vieille Taupe, 1980.

15.– M. Maffesoli : *L'ombre de Dionysos*, Librairie des Méridiens, 1982, p. 18.

16.– Y. Eudes : *La conquête des esprits*, Maspero, 1982, p. 158.

17.– Y.Barel : *La société du vide*, Le Seuil, 1984, pp. 145-149.

18.– A. Wickham, M. Patterson : *Les carriéristes*, Ramsay, 1983, p. 272.

19.– H. Hamon, P. Rotman : *Les intellocrates*, Complexe, 1985.

20.– F. Brune : *Le bonheur conforme*, Gallimard, 1985, p. 146-147.

21.– R. Sennett : *Autorité*, Fayard, 1981, p. 117.

22.– Cela renvoie à la question permanente : comment écrit-on l'histoire ?

23.– J. Elster : *Le laboureur et ses enfants*, Ed. de Minuit, 1986, p. 34.

24.– J. Baudrillard : *Les stratégies fatales*, Grasset, 1983, p. 62.

25.– R. Lourau : *Le gai savoir des sociologues*, UGE 10/18, 1977, p. 156.

26.– *Ibidem*, p. 168.

27.– J. Baudrillard : *op. cit.*, p. 130.

28.– P. Watzlawick : ***La réalité de la réalité***, Le Seuil, Points, p. 888.

29.– H. de la Bastide : « Le problème des immigrés maghrébins en France », dans *L'identité de la France*, A. Michel, le Club de l'Horloge, 1985, Chapitre 15.

30.– A. Wickham, M. Patterson, *op. cit.*

31.– R.Rieffel : ***L'élite des journalistes***, P.U.F., 1984.

32.– A. Zinoviev : *Le communisme comme réalité*, Biblio-essais, Le livre de Poche, 1983, p. 110.

33.– Est indécidable la proposition qui n'est ni vraie ni fausse.

34.– V. Descombes : *Le même et l'autre. Quarante-cinq ans de philosophie française*, Les éditions de Minuit, 1979, p. 177.

35.– On se reportera au dossier présenté par la revue *Elements*, n° 63, Hiver 88.

36.– G. Deleuze, *Nietzsche et la philosophie*, PUF, 1962. Cité dans : V. Descombes, *op. cit.*, p. 140.

37.– J.-F Lyotard : *Rudiments païens*, UGE, Coll. 10/18, 1977, p. 122.

38.– P. Bourdieu : *La distinction*, Ed. de Minuit, 1979, p. 357.

39.– J. Baudrillard : *op. cit.*, p. 151.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BAREL Y., *La société du vide*, Le Seuil, 1984.

BASTIDE H. de la, « Le problème des immigrés maghrébins en France », dans : *L'identité de la France*, A. Michel, le Club de l'Horloge, 1985, Chap. 15.

BAUDRILLARD J., *Les stratégies fatales*, Figures, Grasset, 1983.

BEAUD P., *La société de connivence*, Aubier, 1984, Chap. 13.

BOURDIEU P., *La distinction*, Ed. de Minuit, 1979.

BRUNE F., *Le bonheur conforme*, Gallimard, 1985.

CHANIER P., « Ce que la logique peut apporter aux sciences économiques », *Economies et Sociétés*, t. XVI, n° 3, mars 1982.

CHANIER P., « La logique n'est pas une métaphysique implicite pour informaticiens », *Economies et Sociétés*, série M, n° 31, t. XVII, n° 6, juin 1983.

CRESPI F., *Médiation symbolique et société*, Librairie des Méridiens, 1983.

DESCOMBES V., *Le même et l'autre. Quarante-cinq ans de philosophie française*, Les éditions de Minuit, 1979.

ELSTER J., « Négation active et négation passive », *Archives européennes de sociologie*, t. XXI, 1980, pp. 329-349.

ELSTER J., *Le laboureur et ses enfants*, Ed. de Minuit, 1986.

HAMON H., ROTMAN P., *Les intellocrates*, Ed. Complexe, 1985.

LOURAU R., *Le gai savoir des sociologues*, UGE, 10/18, 1977.

LYOTARD J.-F., *Rudiments païens*, UGE, Coll. 10/18, 1977.

MAFFESOLI M., *L'ombre de Dionysos*, Librairie des Méridiens, 1982.

MONNEROT J., *Désintox*, Albatros, 1987.

MOUNIN G., « Objet et méthodes de la linguistique », *Encyclopaedia Universalis*, t. IX, pp. 1045-1052.

RIEFFEL R., *L'élite des journalistes*, PUF, 1984.
SALMON R., « La communication médiatisée », *Revue des Sciences Morales et Politiques*, n° 1, 1986, pp. 35-51.
SENNETT R., *Autorité*, Fayard, 1981.
THION S., « Vérité historique ou vérité politique ? », La Vieille Taupe, 1980.
WICKHAM A., PATTERSON M., *Les carriéristes*, Ramsay, 1985.
ZINOVIEV A., *Les hauteurs béantes*, L'Age d'Homme, 1977.
ZINOVIEV A., *le communisme comme réalité*, Le Livre de Poche, Biblio-essais, 1983.

Le français malgré la France ?

Philippe de Saint Robert
Écrivain
Conseiller culturel et scientifique
de l'Ambassade de France à Bruxelles

Le français, deuxième grande langue de communication internationale derrière l'anglo-américain, mérite d'être défendu, non à cause de son glorieux passé, mais parce que la francophonie est une idée neuve qui a de l'avenir. Elle semble en effet devoir être un facteur d'équilibre essentiel dans un monde de plus en plus dominé par des blocs qui l'écrasent et le vouent à l'uniformité.

French, second great international language of communication just after the anglo-american, should be defended, not because of its glorious history, but because francophony is a new idea which has a great future. It could be a very important equilibrium factor in a world more and more dominated by political blocks which crash it and devote it to uniformity.

*
* *

Nous vivons une époque bizarre où le vertige de la dissolution en de vastes ensembles et la manie du repli sur les particularismes font un peu trop oublier les valeurs de rassemblement, d'identité, qui valorisent les croyances et les pratiques collectives dont se sont constituées, puis cimentées, nos sociétés héritières, portées par une histoire, aujourd'hui menacées par l'histoire. Les rapports passionnels, mais contradictoires et gênés, de la France avec sa langue, langue aujourd'hui considérée comme universelle par sa vocation et dans sa pratique, manifestent la difficulté qu'éprouvent les Français à bien s'identifier en cette époque bizarre.

In Economies et Sociétés, Hors Série n°32, août 1989, pp. 135-153

Or il se trouve que, de Paul Valéry à Fernand Braudel, les philosophes et les historiens les plus objectifs, les moins marqués par les idéologies partisanes, les moins victimes d'illusions affectives ou militantes, ont reconnu que ce qui définit et illustre sans doute le mieux l'identité de la France, est en fin de compte la langue française. C'est le sentiment d'une réalité. Ce sentiment et cette réalité courent dans notre histoire depuis Malherbe et Richelieu — un poète et un ministre — jusqu'à Francis Ponge ou René Etiemble ne craignant pas d'appeler à légiférer ; jusqu'à Georges Pompidou renouant effectivement avec François 1er en préparant la loi du 31 décembre 1975 et avec Richelieu en créant en 1972 les commissions ministérielles de terminologie afin de suppléer l'Académie décadente ; jusqu'à François Mitterrand enfin, ouvrant le souci de notre langue aux dimensions de ce qu'il est convenu d'appeler la Francophonie, c'est-à-dire de tous les pays ou communautés qui dans le monde en font usage.

I.— LE SERVICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Nous sommes au carrefour de données politiques de haute importance, qui s'enchevêtrent et se recouvrent en partie, qui se distinguent aussi. La France est responsable de sa langue, de ses mots, comme de sa monnaie, et cependant cette langue ne lui appartient plus tout à fait, elle est devenue le bien commun de près de deux cent millions d'hommes, encore que l'évaluation des locuteurs effectifs de notre langue doive, pour lors, demeurer plus modeste, faute de quoi on ne ferait que s'illusionner soi-même sans convaincre personne. Il faut en effet avoir présent à l'esprit que parmi les pays de langue maternelle française, seule la France l'utilise majoritairement ; au Canada, en Belgique et en Suisse, les locuteurs de langue maternelle française sont minoritaires et ils seront une deuxième fois minorisés le jour où le français ne serait plus reconnu et pratiqué comme grande langue de communication internationale (aujourd'hui encore la seconde, immédiatement après l'anglo-américain).

Dans ce qu'il est convenu d'appeler la francophonie au sens large, notre langue est employée, selon des modalités très variées, comme langue de communication internationale, comme langue de communication interne jusqu'à un certain point seulement, comme langue d'enseignement et comme outil de transfert du savoir, mais elle coexiste toujours *et de plus en plus* avec les langues nationales d'origine de ces pays ou communautés, de même que s'y manifeste la rivalité de l'anglo-améri-

cain tant dans le domaine de l'enseignement scientifique que dans celui des relations internationales. Enfin, la diffusion et l'enseignement du français comme langue étrangère dans le reste du monde ne saurait à aucun moment être confondus avec le phénomène francophone proprement dit. Très rares sont ceux qui par leur bilinguisme peuvent se dire appartenir à deux communautés linguistiques : l'anglo-canadien de Vancouver n'est pas plus un francophone qu'un Français qui apprend l'allemand n'est un germanophone.

1. Genèse de la politique de défense de la langue française

J'ai déjà rapporté ce que le général de Gaulle me confiait, peu de semaines avant de quitter le pouvoir : « Comme nous ne sommes plus une grande puissance, si nous n'avons pas une grande politique, nous ne serons plus rien »[1]. Et dès 1943, prononçant un discours à Alger devant les membres de l'Alliance française, il déclarait qu'on devrait un jour considérer que dans les tragiques événements que la France devait alors traverser, « la Résistance, c'est-à-dire l'espérance nationale, s'est accrochée sur la pente à deux pôles qui ne cédèrent point : l'un était le tronçon de l'épée, l'autre la pensée française ». Cette pensée fait corps et âme avec la langue qui l'exprime, plus qu'aucune autre. En réalité, dans le monde coupé en deux blocs, tel qu'il résulte de Yalta et tel qu'il est systématisé par la suprématie de fait de l'anglo-américain, la France dispose, avec sa langue, au service d'un ensemble de peuples et d'une philosophie du dialogue des cultures, d'une véritable force de dissuasion dont elle-même, dont ses dirigeants en tout cas, n'ont pas encore une idée ni très claire ni très convaincue : mais n'a-t-il pas fallu vingt ans pour que l'autre force de dissuasion, celle qui figure le « tronçon de l'épée », fût reconnue comme vitale, et nécessaire aux autres, par notre microcosme politique ?

Le rôle de la langue française dans le monde a été consacré par la tenue à Versailles et à Paris, en février 1986, puis à Québec, en septembre 1987, de la première puis de la deuxième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ayant en commun l'usage du français. Depuis vingt ans, cette idée était dans l'air. Voici vingt ans, en effet, que Georges Pompidou commença de doter la France d'un véritable service de la langue française, de commissions de terminologie chargées de l'enrichir en fonction des besoins scientifiques et techniques, puis d'une loi relative à son emploi obligatoire à chaque fois que l'intérêt du citoyen se trouve en cause. Naturellement, il ne servirait de rien de célébrer le rôle international, la vocation universelle d'une langue si, au moment même où ceux qui s'en servent en ont besoin, on devait constater qu'elle perd son unité et

sa rigueur en succombant au purisme des uns et au laxisme des autres, en même temps que tous les mots nouveaux qui lui sont indispensables seraient empruntés à une langue étrangère, toujours la même.

Les linguistes à la mode, ayant sans doute mal lu Saussure, laissent volontiers entendre que la vie d'une langue n'appartient qu'aux circonstances qui la font évoluer et qu'il n'y a pas lieu de s'en mêler. Mais outre que cette vue des choses est paresseuse et primaire, les circonstances, précisément, la rendent insoutenable dans l'univers exagérément médiatisé qui est le nôtre, où les évolutions sont perturbées par des états de tension, par des rapports de force qui ne leur laissent plus rien de naturel et menacent jusqu'à cette « souveraineté culturelle de l'homme » que Jean-Paul II tint à célébrer lors de sa visite à l'Unesco en 1980, et qui demeure si essentielle à la cohésion sociale des nations.

A vrai dire, dans notre monde atteint par le syndrome de la communication qui devient sa propre fin, toutes les langues se trouvent menacées par ce phénomène anarchique et mirobolant qui nous conduit aux sous-cultures dénoncées par Georges Steiner et tant d'autres, où ni la beauté, ni la valeur, ni le sens des mots ne comptent plus en regard de ce besoin de «communiquer» à tout prix. L'anglo-américain lui-même, victime des facilités syntaxiques et de la plasticité lexicale qui lui ont été jusqu'à maintenant si favorables, n'est pas moins menacé à moyen terme que le français ou les autres grandes langues de communication. Par bonheur et en vertu d'une très ancienne tradition, les Français ne reculent pas, dans le domaine de la vie de leur langue, devant un certain interventionnisme qui se situe dans le droit fil de la politique menée depuis le XVème et le XVIème siècles par les humanistes de la Renaissance et leurs continuateurs de l'époque classique, politique très largement reprise plus tard par la République naissante et soucieuse de se faire partout comprendre. Naturellement, dans un tel domaine, il n'y a pas, il ne saurait y avoir d'antagonisme entre la loi et la liberté, si l'on reconnaît que le droit à sa propre langue, ou à la langue de son choix, fait partie de la liberté fondamentale de tout peuple. La loi, certes, ne peut offrir qu'une relative assistance à l'usage d'une langue : elle ne peut pas se substituer à la volonté des citoyens, mais il est fondamental qu'elle lui permette de s'exprimer, de s'affirmer. La loi a donc pour mission de protéger cette volonté lorsqu'elle existe — ce qui est incontestablement le cas dans la France d'aujourd'hui — mais qu'elle se heurte à des intérêts catégoriels qui, eux, ne prennent en compte ni l'intérêt collectif ni le bien commun.

C'est la raison pour laquelle Georges Pompidou non seulement institua en 1966 le Haut Comité pour la défense et l'expansion de la

langue française, et en 1972 les commission ministérielles de terminologie, mais favorisa l'élaboration d'une proposition de loi «relative à l'emploi de la langue française», qui ne sera malheureusement votée qu'après sa mort, le 31 décembre 1975, il est vrai à l'unanimité du Parlement mais dans une version très en retrait sur ce qui avait été initialement envisagé. Cela en fait aujourd'hui une loi insuffisante et insuffisamment appliquée, mais qui a au moins un mérite à nul autre pareil : celui d'exister et de permettre un certain nombre d'actions, non seulement de « défense », comme le croient ou le disent quelques adversaires de mauvaise foi, mais aussi d'*offensive* par la diffusion des terminologies nouvelles dues aux travaux des commissions ministérielles, puisqu'elle leur donne forme de loi (ce que, dans son chagrin, semble parfois perdre de vue l'Académie française).

En janvier 1976, commentant le vote de cette loi, qu'on appellera « loi Bas-Lauriol », le Premier ministre Jacques Chirac remarquait que « la qualité de la langue contribue, elle aussi, à la qualité de la vie ». Elle est surtout, au même titre que la monnaie fiduciaire, l'une des clefs essentielles des échanges entre les hommes d'une société donnée, et entre tous les peuples qui l'utilisent, et sa dégradation est à ce titre aussi dommageable que peut l'être celle d'une espèce monétaire : André Gide, dans *Les Faux monnayeurs*, peignant les dérives de son époque, en avait eu l'intuition prémonitoire.

Comment se présente celle loi dont on a si souvent annoncé la réforme ? S'il est vrai qu'elle est très orientée, par sa rédaction, vers la défense des consommateurs, on peut affirmer que la loi du 31 décembre 1975 ne témoigne ni d'un scrupule de purisme linguistique ni d'un chauvinisme inhospitalier. Si, en 1539, François 1er imposait la langue française comme langue judiciaire afin de protéger les justiciables qui ne comprenaient pas le latin, le législateur de 1975 souhaitait protéger l'usager qui ne comprendrait pas le document qui lui est remis, le salarié qui resterait perplexe devant une annonce d'offre d'emploi, le consommateur incapable de traduire le mode d'utilisation du bien qu'il vient d'acheter.

Ainsi, ce texte qui rend obligatoire la présence — non exclusive, il faut le préciser — du français dans la plupart des opérations de vente au public, pourrait-il être classé sous la rubrique « droit de la consommation ». Ce serait pourtant en réduire considérablement la portée, en laissant de côté son objectif premier : la préservation du patrimoine linguistique de la France et, par là même, de son identité culturelle. « Si tout ce qui est jeune, moderne et dynamique — déclarait à ce sujet

M. Pierre Mauroy au Sénat en 1982 — si tout ce qui signifie technique et progrès, si tout ce qui est propre à faire rêver ne peut s'exprimer que dans une autre langue, il se crée à la limite une situation de colonisation portant atteinte à la dignité de la Nation[2]. »

La création, le 7 janvier 1972[3], de commissions de terminologie installées auprès d'un certain nombre de ministères, avait constitué la première étape de la politique de « décolonisation linguistique » que l'Etat entendait mener. Ces groupes de travail, qui sont devenus avec le temps et le succès (on leur doit de parler français en informatique) de véritables petites académies, avaient pour mission :

– d'établir, pour un secteur déterminé, un inventaire des lacunes du vocabulaire français ;

– de proposer les termes nécessaires, soit pour désigner une réalité nouvelle, soit pour remplacer des emprunts à des langues étrangères.

Mais il ne suffisait pas de prouver que le français est apte à désigner les réalités nouvelles. Encore fallait-il permettre aux mots qui les expriment d'entrer dans le langage courant, en ne limitant pas l'obligation de les utiliser aux cas prévus par le décret relatif à l'enrichissement de la langue française qui ne vise, rappelons-le, que :

– les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres et des fonctionnaires de l'Etat placés sous leur autorité ;

– les correspondances, documents et productions de quelque nature que ce soit qui émanent des administrations, services et établissements publics de l'Etat ou qui leur sont adressés ;

– les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche utilisés dans les établissements, institutions ou organismes dépendant de l'Etat, placés sous son autorité ou soumis à son contrôle ou bénéficiant de son concours financier à quelque titre que ce soit.

La réforme de ce décret (11 mars 1986) allait créer (art. 8 à 11) une commission générale de terminologie dont les fins sont ainsi définies :

– établir, dans le domaine du langage courant, un inventaire des termes ou expressions étrangers dont la francisation est requise et qui n'est pas étudiée par une commission ministérielle existante ;

– statuer, dans le domaine des vocabulaires de spécialité, sur certains termes ou expressions dont le traitement rapide est requis ;

– veiller à l'harmonisation des termes ou expressions proposés par les commissions ministérielles dans les domaines des vocabulaires de spécialité.

2. L'application de la loi du 31 décembre 1975

La loi du 31 décembre 1975 allait donc aider les néologismes officiels à « descendre dans la rue », en imposant leur usage à tous les secteurs de la consommation qu'elle couvre (commerce, publicité, offres d'emploi, contacts de travail, présentation de programmes d'information et de télévision, affichage dans les lieux publics). Entrée en vigueur un an après sa publication, on ne peut pas dire que cette loi ait vu son application bénéficier du zèle immédiat des administrations qui en ont la charge.

La sensibilisation des agents de la Direction de la consommation et de la répression des fraudes à l'objectif culturel visé par le législateur (fort peu mis en avant par la circulaire d'application du 14 mars 1977) a coïncidé avec l'entrée sur la scène judiciaire d'une association particulièrement active : l'Association Générale des Usagers de la Langue Française. L'AGULF, fondée par le professeur Alain Guillermou, aujourd'hui animée par son président, Michel Fichet, et sa déléguée générale, Micheline Faure, a été constituée en 1977 sur le modèle des associations de consommateurs. Elle décidait, dès 1980, de lancer une campagne de procès contre quelques sociétés contrevenantes à la loi dite « Bas-Lauriol ». Elle se propose, ce faisant, d'atteindre le triple objectif suivant :

– faire savoir aux citoyens français qu'une loi leur assure le droit à l'information dans leur langue ;

– stigmatiser une certaine carence des administrations chargées de la faire appliquer ;

– inciter les entreprises à un plus grand respect de ses dispositions.

Sur le premier point, il est indéniable que, notamment par les échos qu'ont suscités dans la presse ses actions, elle a contribué à mieux faire connaître aux consommateurs et usagers leurs droits en matière de langue. Si l'on se réfère aux rapports annuels de la Direction de la consommation et de la répression des fraudes, principal service ayant en charge l'application de la loi du 31 décembre 1975, on s'aperçoit de la progression très nette de l'activité déployée par ses agents, à partir de 1980, puisque le nombre de procès-verbaux dressés sur le fondement de ce texte a quadruplé de 1980 à 1981 et n'a, ensuite, cessé d'augmenter.

Quant à la sensibilisation des entreprises, notamment des publicitaires, à leur obligation de se conformer à la loi, elle semble moins facile à atteindre. Il est vrai que la crainte d'une amende pouvant aller de 600 à 1 300 f n'est guère de nature à arrêter dans son élan un publicitaire persuadé de son intérêt commercial à vanter en anglais un produit — fût-il bien français. La disparition presque totale d'annonces d'offre

d'emploi en langue étrangère pour des postes à pourvoir sur le territoire national est pourtant, sans aucun doute, à mettre à l'actif de l'AGULF, qui a fait condamner quatre entreprises qui ne s'étaient pas conformées à l'article 5 de la loi.

L'activité judiciaire menée pendant cinq ans par l'AGULF lui a, en outre, permis de mieux mettre en évidence les imperfections de la loi de 1975 qui, pour être notre unique garde-fou linguistique, n'en demeure pas moins lacunaire, notamment dans les quatre secteurs suivants :

– la *langue de travail* : rien n'interdit, par exemple, à une entreprise installée sur le territoire national d'utiliser comme langue de communication une autre langue que le français, l'anglais le plus souvent ;

– les *marques de fabrique* et les *dénominations sociales* ;

– les *programmes de radio et de télévision ;*

– la *langue d'enseignement* : la disposition qu'il serait souhaitable d'inclure dans la loi ne mettrait pas « hors la loi » l'enseignement des langues étrangères, mais interdirait l'apprentissage, dans une langue étrangère, de matières qui ne sont pas la langue elle-même (économie, disciplines scientifiques, etc.).

Le Commissariat général de la langue française (qui succéda en mars 1984 au Haut Comité) avait préparé une réforme en ce sens de la loi de 1975. Mais aucun gouvernement n'y donna suite. Il est malheureusement à craindre aujourd'hui qu'il y ait, par delà les clivages politiques et les alibis partisans, un consensus certes positif lorsqu'il s'agit de se déclarer favorable à une politique de la langue, mais aussi un consensus plus secrètement négatif lorsqu'il s'agit de ne rien faire ou de remettre à des lendemains indéterminés cela même qu'on avait promis de faire.

C'est pourquoi tout bilan paraît aujourd'hui bien difficile à établir. Deux hommes d'Etat ont eu à cet égard une incontestable volonté politique, même s'ils ont été et demeurent peu suivis par leurs émules : j'ai nommé Georges Pompidou et François Mitterrand. Deux autres auront, par leur indifférence voisine de l'hostilité, fait perdre beaucoup de temps : Valéry Giscard d'Estaing et Laurent Fabius. Georges Pompidou, je l'ai dit, est à l'origine de tout ce qui existe en France en matière d'institutions et de législation linguistiques. François Mitterrand, en transformant l'ancien Haut Comité de la langue française (un peu usé après avoir bien servi) en un Commissariat général doté de pouvoirs et de moyens accrus, a voulu non seulement continuer cette politique, mais aussi en assurer le développement pour répondre aux nécessités nouvelles de la francophonie qui sortait enfin des limbes.

Sensible au malaise, souvent feint, que provoque chez nombre d'esprits forts — qui ne laissent pas pour autant d'être conformistes — l'idée prétendument « frileuse » de *défense* de la langue française, le Commissariat général a orienté les idées et les actions vers une politique de fertilisation terminologique, d'une part en renforçant les missions des commissions de terminologie et leur adjoignant une Commission générale, d'autre part en créant un Centre de terminologie et de traduction, le Centre Jacques Amyot. C'est à ce Centre que devraient être reliées toutes les activités terminologiques rendues nécessaires par les besoins actuels de notre langue, à commencer par le réseau de néologie créé par le Commissariat général de la langue française à Paris, l'Office de la langue française du Québec et le Bureau des traductions du Secrétariat d'Etat d'Ottawa, auxquels devraient se joindre, à mesure, nos partenaires de la Communauté française de Belgique et nos partenaires africains (le Zaïre a ainsi, le premier en Afrique, créé un Office de la langue française).

Dans ses lettre patentes pour l'établissement de l'Académie française, qui datent de janvier 1635, Louis XIII voulait que la langue française fût *la plus parfaite des modernes*, et *plus capable que jamais de le devenir* ; il prescrivait à cette fin qu'il fallait « rendre le langage français non seulement élégant mais capable de traiter tous les arts et toutes les sciences ». Ni l'esprit ni la lettre de ce texte ne sauraient donc se satisfaire des missions auxquelles se restreint aujourd'hui, soit faute de volonté, soit faute de moyens, la commission du dictionnaire de l'Académie, puisque celle-ci n'entend plus que consacrer les usages, et encore dans le seul domaine du langage courant — que débordent très largement ce qu'au temps de Louis XIII on appelait les « arts et les sciences », et qu'aujourd'hui on nomme les « sciences et les techniques ». A ne consacrer les usages qu'avec vingt ou trente ans de retard, l'Académie française se condamne à constater, parfois avec regret, l'investissement progressif du français par les mots étrangers qui s'y insèrent mal à si haute dose, et la désorganisation de la syntaxe qui en résulte immanquablement, puisque des emprunts lexicaux excessifs, surtout s'ils viennent tous d'une même langue, introduisent peu à peu, dans la langue trop emprunteuse, et aux dépens de celle-ci, leur propre syntaxe d'origine : autant dire qu'alors, on accepte de changer de langue, ce qui est tout autre chose que de conduire son évolution dans la fidélité à son génie propre.

« Un peuple qui perd ses mots n'est plus entendu de personne », a pu écrire le protecteur de l'Académie dans un ouvrage récent[4]. On peut ajouter qu'alors, il ne s'entend plus lui-même et sombre dans l'autisme et la stérilité. Le service de la langue, qui est un service de la vie et des

échanges, de la mémoire et de la création, est pour tout Etat qui se respecte un devoir social, et l'un des premiers. Quant à l'élégance du langage, elle n'est jamais que la récompense de son utilité et la consécration de son bon fonctionnement. Confucius, qui n'était pas un législateur excessif, disait que son premier soin, si on lui demandait de rétablir l'ordre, serait de « veiller à la bonne entente du langage ».

II.— LA FRANCOPHONIE

Un peuple doit d'autant moins perdre ses mots que d'autres peuples y recourent — soit comme moyen d'expression, soit comme moyen de communication. En effet, lors même qu'il apparaît figé par la tension qui oppose les grands empires, le monde bouge insensiblement au-dedans du rapport plus subtil qui existe entre ses données historiques et géographiques. L'histoire n'est pas la seule résultante de rapports de forces, puisque ces forces portent en elles suffisamment de contradictions pour qu'elles y jouent le rôle que les religions attribuent à la providence et la philosophie au hasard. Tout essai sur la géopolitique des langues nous plonge aujourd'hui dans un monde inconnu et cependant déjà fort exploré ; au cœur de données aussi irréfutables que la jungle, chacun y projettera des connaissances qui sont un enchevêtrement de nostalgies, de désirs, de volitions qui ne seront pas moins réelles que les données les plus scientifiquement établies par les ethnologues. Ceux-ci ont redécouvert toutes les langues, même les plus réduites dans l'usage et apparemment les plus condamnées, mais rendant à chacune sa dignité à travers la découverte, l'étude de son génie propre. On parle en effet couramment du génie d'une langue ; c'est ce par quoi elle est absolument originale et absolument reliée au système de pensée et d'expression de l'homme, qu'elle révèle.

Aujourd'hui, dans une civilisation exagérément médiatisée, le rapport de l'homme avec la langue qu'il utilise est le plus souvent présenté, voire défini, comme réduit à la recherche d'un moyen de communication avec l'ensemble indistinct du monde — où l'idéal deviendrait l'établissement d'un langage absolument commun, exaltant en quelque sorte la communication aux dépens de l'expression et de la pensée même. Concourent à ce phénomène le développement de la philosophie publicitaire, avec sa délivrance accélérée de messages dépourvus de sens, et l'illusion d'un internationalisme d'expression qui dissimule mal les prédominances qu'il favorise ou entretient. Deux grands symboles religieux rendent assez bien compte de la nature inquiète, voire métaphysi-

que, des rapports langagiers que les hommes entretiennent entre eux : l'un est le phénomène de Babel, dans le Testament, et l'autre celui de la Pentecôte, dans l'Evangile. Il faut noter que, dans cette symbolique, la rupture d'un langage commun punition d'un péché d'orgueil, n'est pas résolue par le retour à l'unité perdue, mais par le don suggéré à chacun de comprendre toutes les langues. Dans cette perspective, la réconciliation de l'homme avec lui-même ne passe donc pas par l'unification, ou l'uniformisation artificielle, de ce qui un jour s'est séparé, mais par une démarche qui devrait faire sortir chacun de soi pour découvrir l'autre et lui donner la volonté de dialoguer et d'échanger. A l'universalisme impérieux des civilisations du passé, dont la nôtre, nous substituons en effet la notion de dialogue des cultures : dialoguer, c'est d'une part refuser l'uniformisation des pensées et des langages qui les expriment, c'est d'autre part ne pas s'enfermer dans ses différences ; bref, ce n'est certes pas choisir la facilité.

1. Naissance de la francophonie

En février 1986, nous avons vu plus de quarante pays se réclamant à des titres divers de l'usage du français (tous, loin de là, ne l'ont pas comme langue maternelle), se réunir pour la première fois à Paris et révéler qu'en fin de compte, il pouvait y avoir des « blocs » pacifiques. L'universalité d'une langue comme la langue française ne se définit plus aujourd'hui par la capacité qu'elle prétendrait avoir de tenir lieu de toutes les autres, et aussi bien aucune langue ne peut avoir cette prétention, et surtout pas l'anglo-américain qui se babélise lui-même à mesure qu'il s'étend et se déforme. L'universalité d'une langue, c'est sa capacité de donner accès à ces domaines contemporains de la culture que sont les sciences et les techniques.

Afin de réussir en cela, il faut que l'image que nous avons de notre propre langue, l'image que nous en donnons, change, ou, du moins, se renouvelle. Or l'image actuelle de notre langue est trop belle pour être honnête : c'est une image enfermée dans le passé et qui, telle qu'elle est perçue, ne suscite que de vaines polémiques entre des puristes qui voudraient interdire au français d'évoluer, de créer les mots nouveaux dont il a besoin pour vivre, et des laxistes qui trouveraient naturel qu'une langue, au mépris de son génie propre, s'ouvre à toutes les influences au point de perdre son sens et sa logique. Entre ces deux extrêmes, une véritable politique linguistique, telle que celle menée par les commissions de terminologie mises en place par Georges Pompidou dès 1972, est une nécessité encore trop mal perçue : dans le langage de l'informatique,

elle a pourtant été un succès auquel le *Wall Street Journal* lui-même rendit un jour hommage[5].

Cependant la francophonie est une idée neuve : en effet, qui en parlait voici vingt ans ? Mais les Français doivent savoir que, pour nombre de pays qui recourent à leur langue, celle-ci n'est pas, ou n'est plus, le drapeau d'une conquête ou d'une nostalgie ; c'est plus simplement, et peut-être plus efficacement, un outil de connaissance et de développement. Ou bien les francophones sauront maintenir cet outil en usage, le mettre à la portée de tous, le rendre nécessaire à ceux-là mêmes dont il n'est pas le seul moyen de pensée et d'expression, ou bien la France verra s'évanouir la dernière chance de son vieux rêve d'universalité, et, par cette dernière démission, elle manquera aux autres autant qu'à elle-même, car en fin de compte, comme le disait Claudel, l'essentiel de ce que l'on peut apporter aux autres, c'est soi-même.

La genèse même du mot « francophonie » est à vrai dire bien discutée, et si certains chercheurs ont pu en effet inventorier ce mot dans le texte d'un géographe du XIXème siècle, Onésime Reclus, il n'avait certes pas le sens qu'il devait prendre lors de ses premières « apparitions publiques » dans les années 60. C'est alors en effet, à l'occasion de l'accession à la souveraineté internationale de nombre de pays anciennement liés à la France, que l'idée et la réalité naissantes d'une communauté de pays ayant en commun l'usage du français, se firent jour peu à peu et commencèrent de s'affirmer sur la scène internationale. Ainsi, la fin des empires — et la fin de l'Empire — auraient pu faire que la France se retrouve seule, repliée sur l'Europe comme au lendemain du Traité de Paris de 1763, remorquée à l'atlantisme comme au lendemain de la dernière guerre, se coupant de son avenir à mesure qu'elle rompait avec son passé. Mais au contraire — de la Nouvelle France d'Amérique, fidèle à travers tant d'épreuves, à l'Afrique profonde et éparse —, des peuples, des communautés, des hommes soudain se reconnaissent dans la pratique, l'usage, l'histoire de la langue française, et nous découvrons que cette langue n'est pas seulement la nôtre, qu'elle nous crée des obligations là où nous pensions peut-être prolonger, d'un prestige morose comme sont les beaux souvenirs, des droits acquis et usés.

Ces peuples, ces communautés, ces hommes, un à un, chacun à leur façon et par la voix de leurs chefs historiques — Norodom Sihanouk, Habib Bourguiba, Léopold Sédar Senghor, plus tard René Lévesque — lancent à la France un appel pressant pour qu'elle les aide à assumer cet héritage composite de langues et de culture, qu'elle leur a souvent laissé bien malgré eux mais en quoi ils vont voir un moyen de se distinguer, de

se comprendre, de se rassembler hors des clivages déjà reçus : « J'attendrai, aurait dit alors le général de Gaulle, que cela vienne d'eux». On parla dès lors de francophonie, de communauté organique, de sommet francophone ; rien n'allait de soi, rien n'allait tout seul ; que peut faire tel peuple qui n'est pas souverain, telle communauté qui n'est pas majoritaire dans son propre pays, tel homme sollicité par plusieurs appartenances ? Restait la France, habituée à être accusée de chauvinisme par une opinion publique internationale très acquises à la prédominance anglo-américaine, alors qu'au fond, le plus souvent, elle s'intimide elle-même et n'ose guère se montrer.

La francophonie, nous l'avons déjà laissé entendre, ne recouvre pas l'ancienne notion de l'universalité de la langue française telle que la défendait le roi de Prusse et qui reposait tant sur son hégémonie en Europe que sur une certaine prépondérance dans le monde, s'étendant à partir du grand siècle jusqu'à la fin du siècle dernier, avec ses implications (et ses revers) démographiques, militaires, politiques, culturelles ; qui reposait aussi sur la diffusion de notre langue dans la majeure partie des élites cultivées de l'époque, ce qui faisait d'elle la langue des cours, de la diplomatie, des Beaux Arts, alors qu'on ne prenait nullement en compte sa survivance dans d'anciennes colonies abandonnées au cours des temps, telles que la Nouvelle-France, la Louisiane, Haïti. Enfin, cette hégémonie linguistique vit alors curieusement sur la puissance d'un seul pays, la France, dont la population elle-même n'était pas entièrement francophone jusqu'à Jules Ferry : on sait que quelques années à peine après la proclamation de la langue française comme langue universelle par l'Académie royale des Sciences et des Arts de Berlin, la Convention put, lors du célèbre rapport de l'abbé Grégoire, apprendre qu'environ sept millions de Français ne parlaient pas le français.

Au contraire de ce tableau du passé, ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler la francophonie apparaît comme un phénomène majoritairement extra-européen puisque la majeure partie de ceux qui s'en réclament se situe en Afrique, voire en Amérique. Elle apparaît dès lors comme une initiative commune prise sur un pied d'égalité, soit par des Etats indépendants, soit par des communautés de plus en plus autonomes, désireux de nouer des liens de solidarité et d'échange, et qui exclut l'hégémonie politique d'aucun de ses membres. Elle apparaît enfin comme un ensemble se référant à un fait de civilisation original, ressenti comme une donnée culturelle assez nouvelle : la pratique de la langue française.

C'est une pratique qui, soulignons-le, ne repose pas essentiellement sur la transformation de liens coloniaux, et cela à la différence du

Commonwealth qui demeure, on le sait, une confédération étroitement liée à la couronne britannique. Ainsi la Belgique, le Canada et le Québec, les anciennes colonies belges que sont le Zaïre, le Rwanda, le Burundi, voire certaines colonies anglaises telles que l'Ile Maurice et les Seychelles, ou même portugaises, ou encore des nations ayant par ailleurs de plus fortes appartenances que celles qui les lient à la francophonie — telles l'Egypte, la Tunisie, le Maroc — se veulent membres de cette communauté des pays ayant en commun l'usage du français. Cet ensemble ne repose pas non plus sur une communauté historique et géographique comme l'*hispanidad*, laquelle ne recouvre que les Etats d'Amérique latine et centrale relevant de l'ancien empire espagnol, alors que les pays s'identifiant comme francophones (à quelque titre que ce soit) sont disséminés dans le monde entier : leurs liens avec la France sont de nature si diverse qu'ils constituent pratiquement autant de cas spécifiques (Québec, Wallonie, Maroc, Vanuatu, Vietnam...). Cet ensemble ne repose pas non plus sur une solidarité politique analogue à celle qui regroupe soit les pays de l'Alliance atlantique, soit ceux du bloc qui se réclame du communisme, soit ceux des pays qui se veulent non alignés ; non plus sur une solidarité économique organisée ou si peu que ce soit définie, puisque la zone franc n'en recouvre qu'une partie et que, par ailleurs, la communauté économique européenne, avec l'extension que lui donne la Convention de Lomé, n'englobe que peu de ses membres. Il reste de cette courte exploration de quelques données objectives, que tous ces pays souhaitant conserver en commun l'usage de notre langue, ne se retrouvent précisément que sur le rôle international encore reconnu à la langue française et sur l'aptitude de celle-ci à exprimer, dans le concert des nations, la pensée et les besoins des communautés humaines d'appartenances extrêmement diverses — que nous pensions ici aux appartenances religieuse, ethnique, historique ou politique.

2. L'avenir de la francophonie

De ce que nous venons d'exposer, notamment en distinguant bien la francophonie de l'anglophonie et de l'hispanité, il résulte certainement une double impression d'originalité et de fragilité qui nous font nous interroger sur les enjeux à venir de la francophonie, et qui nous font mieux comprendre les raisons pour lesquelles, au cours de deux réunions historiques au sommet, les Etats qui s'en réclament ont pu se pencher essentiellement sur les conditions, non seulement de diffusion, mais d'exercice d'une langue donnée dans un moment donné de l'histoire. Cette démarche, d'une nature politique très particulière, implique natu-

rellement l'hypothèse où la langue française peut demeurer et veut demeurer une grande langue de communication internationale ; accessoirement elle implique la volonté de la France de conserver à sa langue, puisqu'elle en demeure la principale dépositaire, les moyens de répondre aux besoins de ses partenaires.

Quels critères permettent aujourd'hui de définir ce qu'il est convenu d'appeler une « langue internationale », dès lors que, par le poids d'une certaine démographie, d'une certaine puissance économique, l'anglo-américain tend à occuper cette place d'une manière qui pourrait donner à penser qu'il souhaite l'occuper tout entière ? En réalité, nous ne croyons pas qu'aucune langue, si portée soit-elle par les courants du moment, puisse valablement prétendre au rôle d'unique moyen de communication internationale, sans créer tôt ou tard un phénomène soit de rejet de la part de certains utilisateurs, soit de néo-babélisation par un processus linguistique naturel. Dans une importante étude consacrée à la situation du français dans le monde[6], M. Michel Bruguière a naguère tenté d'inventorier un certain nombre de paradigmes qui permettent de définir les conditions où une grande langue de civilisation peut être considérée aujourd'hui comme une langue de communication internationale qui compte. Le premier critère avancé est bien entendu celui du nombre de locuteurs, mais on comprendra très vite qu'il est tout à fait insuffisant si l'on souligne que certaines langues, comme le chinois ou le hindi, sont beaucoup plus répandues, par le nombre de leurs locuteurs, que l'anglo-américain lui-même, sans pour autant jouer le moindre rôle dans les échanges internationaux.

La francophonie est de toute manière très difficile à évaluer selon le degré réel de locuteurs effectifs francophones, que comprendraient certains Etats qui, dans leur statut international, s'assument comme francophones ou comme utilisant très largement la langue française. A cet égard, identifier le nombre de locuteurs francophones en Afrique est extrêmement difficile selon que l'on considère ceux qui y maîtrisent effectivement notre langue, ou le réservoir potentiel que constituent des populations dont les Etats ont fait le choix officiel du français, soit comme langue de communication à l'intérieur même de leurs frontières (à cause du trop grand nombre d'idiomes nationaux), soit comme langue de communication avec leurs voisins immédiats et avec le reste du monde, soit plus simplement comme langue d'enseignement, c'est-à-dire comme outil de développement et de transmission du savoir. Selon donc ces évaluations, le nombre de francophones varie pratiquement du simple au double, c'est-à-dire oscille entre cent et deux cent millions de locuteurs.

Mais en regard de ce chiffre relativement modeste, et qui placerait la francophonie derrière l'arabophonie ou l'hispanité, il faut considérer que 24 % d'Etats adoptent et utilisent le français comme langue officielle ou comme langue d'enseignement, et que près d'un tiers d'entre eux y recourent dans les organisations internationales.

Le deuxième critère indiqué concerne la dispersion de l'implantation géographique d'une langue : présente en Europe, en Amérique du Nord et du Sud, en Afrique, au Proche-Orient, en Océanie et encore tant soit peu en Extrême-Orient, la langue française est à ce titre aussi bien placée que l'anglo-américain, même si elle n'a pas sa «puissance économique». Le troisième critère est la variété ethnique, religieuse et économique qu'assume une langue donnée : à cet égard, on peut dire que la langue française recouvre des races, des religions et des niveaux de développement suffisamment variés pour témoigner de son caractère d'universalisme. Un quatrième critère se réfère à l'enseignement de la langue et à sa diffusion hors de son aire historique et géographique : à cet égard, on peut même dire que la langue française est encore la mieux placée du monde par son système de diffusion (centres et instituts français, alliances françaises, etc.). Restent deux critères ultimes et indispensables à bien définir le rôle d'une langue entre les peuples : son aptitude à exprimer tous les registres du savoir et son aptitude corrélative à être un outil de développement économique, technique, scientifique et, disons-le, de «promotion sociale» à l'échelle du monde.

Face au très envahissant pragmatisme anglo-saxon, quel est, de la théorie à la réalité, le chemin suivi depuis ces vingt dernières années par ce que nous appelons la francophonie — terme encore contesté par quelques-uns, pour des raisons parfois un peu littéraires, mais en fin de compte universellement admis et qui, comme tous les vrais néologismes, a déjà créé une véritable famille de mots, puisqu'on parle aussi bien, désormais, d'anglophonie, d'hispanophonie, de lusophonie, d'arabophonie ?

Dès 1970, et dans l'optique que nous venons de définir, fut créé un organisme résultant d'un accord entre Etats, l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT), dotée d'un budget important, et dont la base de constitution était la volonté commune des Etats membres (certains à part entière, d'autres à titre d'observateurs) d'utiliser le français comme outil de développement, c'est-à-dire comme moyen commun d'accès au monde moderne, d'ouverture à l'espace technique et industriel : cet organisme apparaît aujourd'hui comme le relais naturel aux décisions des sommets francophones.

Le premier sommet des « chefs d'Etat et de gouvernements des pays ayant en commun l'usage du français » — formule un peu lourde adoptée pour respecter les appartenances prioritaires de certains pays comme les Etats arabes ou le Viêt-Nam — est venu à son heure, en février 1986, après une longue attente qui ne tenait du reste ni à la France ni aux pays africains, mais, comme chacun sait, aux problèmes inter-canadiens demeurés en suspens jusqu'au retrait de la scène politique de Pierre Eliot Trudeau, qui n'avait malheureusement jamais envisagé cette réunion internationale que sous l'angle passablement réducteur de ses problèmes intérieurs. Ce fut l'acte de naissance de la francophonie comme ensemble organique ayant la volonté politique de cogérer un certain nombre d'espaces de solidarité prioritaires, à savoir :

– l'espace de l'enseignement et de la culture ;

– l'espace de la recherche technique, de l'énergie et du développement ;

– l'espace des industries de la langue ;

– l'espace de la communication audiovisuelle.

Les pays représentés à ce sommet ont non seulement convenu de se retrouver tous les deux ans, mais aussi de se concerter étroitement et régulièrement au sein des organisations internationales, ce qui témoigne de leur volonté de renforcer progressivement des liens qui désormais deviennent en quelque sorte institutionnels et quasi-permanents. Cela signifie bien que la francophonie a vocation à devenir un espace d'équilibre multipolaire dans un monde assez tristement dominé par les blocs qui veulent le réduire à deux monismes à la fois rivaux et complices. Nous savons en effet que, depuis Yalta, nous sommes entrés dans un système manichéen qui tend à uniformiser le monde plutôt qu'à l'unir : deux blocs qui ne songent qu'à réduire au-dedans d'eux-mêmes toutes les différences, voire toutes les nuances, pour se vouer à une confrontation indéfinie qui consiste à se ressembler et à se rattraper. Cette uniformisation du monde, à force de réduire les différences et d'effacer jusqu'aux nuances, tend à diminuer les échanges et laminer les cultures. A terme, ce système conduit à l'asphyxie les puissances mêmes qui en avaient d'abord tiré un profit illusoire.

Il semble bien en effet que notre civilisation unidimensionnelle, née du progrès indéfini d'une économie ne se nourrissant que d'elle-même, soit vouée à la mort lente (comme l'est tout corps victime de la prolifération sans limite d'une cellule unique aux dépens de toutes les autres), à moins bien sûr qu'une prise de conscience ne permette un retour sur soi-même. C'est pourquoi la réponse aux questions inquiétantes que nous

venons de poser est à chercher du côté de l'invention d'un véritable dialogue des cultures.

Nous percevons bien, d'ailleurs, que la crise présente de civilisation dont nous parlons si volontiers, et que chacun ressent dans sa sphère historique et géographique respective, est au fond une crise générale d'identité, donc une crise d'universalité — l'erreur fondamentale de l'Occident étant encore, sans doute, de croire que le « mondialisme » a quelque chose à voir avec l'universel, qu'il en serait une figure véritable ou approchante, alors qu'il en est la contrefaçon et la possible mort. Ce prétendu mondialisme est sans doute aussi factice et impérieux que tel internationalisme, à prétention idéologique, dont nous savons que lui aussi abolit la liberté de l'homme au nom d'une idée scientifique de son bonheur — car nous autres, vieilles civilisations, non encore tout à fait coupées de nos sources, savons bien que le bonheur relève de la connaissance et non de la science. Et c'est pourquoi, dans le monde antagoniste et manichéen où nous vivons à présent, nous redécouvrons à quel point les droits des peuples sont aussi essentiels que les droits de l'homme, à quel point le premier des droits de l'homme, c'est d'appartenir à un peuple, à la culture qui le manifeste, à la langue qui l'exprime, à tout ce qui le fait participer au monde en toute souveraineté.

De quoi nous parle l'histoire ? Apparemment du choc des cultures, davantage que de leur dialogue. Mais du moment qu'il n'est pas un régime au monde qui ne se dise démocratique même s'il lui reste à l'être, nous sommes convenus de parler de dialogue là où il est encore à établir. Ce qui est vrai, c'est qu'il est d'une grande urgence, que nous ressentons tous, d'en définir les conditions et la nécessité. Faute de quoi nous serons broyés les uns les autres dans nous savons quel condominium à prétention universelle, héritier de tous les rêves de monarchie universelle qui, cependant, ont tous échoué dans l'histoire. Le dialogue des cultures récuse le dialogue des blocs et nous permet seul s'en sortir. Une idée neuve, comme nous paraît l'être la francophonie, est un élément essentiel de ce dialogue des cultures au service de ce que le pape Jean-Paul II appelait, lors de sa visite officielle en juin 1980 à l'Unesco, la souveraineté culturelle de l'homme : « Il s'agit, disait-il, de la souveraineté par laquelle l'homme est suprêmement souverain ». C'est du moins la pensée qui, à partir de cette idée neuve, nous conduit vers les chemins déjà plus difficiles de la politique internationale sans laquelle, bien entendu, ces idées, malheureusement, ne sauraient prendre corps.

NOTES

1.- Cf. *Les Septennats interrompus*, Robert Laffont éd., Paris, 1977.

2.- ***Rencontre internationale sur l'application des législations linguistiques francophones***, Haut Comité de la langue française éd., Paris, 1982.

3.- Ce décret relatif à l'enrichissement de la langue française a fait l'objet de deux réformes : l'une du 25 mars 1983, l'autre du 11 mars 1986.

4.- François Mitterrand, ***Réflexions sur la politique extérieure de la France***, Fayard éd., Paris, 1986.

5.- 10 octobre 1985.

6.- « Le français dans le monde. Langues et cultures françaises : les éléments d'une politique internationale », in *Encyclopaedia Universalis*.

CONTENTS

F. POULON	Introduction	1
	Part I : Politics and Society	
B. RENOUVIN	The American Model and the French Political Institutions	7
P. DURAN	The Desire of National Independance Today : Toward a « European Nationalism »	17
S. LATOUCHE	Is it Still Possible to Speak of Economic Nationality Concerning France ?	35
	Part II : Economics and Frontier	
P. DELFAUD	Protectionism as an Antidote to the Vassalization of the French Economy	59
F. POULON	France, Salaried Nation	77
B. SCHMITT	The Double Burden of France's External Debt	91
	Part III : Language and culture	
V.KOEN	The Anglomania of French Economists	103
B. NOTIN	The Role of the Medias in the Vassalization of the Nation : Omnipotence or Impotence ?	117
Ph. de SAINT ROBERT	French in Spite of France ?	153